

Mémoire présenté

dans le cadre de la consultation publique sur le
**Plan métropolitain d'aménagement et de développement
de la Communauté métropolitaine de Montréal**



Crédits photos: Dominic Gendron, Marie-Hélène Dorais et Héritage Saint-Bernard

Sommaire

Introduction	4
Des parties et un tout : une ceinture verte à inclure dans le PMAD	5
Les territoires actuellement protégés à Châteauguay-Léry : une partie seulement du corridor vert Châteauguay-Léry	6
Le corridor vert Châteauguay-Léry, doit faire partie de la ceinture verte à inclure dans le PMAD... Pourquoi ?	9
Les territoires confiés à Héritage Saint-Bernard	14
Retombées économiques de la mise en valeur de la ceinture verte	16
Préserver la biodiversité... mais aussi la santé des humains	18
Le corridor vert Châteauguay-Léry, doit faire partie de la ceinture verte à inclure dans le PMAD... Par quels moyens ?	19
Récréotourisme à Châteauguay	22
Voie réglementaire	24
Conclusion	25
Résumé des recommandations d'Héritage Saint-Bernard	26
Annexes	27

**Mémoire présenté par Héritage Saint-Bernard
dans le cadre de la consultation publique sur le PMAD de la CMM**

Introduction

À l'heure actuelle, les défis qui nous guettent sont planétaires et les dangers découlant des changements climatiques bien réels et dévastateurs. Force est de constater que les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face en tant que société sont intimement liés aux choix d'aménagement et de développement qui seront faits. Le Québec n'y échappe pas. Parmi ces problèmes, l'aggravation de la perte de la biodiversité et la destruction des écosystèmes ont atteint un seuil critique, ce qui exige des actions concrètes, intégrées, efficaces et immédiates.

À l'échelle du Montréal métropolitain, il est urgent de protéger les milieux naturels avant d'atteindre un point de non retour. Le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a procédé à l'adoption du projet de son premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) à la fin avril 2011. Le moment est crucial pour la CMM. Dans la foulée de ce PMAD, un choix collectif s'impose afin de protéger ces milieux naturels pour les générations futures.

Le PMAD s'attaque à trois défis : l'aménagement, le transport et l'environnement. Plus particulièrement, l'énoncé du troisième défi reconnaît que le Grand Montréal a le devoir de protéger et mettre en valeur ses atouts naturels et bâtis (plans d'eau, paysages, forêts et ensembles patrimoniaux) afin de renforcer l'attractivité de la région.

Dans le cadre des consultations publiques du PMAD, Héritage Saint-Bernard tient à appuyer tous les efforts qui vont dans le sens de la protection, de la restauration et de la mise en valeur des milieux naturels à l'échelle du Grand Montréal. Cependant, les objectifs visés par la CMM s'avèrent nettement en deçà des besoins impératifs qui doivent être pris en compte et inscrits dans le PMAD.

Fondé en 1987, notre organisme, Héritage Saint-Bernard, est un organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de l'environnement. Sa mission première est la protection, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion des milieux naturels qui lui sont confiés notamment par la Fondation de la faune du Québec tant à Châteauguay qu'à Léry. L'organisme a également comme objectif de mettre sur pied des activités éducatives, écotouristiques et de sensibilisation s'adressant à toute la population. De plus, Héritage Saint-Bernard mise sur un engagement environnemental dans la communauté.

Des parties et un tout : une ceinture verte¹ à inclure dans le PMAD

Membre de plusieurs organismes œuvrant en environnement ou agissant sur la scène locale, Héritage Saint-Bernard est partenaire du projet de parc écologique de l'archipel de Montréal identifié dans le PMAD. Nous soutenons cette initiative et demandons à la CMM de reconnaître, en accord avec la conférence de Nagoya, qu'un minimum de 17 % des zones terrestres du domaine bioclimatique de l'érablière à Caryer cordiforme du sud-ouest du Québec soit sauvegardé d'ici à 2020, dans le but de stopper la perte de biodiversité.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous soutenons, avec tous nos partenaires, une vision commune, globale et intégrée qui vise à établir, à l'échelle métropolitaine, une ceinture verte. Le PMAD doit identifier clairement leurs composantes et s'assurer que les ressources nécessaires à leur réalisation soient disponibles.

Héritage Saint-Bernard adopte le concept de ceinture verte. Héritage Saint-Bernard fait valoir que les territoires qu'il a identifiés dans ses précédents mémoires et rapports en tant que « Ceinture verte » à l'échelle de Châteauguay-Léry sont, de fait, un « corridor vert », le maillon spécifique et essentiel d'un territoire écosystémique plus large (à l'échelle métropolitaine), un territoire écosystémique qui dépasse les limites administratives de la CMM. Ce territoire, c'est le domaine bioclimatique de l'érablière à Caryer cordiforme du sud-ouest du Québec.

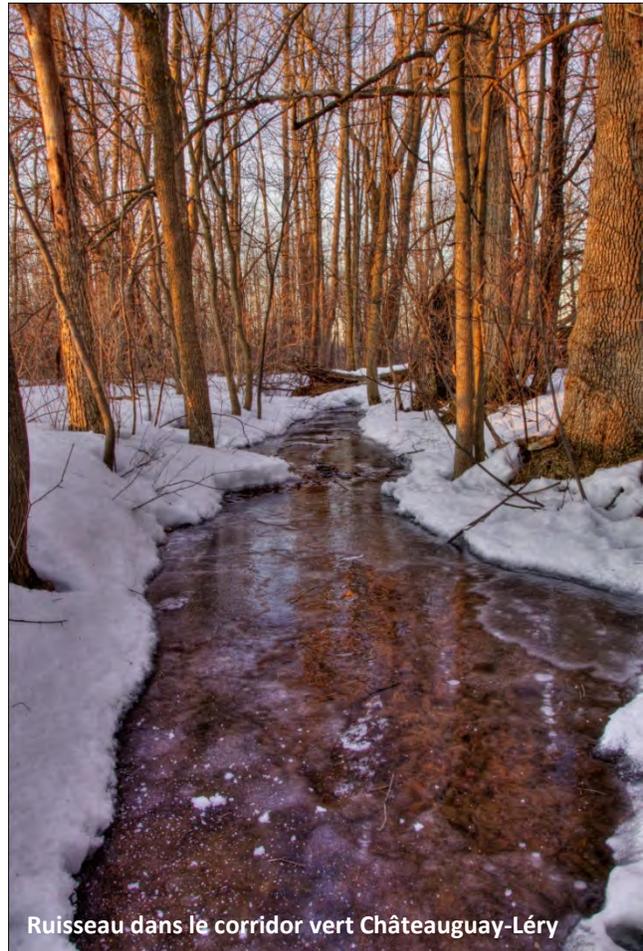


¹ Ce concept rejoint celui de « Ceinture et Trames vertes » utilisé par d'autres groupes

**Les territoires actuellement protégés à Châteauguay-Léry :
une partie seulement du corridor vert Châteauguay-Léry**

Dans son cadre d'aménagement des orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal 2001-2021, le gouvernement du Québec affirme que « tous les boisés encore existants à l'heure actuelle sur le territoire de la CMM auront été détruits d'ici 2029 si rien n'est fait pour les protéger² ». Voilà une bonne raison d'être inquiet et d'agir rapidement. C'est dans ce contexte qu'Héritage Saint-Bernard demande à la CMM de protéger les milieux naturels du corridor vert Châteauguay-Léry.

La Communauté métropolitaine de Montréal a déjà inclus une petite partie du corridor vert Châteauguay-Léry, le **Bois de Châteauguay/Léry** sur sa liste d'endroits à conserver autour de Montréal. Le bois a été reconnu par la CMM comme ayant « une valeur écologique élevée³ », à cause notamment de la diversité et de la maturité des peuplements forestiers. La CMM fait également valoir que « la conservation de ce bois permettrait de créer un corridor vert ». Or, contrairement à ce qu'affirme la CMM dans la fiche technique du Bois de Châteauguay/Léry, la conservation de cette forêt ne permettrait pas « de créer un corridor vert qui pourrait inclure l'île Saint-Bernard et la réserve indienne de Kahnawake⁴ » compte tenu que les habitats situés entre l'île Saint-Bernard et le bois de Châteauguay ne sont pas ciblés et reconnus par la CMM, alors qu'ils constituent des habitats de grande qualité abritant de nombreuses espèces fauniques et floristiques.

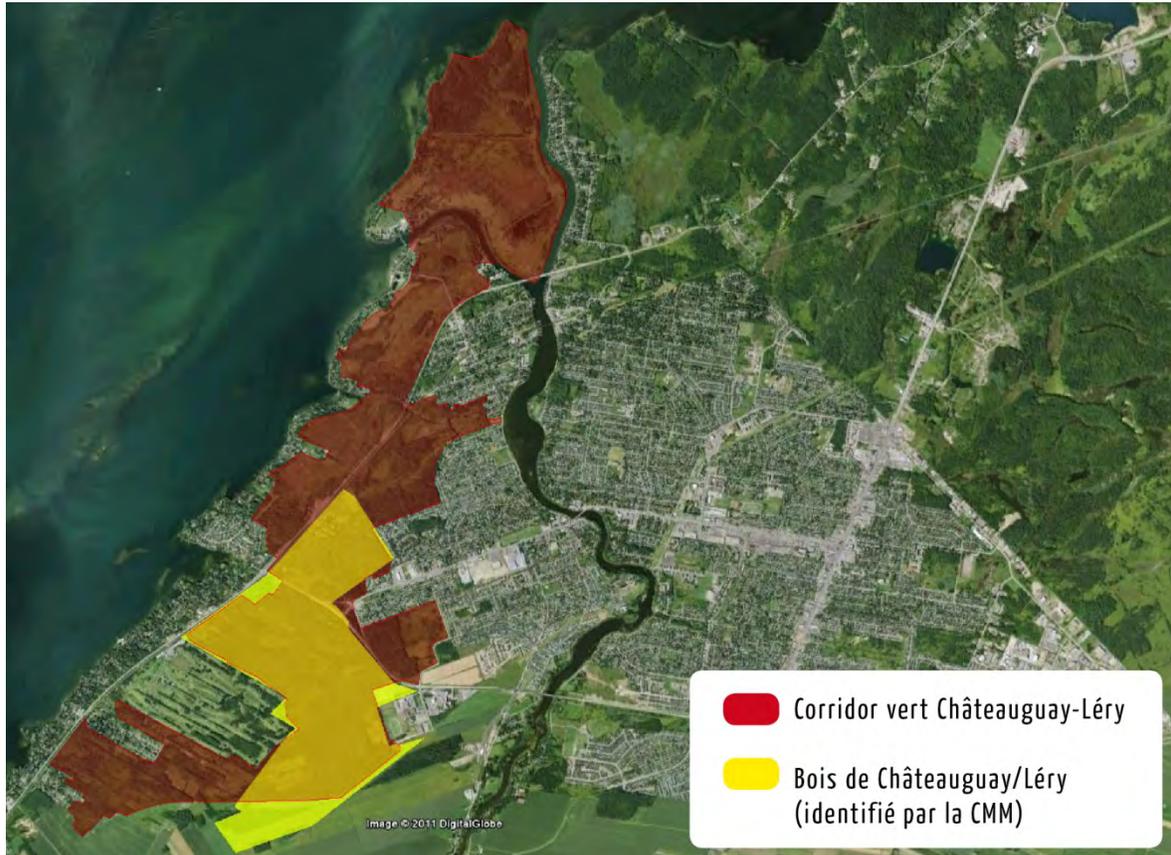


² Revue québécoise d'urbanisme. La protection de l'environnement et des milieux naturels : l'effervescence d'un droit en développement, Volume 28 - Numéro 2 - Été 2008, p. 16.

³ Communauté métropolitaine de Montréal. Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la CMM. Bois validés sur le terrain en 2002 : Bois de Châteauguay/Léry. Montréal, 2002 (?), p. 3.

⁴ [Extrait de la fiche technique du bois d'intérêt écologique «Bois de Châteauguay-Léry» \(Communauté Métropolitaine de Montréal, RCI: CS-06\).](#)

Actuellement, seule une partie de ce corridor est reconnue par la CMM, sous le nom de « Bois de Châteauguay ». Il est tout à fait regrettable de constater que le territoire ciblé par la CMM (fiche technique) n'est en fait qu'une partie du corridor vert Châteauguay-Léry. Pourtant, les organismes Héritage Saint-Bernard, SOS Forêt Fernand-Seguin, le Club des Ornithologues de Châteauguay ainsi que la Ville de Châteauguay s'entendent tous sur la même délimitation de ce territoire.



Recommandation 1

Le PMAD doit revoir le périmètre du Bois de Châteauguay-Léry tel que défini par la CMM et inclure l'ensemble du corridor vert Châteauguay-Léry tel que défini par Héritage Saint-Bernard, SOS Forêt Fernand-Seguin, le Club des Ornithologues de Châteauguay ainsi que la Ville de Châteauguay.

En 2009, 584 citoyens ont participé à une consultation publique sur le développement du secteur sud-ouest de Châteauguay, une partie importante du corridor vert Châteauguay-Léry. De ce nombre, 92 % étaient en faveur de la conservation de ce secteur compte tenu des inventaires floristiques⁵ et mycologiques⁶ démontrant la grande valeur écologique de ces territoires. De plus, l'inventaire de l'avifaune du Club des Ornithologues de Châteauguay confirme l'importance de ce même corridor pour les oiseaux⁷.

Les critères actuels ne tiennent pas compte des friches et des friches arbustives qui peuvent parfois abriter des espèces à statut particulièrement intéressantes. Par exemple, le « Bois de Châteauguay » n'inclut pas les friches arbustives où se trouve l'Aubépine ergot de coq, une espèce rare et unique à la région. Ces habitats (friche et friche arbustive) ont parfois une grande valeur écologique. Ils assurent souvent le lien et la transition entre de grands secteurs boisés et des milieux humides.

Ainsi, dans le cas du corridor vert Châteauguay-Léry, ces habitats permettent de créer un immense territoire faunique de plus de 900 hectares (ha). Ces milieux représentent potentiellement des habitats de grande qualité pour de nombreuses espèces fauniques plus ou moins rares (Pie grièche, Paruline à ailes dorées, Tyran tritri, Goglu des prés, la Couleuvre tachetée, le Petit Polatouche...). Dans un de ces rapports, le consultant en botanique André Sabourin affirme, au sujet d'une des grandes friches du corridor vert Châteauguay-Léry situé à Châteauguay, que « ce secteur abrite probablement la flore la plus diversifiée en espèces du territoire à l'étude (ensemble du boisé situé à Léry ainsi que le secteur du corridor situé à Châteauguay entre le boulevard René-Lévesque, la rue Principale et le chemin Saint-Bernard)⁸. »

Recommandation 2

Héritage Saint-Bernard recommande à la CMM de revoir les critères d'identification des bois métropolitains.

⁵ [Sabourin, André. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard, 2008, 11 pages.](#)

⁶ [McNeil, Raymond. Inventaire de la flore mycologique du centre écologique Fernand-Sequin et des boisés adjacents de la ville de Châteauguay. Montréal, Université de Montréal, Département de Sciences biologique, 2007, 37 pages.](#)

⁷ [Club des ornithologues de Châteauguay. Inventaire de l'avifaune — Ceinture verte de Léry-Châteauguay. Châteauguay. juillet 2009, 22 pages.](#)

⁸ [Sabourin, André. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard, 2008, 11 pages.](#)

Le corridor vert Châteauguay-Léry, doit faire partie de la ceinture verte à inclure dans le PMAD... Pourquoi ?

Un territoire exceptionnel à préserver

C'est bien connu, la forêt du corridor vert de Châteauguay-Léry est d'une richesse exceptionnelle. Hubert Reeves, astrophysicien de renommée internationale, qui a connu les charmes de Léry pendant sa jeunesse, soutient qu'il est essentiel de la préserver dans son entièreté si on veut protéger la biodiversité des lieux. Commencer à morceler le territoire boisé du corridor vert est pour lui synonyme de danger pour son équilibre et sa pérennité.

Ce corridor vert est si remarquable qu'il contient à lui seul cinq « écosystèmes forestiers exceptionnels⁹ » (EFE) identifiés par nul autre que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Cette appellation réfère à trois catégories d'écosystèmes forestiers :

1. les forêts rares;
2. les forêts anciennes;
3. les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Au total, 114 hectares du corridor vert Châteauguay-Léry sont reconnus comme étant des EFE, qui sont soit « refuges », soit « rares ». De cette superficie, plus de 80 hectares d'EFE sont situés à Léry. Il est à noter que, selon les inventaires floristiques effectués par Héritage Saint-Bernard, il est possible que les limites de certains de ces EFE puissent être plus vastes que ce qui est désigné actuellement. Cela est du moins ce que nous porte à croire la concentration de certaines espèces floristiques qui est beaucoup plus grande que ce qui est indiqué dans les registres du ministère.

Le deuxième plus grand EFE a une superficie de 43 hectares et abrite de nombreux plants d'Aubépine ergot-de-coq, une espèce hautement menacée de disparition au Québec. Cet EFE est désigné comme étant une « forêt refuge ». Il est primordial de protéger cet EFE, car c'est le seul EFE d'Aubépine ergot-de-coq existant, la distribution de cette espèce se limitant à la grande région de Châteauguay.

Héritage Saint-Bernard est d'avis qu'il est crucial de préserver les EFE tant pour maintenir la richesse de la biodiversité au Québec que pour protéger les espèces menacées dont ces écosystèmes regorgent. Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, les EFE « constituent des habitats particuliers susceptibles d'abriter des espèces rares actuellement inconnues. Certains scientifiques estiment

⁹ En excluant toutefois la partie située sur le territoire de Kahnawake.

qu'on ne connaîtrait que 50 % des espèces existantes¹⁰ ! » Il faut donc conserver ces milieux tant pour les connaissances que nous avons aujourd'hui que pour celles que nous acquerrons dans l'avenir. Si nous les détruisons, ces éventuelles connaissances scientifiques risquent de ne jamais exister. « En protégeant les écosystèmes forestiers exceptionnels, on fait preuve d'une prudence élémentaire puisque les connaissances sur les interactions entre les espèces et sur l'évolution des écosystèmes sont encore trop fragmentaires pour qu'on puisse les modifier en toute quiétude¹¹ », comme le conclut lui-même le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

En 2008 et 2009, Héritage Saint-Bernard a commandé des inventaires sur les plantes menacées ou vulnérables de l'ensemble des secteurs non protégés du corridor vert Châteauguay-Léry à André Sabourin, consultant émérite en botanique. Le but de ces inventaires était de localiser et de caractériser les principaux végétaux et, surtout, les plantes vasculaires menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec. Celles-ci devaient faire partie des listes officielles du gouvernement du Québec¹² et du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec¹³. Sur l'ensemble des plantes inventoriées, quatre sont très à risque de disparition et leur protection doit être une priorité nationale. On parle ici de l'Aubépine dilatée (*Crataegus cf. coccinioides*), de l'Aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*), de l'Aigremoine pubescente (*Agrimonia pubescens*) et de l'Aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*).



¹⁰ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>

¹¹ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/20013072.pdf>

¹² [Gouvernement du Québec. 2005. Plan gouvernemental sur la diversité biologique : le ministre Mulcair annonce la désignation de 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et de 30 de leurs habitats. Communiqué de presse du 17 août 2005. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 5 pages.](#)

¹³ [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ. 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3^e édition. Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 180 pages.](#)

Afin de protéger l'Aubépine dilatée, l'Aubépine ergot-de-coq et l'Aubépine suborbiculaire, espèces très menacées présentes dans les secteurs non protégés du corridor vert Châteauguay-Léry, les politiques nationales conseillent : 1) de ne pas aménager de chemin ou de sentier dans l'habitat occupé par l'espèce; 2) de minimiser l'ouverture du couvert forestier afin de préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol; 3) de proscrire les travaux de drainage et d'égouttement dans l'habitat occupé par l'espèce. Évidemment, le développement domiciliaire à proximité de leur habitat est à proscrire. En effet, sur la base des caractéristiques biologiques de ces espèces, la délimitation d'un périmètre de 60 mètres ceinturant son habitat constitue une protection minimale¹⁴ contre les altérations microclimatiques occasionnées par un effet de bordure (modifications de l'intensité lumineuse, de la température, du vent, de l'humidité relative, de l'accumulation de neige, etc.). Autrement dit, non seulement est-il nécessaire de préserver l'habitat, mais une zone tampon de 60 mètres est essentielle autour de celui-ci afin d'assurer la pérennité de ces espèces.

En résumé, les inventaires floristiques des sections non protégées du corridor vert Châteauguay-Léry ont confirmé la présence de 23 espèces de plantes rares et en situation précaire et de 14 autres plantes herbacées d'intérêt. Le milieu forestier régional est ainsi un site très riche en biodiversité floristique pour la grande région de Montréal et même pour le Québec. André Sabourin conclut dans un de ses rapports¹⁵ qu'il est évident que le site est de « qualité très élevée » et que « ... en vingt ans de pratique professionnelle de la botanique de terrain, (il a) rarement inventorié des territoires aussi riches en plantes rares ou d'intérêt, sur des superficies comparables. Ce sont donc des forêts ou écosystèmes de type refuge d'espèces en difficulté. » Il confirme aussi qu'une partie du site est un « écosystème forestier exceptionnel, de type forêt rare ». Il est donc primordial de conserver ce territoire exceptionnel.

Les sections non protégées du corridor vert Châteauguay-Léry sont aussi des habitats très recherchés par plusieurs espèces d'animaux. Malheureusement, il n'y a pas encore eu d'inventaire faunique rendu disponible autre que pour l'avifaune dans ces secteurs. Les travaux récents de Nature-Action Québec dans le secteur devraient être disponibles sous peu et permettre ainsi d'ajouter aux connaissances existantes en ce qui concerne l'herpétofaune, les chiroptères (chauves-souris) ainsi qu'un complément pour l'avifaune. Nous savons cependant que plus de 20 espèces de mammifères sont présentes dans les secteurs protégés du corridor vert Châteauguay-Léry (refuge faunique Marguerite-D'Youville et territoire du ruisseau Saint-Jean). Tout nous porte à penser que ces espèces se retrouvent également dans les secteurs non protégés. De plus, la diversité des habitats présents fait de ces secteurs un véritable paradis pour de

¹⁴ [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ. 2008. op.cit.](#)

¹⁵ [Sabourin, A. 2008. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard. 11 pages.](#)

nombreuses espèces d'oiseaux et ce, au grand bonheur des ornithologues de la région, voire de la province. Un inventaire a été fait sur les territoires non protégés du corridor vert Châteauguay-Léry par le Club des Ornithologues de Châteauguay. Cet inventaire révèle la présence de 126 espèces d'oiseaux dont 72 espèces nicheuses¹⁶.



Du point de vue de la conservation de la biodiversité, il est primordial de conserver un corridor vert, c'est-à-dire de ne pas morceler les milieux naturels en les isolant les uns des autres. Donc à la question « peut-on conserver une partie des milieux naturels de Léry et de Châteauguay et en utiliser une portion pour le développement domiciliaire ? », Héritage Saint-Bernard répond que cette option n'est pas possible si l'on veut préserver la biodiversité du site. Détruire ces habitats en construisant des habitations ne représente qu'un gain infime pour le développement non durable, mais serait une perte considérable pour la biodiversité.

Des îlots de verdure trop restreints et sans liens directs ne permettent pas aux espèces vivantes de maintenir leur diversité; ces petits habitats sont aussi plus vulnérables face aux transformations pouvant survenir autour. Autrement dit, la biodiversité ne peut être maintenue dans des aires isolées. Lorsque l'on scinde en plusieurs parties un milieu naturel, on observe une baisse de la fertilité et une plus grande sensibilité aux maladies. Petit à petit, des populations disparaissent, provoquant une diminution de la diversité

¹⁶ [Club des ornithologues de Châteauguay. Inventaire de l'avifaune — Ceinture verte de Léry-Châteauguay, juillet 2009. 22 pages.](#)

biologique. Pour toutes ces raisons, il est important de garder un corridor vert le plus intact et dense que possible. On sait par ailleurs que les ceintures et corridors verts créent « un effet de microclimat qui atténue les variations extrêmes du climat (en) les rendant beaucoup plus modérées. Ainsi, en hiver, plusieurs espèces de mammifères utilisent les ceintures vertes pour se protéger du vent et d'autres conditions climatiques adverses¹⁷. »

Le corridor vert Châteauguay-Léry offre un autre avantage relativement exceptionnel : le fait de regrouper une grande variété d'écosystèmes. Ainsi, les forêts, les prairies naturelles, les champs en friche et les milieux humides abritent non seulement une grande diversité d'espèces floristiques et fauniques, mais la contiguïté de ces milieux crée de nouvelles zones, qualifiées d'écotones, qui contribuent à attirer d'autres espèces et, par conséquent, à augmenter la richesse et la biodiversité de la ceinture verte.

Le corridor vert Châteauguay-Léry doit être préservé dans sa totalité et identifié comme partie intégrante de la ceinture verte que le PMAD doit reconnaître... parce que c'est un territoire exceptionnel à conserver avec :

- *Un patrimoine écologique inestimable.*
- *Des écosystèmes forestiers exceptionnels.*
- *Des plantes rares, vulnérables et menacées.*
- *Des habitats appréciés par la faune.*
- *Un lieu exceptionnel pour les oiseaux.*
- *Un corridor vert indispensable pour préserver la biodiversité.*

Recommandation 3

Le PMAD de la CMM doit reconnaître le corridor vert Châteauguay-Léry dans sa totalité et le considérer comme tel en tant que l'un des 31 bois d'intérêt écologique du Grand Montréal.

¹⁷ Pierre Aquin. La ceinture naturelle Léry-Châteauguay. Option Verte, Châteauguay, 1993, p. 19.

Les territoires confiés à Héritage Saint-Bernard comprennent : le refuge faunique Marguerite-D'Youville, le centre écologique Fernand-Seguin, ainsi que le territoire du ruisseau Saint-Jean et du parc de la Commune.

Le refuge faunique Marguerite-D'Youville

Situé sur l'île Saint-Bernard à Châteauguay, le refuge faunique Marguerite-D'Youville est un territoire naturel de 223 hectares où l'on trouve des marais, des marécages, des rives, des prairies, une érablière à caryers et une chênaie qui constituent tous des écosystèmes exceptionnels. Deux des cinq écosystèmes forestiers exceptionnels du corridor vert Châteauguay-Léry (9 hectares) s'y trouvent. Huit kilomètres de sentiers y sont aménagés pour le plus grand plaisir des amateurs de plein air, des ornithologues et des groupes scolaires. Annuellement, le refuge faunique Marguerite-D'Youville et le Pavillon de l'île accueillent plus de 45 000 visiteurs. Le refuge faunique abrite une flore des plus diversifiées. On y compte 11 espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacés ou vulnérable¹⁸. Plus de 220 espèces d'oiseaux y ont aussi été répertoriées¹⁹.

Le centre écologique Fernand-Seguin

L'hiver est sans contredit la période de plus grande affluence dans ce parc. Le centre écologique Fernand-Seguin offre vingt kilomètres de sentiers de ski de fond, de raquette et de marche ainsi qu'une butte à glisser. On y trouve aussi un casse-croûte et un centre de location d'équipement. Au printemps et à l'automne, des guides naturalistes font découvrir gratuitement la faune et la flore de la forêt aux familles tout au long de cinq kilomètres de sentiers. Ouvert à l'année, le centre écologique Fernand-Seguin accueille plus de 42 000 visiteurs, ce qui en fait l'un des parcs les plus visités dans la région.

Le territoire du ruisseau Saint-Jean et du parc de la Commune

Chevauchant les territoires de Châteauguay et de Léry, le ruisseau Saint-Jean inonde un vaste territoire au printemps. Il s'agit de la plus importante frayère multispécifique en plaine inondable du lac Saint-Louis. Une grande passerelle traverse un milieu humide, au grand bonheur des amants de la nature. Le parc de la Commune longe le bras ouest de la rivière Châteauguay et fait face à l'île Saint-Bernard. Une piste multifonctionnelle d'un kilomètre y est aménagée, piste faisant partie d'un réseau cyclable de cinq kilomètres traversant le territoire du ruisseau Saint-Jean. Ensemble, le parc de la Commune et le territoire du ruisseau Saint-Jean accueillent plus de 15 000 personnes par année. Neuf

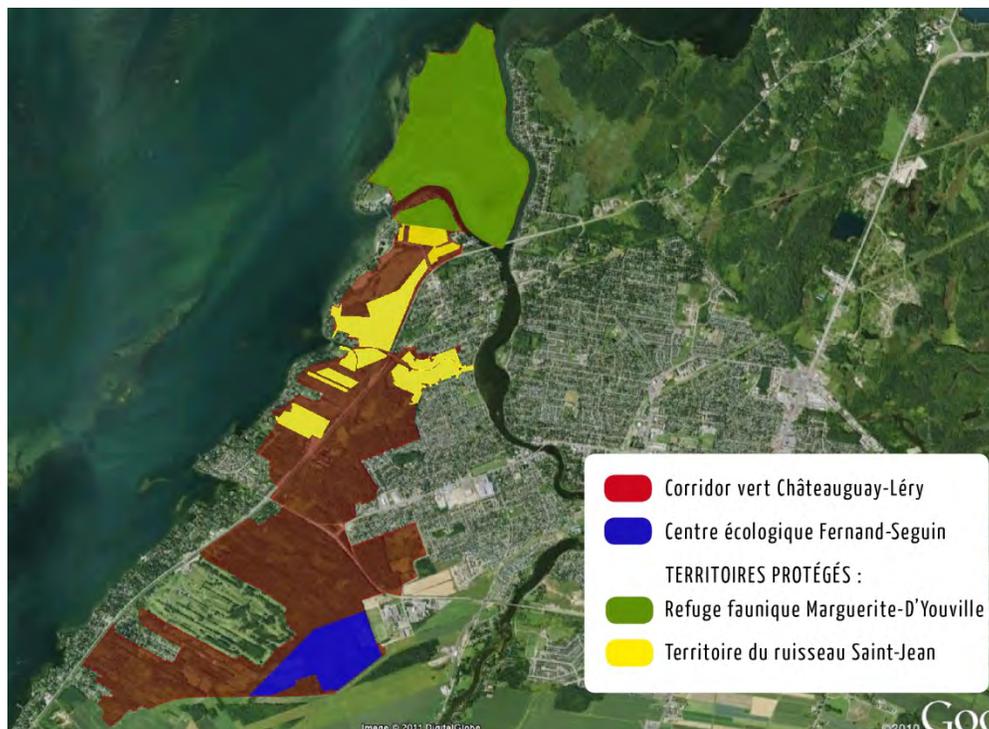
¹⁸ Sabourin, André. Les aubépines et les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du refuge faunique Marguerite-D'Youville (île Saint-Bernard). Rapport présenté à la corporation Héritage Saint-Bernard, 2003, 13 pages.

¹⁹ [Héritage Saint-Bernard. Feuillet d'observation \(Oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles\), refuge faunique Marguerite-D'Youville.](#)

espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables²⁰ ont aussi été recensées sur le territoire du ruisseau Saint-Jean.

Héritage Saint-Bernard estime qu'il y a plus de 100 000 visiteurs chaque année sur ces territoires jusqu'à maintenant épargnés par le développement résidentiel, commercial, institutionnel et industriel. Toutefois, si le refuge faunique Marguerite-D'Youville et le territoire du ruisseau Saint-Jean sont déjà protégés dans le corridor vert, le centre écologique Fernand-Seguin n'a toujours pas de statut de protection²¹.

Ces milieux naturels du corridor vert Châteauguay-Léry forment un tout d'un point de vue biologique et géographique, mais sont malheureusement morcelés par le découpage administratif, ce qui ajoute à la problématique de leur conservation. Héritage Saint-Bernard soutient que ce vaste corridor vert, qui a permis à une faune et une flore exceptionnelles de se développer aux cours des derniers siècles, ne doit en aucun cas être morcelé ou amputé. Nous demandons donc à la CMM, par le biais du PMAD, de protéger et de mettre en valeur ce territoire dont certaines composantes sont uniques au Québec, et ce, tant pour préserver sa haute valeur écologique que pour mettre à profit son potentiel récréotouristique dans le respect de l'intégrité des lieux.



²⁰ Gratton, Louise. Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du territoire du ruisseau Saint-Jean. Rapport présenté à la Direction régionale de Montréal du Ministère de l'Environnement et de la faune, 1995, 12 pages.

²¹ La Ville de Châteauguay s'est engagée à protéger le centre écologique Fernand-Seguin. Résolution du conseil municipal de la Ville de Châteauguay N°2009-1065; POINT K30, 17 novembre 2009.

Retombées économiques de la mise en valeur de la ceinture verte

La valeur économique des écosystèmes est de plus en plus reconnue comme le démontre le rapport intitulé *L'Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*²², publié par le Centre d'analyse stratégique de France. Des économistes font désormais l'exercice d'attribuer une valeur économique aux différents éléments composant les écosystèmes ainsi qu'aux services qu'ils rendent à la société. Dans un document du gouvernement du Québec, on résume en quelques phrases les principaux « services rendus » pour les humains par les écosystèmes naturels. Dans le document ayant pour titre *Les orientations en matière d'aménagement*, on affirme que les milieux naturels, en particulier les zones boisées, « contribuent au maintien de la biodiversité du territoire. Elles servent de refuge et de milieu de vie à la faune et jouent un rôle important dans la régulation de l'eau. Les eaux de ruissellement provenant des espaces boisés sont de qualité supérieure et contribuent à diluer les eaux de surface contaminées par les activités humaines. Les espaces boisés participent également au maintien de la nappe phréatique, laquelle contribue entre autres à l'alimentation humaine et animale de même qu'à l'irrigation des cultures. Outre leur fonction paysagère évidente, ces espaces jouent un rôle important dans la conservation des terres arables en limitant les impacts de l'érosion éolienne²³. » Et de conclure, « la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la gestion durable du milieu naturel²⁴. »

Quant à l'étude française évoquée plus haut, elle propose « trois voies d'analyse pour tous les projets à l'avenir ». Louis-Gilles Francoeur, journaliste au quotidien *Le Devoir* résume son contenu en ces termes : « D'abord, il faut analyser la valeur économique de la perte directe causée par le prélèvement, comme la perte en nourriture, en eau et en bois de l'écosystème altéré ou sacrifié. Puis, indique le rapport, il faut ajouter la perte du régulateur que constitue cet écosystème, car il stocke du carbone, régularise, stocke et filtre l'eau, contrôle l'érosion, alimente des espèces et participe à l'équilibre des espèces dans les territoires voisins, pour ne donner que quelques exemples. En troisième lieu, il propose de comptabiliser la perte pour la société des services culturels, c'est-à-dire en tourisme, en éducation, en santé, etc. Le rapport préconise enfin une approche par « milieu » pour tenir compte non seulement des fonctions précédentes prises

²² [Groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis. L'Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Centre d'analyse Stratégique, Gouvernement de France, avril 2009, 378 p.](#)

²³ [Direction de l'aménagement et du développement local. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Québec, Février 2005, p. 12 et 13.](#)

²⁴ Ibidem, p. 13.

individuellement, mais aussi dans leur interaction globale, une autre source de valeur. Et il faut calculer la valeur sur plusieurs générations de ces altérations²⁵. »

D'autre part, on reconnaît aujourd'hui que les milieux naturels, en plus d'être essentiels d'un point de vue social et environnemental, ont aussi des retombées économiques importantes. Au Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune fait couramment des études pour connaître précisément les retombées économiques de ces milieux tant à l'échelle locale que provinciale. Au Québec, aujourd'hui « le total des adeptes qui fréquentent les diverses régions pour les activités liées à la faune et à la nature représente plus de sept millions de personnes. De façon imagée, c'est comme si toute la population du Québec se déplaçait, au même moment et une fois dans l'année, pour exercer l'une ou l'autre de ces activités²⁶. »

En Montérégie les activités de plein air sont d'autant plus populaires, qu'on évalue qu'il y a plus de 208 000 adeptes de ce type d'activités à chaque année. Les adeptes dépensent annuellement plus de 42 millions de dollars pour différentes activités fauniques situées en Montérégie. La mise en valeur des milieux naturels du territoire (sentiers, belvédères, ponceaux, tables à pique-nique, etc.) profiterait grandement aux citoyens de Châteauguay et de Léry, dont plusieurs sont déjà des utilisateurs convaincus. Bon nombre d'entre eux pratiquent déjà la marche, la raquette, le ski de fond ou le vélo dans l'un ou l'autre des endroits du corridor vert de Châteauguay-Léry.

Parmi les exemples connus de ceintures ou de corridors verts, mentionnons ceux de Toronto qui sont dans le peloton de tête des plus vastes au monde avec leurs 7 284 km².

L'essentiel du propos est déjà établi : depuis longtemps, de grandes et petites villes travaillent à préserver des corridors verts. Elles ont compris que la mise en valeur de ces corridors verts est rentable à tous les points de vue. En plus d'avoir une vocation de préservation de la nature, essentielle au bon fonctionnement de toute société, ces aires protégées ont aussi une vocation récréative et touristique, et donc économique. Sans compter que la valeur des maisons établies à proximité de ces espaces protégés peut augmenter de 5 à 32 %²⁷. À partir du moment où un projet de ceinture verte devient prioritaire pour une ville, on observe une augmentation significative des revenus fonciers municipaux, à plus ou moins long terme. C'est donc dire que « lorsqu'une ville devient (ainsi) plus convoitée, les répercussions s'étendent sur l'ensemble de la communauté qui bénéficie d'une augmentation de la quantité d'achats locaux, de la

²⁵ [Louis-Gilles Francoeur. « Les coûts cachés de la perte de biodiversité » in Le Devoir, Édition du 12 juin 2009.](#)

²⁶ [Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La faune et la nature ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional. Québec, 2009, p. 2.](#)

²⁷ Héritage Laurentien. Protéger les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal, des bénéfices pour tous. Montréal, 2009, brochure.

valeur immobilière, de l'intérêt des touristes et des excursionnistes et des résidants des régions environnantes²⁸. »

Contrairement à certaines villes qui tentent de recréer un paysage de toutes pièces afin de résoudre un problème d'érosion des berges ou d'atténuer le réchauffement de l'eau néfaste pour l'habitat des poissons, les villes de Châteauguay et de Léry ont une chance immense d'avoir sur leur territoire un corridor vert de grande envergure encore préservé de l'urbanisation et soutenant peu de comparaison sur le plan de la biodiversité!

Préserver la biodiversité... mais aussi la santé des humains.

L'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ) vient de publier une revue de la littérature examinant les effets bénéfiques des espaces verts urbains pour la santé.²⁹ L'INSPQ considère que les espaces verts sont très importants pour la santé en milieu urbain et qu'ils doivent être considérés comme un élément central lors de la planification urbaine. La présence d'espaces verts serait associée à plusieurs effets significativement positifs sur l'environnement et sur la santé physique et mentale de la population. En effet, les arbres réduisent les polluants, comme la poussière, l'ozone, et les métaux lourds. La réduction du bruit, la baisse de la température locale et l'effet d'îlots de chaleur urbains sont aussi attribués aux espaces verts. Selon plusieurs études, une meilleure santé autorapportée et diagnostiquée, un meilleur niveau d'activité physique, un taux de mortalité moindre, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress, et un niveau de cohérence sociale plus important seraient associés aux espaces verts urbains. En outre, des études suggèrent que ces liens sont plus forts parmi la population la plus défavorisée.

Le corridor vert Châteauguay-Léry doit être préservé dans sa totalité, mis en valeur et identifié comme partie intégrante de la ceinture verte par le PMAD... parce que c'est un investissement aux multiples retombées économiques de par :

- *La valeur des écosystèmes et des services qu'ils rendent.*
- *Les activités de plein air et récréotouristiques.*
- *Les bénéfices liés à la santé publique.*

²⁸ *Ibidem.*

²⁹ [Vida, Stephen. Les espaces verts urbains et la santé. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, Institut national de santé publique du Québec. Département de psychiatrie, Centre universitaire de santé McGill, Université McGill. Québec, 2011.](#)

Le corridor vert Châteauguay-Léry, doit faire partie de la ceinture verte à inclure dans le PMAD... Par quels moyens ?

Héritage Saint-Bernard est grandement interpellé par la démarche actuelle de planification à l'échelle métropolitaine. À ce titre nous avons exposé les particularités locales du corridor vert de Châteauguay-Léry tout en les plaçant dans le contexte du Grand Montréal. La protection et la restauration des milieux naturels posent une question récurrente et incontournable : celle du financement. Parmi les moyens intéressants mis en place par la CMM, le programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés (le Fonds vert)³⁰ retient toute notre attention.

Ce programme vise à soutenir les initiatives d'acquisition de secteurs boisés entreprises par les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les organismes sans but lucratif mandatés par les municipalités en vue de contribuer au développement d'un réseau d'espaces boisés de valeur écologique à l'échelle métropolitaine. Or, il n'a été doté que d'une enveloppe financière de 3 M \$ répartie entre les cinq secteurs géographiques de la CMM. L'enveloppe budgétaire initialement prévue pour la couronne sud (500 000 \$) dont fait partie le bois de Châteauguay/Léry est épuisée, alors que les besoins sont tout aussi criants qu'urgents. Dans bien des cas, une course contre la montre est engagée entre la survie des forêts et l'appétit insatiable des promoteurs et développeurs (non durables) de tout acabit.

Il est impératif de consacrer des montants beaucoup plus significatifs afin de protéger et mettre en valeur de grands territoires principalement en milieu urbain et dans les secteurs où la valeur marchande des terrains est très élevée. Si la CMM veut être conséquente avec ses énoncés visant la protection des milieux naturels sur son territoire, elle doit prendre des engagements significatifs en ce sens. À défaut de mettre les sommes nécessaires et en l'absence d'un cadre réglementaire strict visant leur conservation, nombre de ces milieux exceptionnels seront irrémédiablement détruits.

Recommandation 4

Héritage Saint-Bernard recommande de reconduire le Fonds vert et surtout d'augmenter de façon significative son enveloppe budgétaire. Vingt cinq millions de dollars (25 M \$) sur cinq ans pour la seule couronne sud correspondrait plus à la réalité de la valeur marchande des terrains à acquérir, en particulier ceux qui sont sur la « ligne de feu » du développement.

³⁰ <http://cmm.qc.ca/espaces-bleus-et-verts/financement/>

Une des raisons expliquant souvent l'empressement de municipalités à empiéter sur les milieux naturels est d'augmenter leur revenu provenant des taxes foncières. Il est important de trouver une alternative financière à ce scénario sans issue afin de compenser les municipalités qui acceptent de protéger de grands territoires de haute valeur écologique comme c'est le cas actuellement avec la Ville de Châteauguay. Diverses mesures incitatives ont comme objectif de favoriser la conservation des milieux naturels par la mobilisation d'un ensemble d'acteurs à l'échelle du territoire³¹. Outre les programmes de réduction d'impôts (le programme de dons écologiques en est un très bon exemple) et d'exemptions de taxes, il existe des programmes de subventions parmi lesquels :

- Le programme *Partenaires pour la nature* (PPN) du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui vise à accroître la superficie d'aires protégées en milieu privé, dont les terres sont particulièrement sujettes aux pressions de développement, en encourageant les partenariats public-privé visant à favoriser la conservation des écosystèmes. Le programme *Partenaires pour la nature* est décrit sur le site du MDDEP³².

Heureusement ou malheureusement, ce programme a été victime de son succès et l'enveloppe budgétaire de son volet acquisition est, elle aussi, à toutes fins utiles épuisée. Autre embûche pour le Bois de Châteauguay/Léry, ce programme qui se basait jusqu'à tout récemment sur la valeur marchande des propriétés, n'accepte désormais plus de financer des acquisitions lorsque la valeur à l'hectare est élevée. Ceci ajoute aux contraintes afin de conserver la forêt. L'enveloppe du PPN devrait elle aussi impérativement être reconduite et bonifiée. Une enveloppe se situant entre 50 M \$ et 100 M \$ rendrait compte avec plus de justesse de la « réalité terrain ». La reconduction du PPN ou un programme de remplacement devra également permettre de financer des terrains dont la valeur marchande est élevée si leur valeur écologique le justifie.

- Le *Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril* administré par Environnement Canada et géré en partenariat avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada dans le cadre de la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril du Canada vise à protéger les espèces en péril en protégeant leur habitat, à contribuer à leur rétablissement, à restreindre les impacts associés à la présence humaine et à appuyer les efforts déployés pour la

³¹ [Fernandez, Héloïse et Deshaies, Marie-Ève. Conservation des îlots de fraîcheur : une boîte à outils à l'intention des municipalités. Guide no 1, projet Nature et fraîcheur pour des villes en santé. Nature Québec, juillet 2011. 90 pages.](#)

³² http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/programme/index.htm

réalisation d'autres activités. Environnement Canada fournit tous les renseignements nécessaires sur son site Internet³³.

- Le *Programme de conservation des zones naturelles* vise à protéger et conserver les écosystèmes naturels. Il encourage les initiatives de protection des terres sensibles afin de préserver les écosystèmes, les espèces et leur habitat. Une entente doit être conclue entre le gouvernement canadien, Conservation de la nature Canada et des fiducies foncières. Les municipalités peuvent jouer un rôle dans la mobilisation des organisations admissibles au programme³⁴.

Cependant, compte tenu de l'enjeu majeur que représente la pression du développement sur les milieux naturels déjà menacés et lourdement grevés, la CMM doit elle-même favoriser l'accès récurrent au financement pour les municipalités protégeant de grands territoires à perpétuité. Ces fonds doivent permettre de financer adéquatement les activités d'intendance des milieux naturels, de mobilisation et d'information de la population, de mise en valeur du territoire, de protection et de restauration des milieux naturels.

Recommandation 5

Héritage Saint-Bernard recommande à la CMM d'assurer un soutien financier aux municipalités protégeant à perpétuité de grands territoires naturels.



Paruline noir et blanc

³³ <http://www.ec.gc.ca/hsp-pih/default.asp?lang=Fr>

³⁴ <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=56D4043B-1&news=8334AC21-47F1-4734-9182-A5EE2016A388>

Récréotourisme à Châteauguay

Dans le document de référence « Récréation et tourisme » du PMAD, il n'est aucunement question de l'offre récréotouristique disponible à Châteauguay. Pourtant on retrouve entre autres :

- le refuge faunique Marguerite-D'Youville (45 000 visiteurs/an et 8 km de sentiers)
- le centre écologique Fernand-Seguin (40 000 visiteurs/an et 20m de sentiers)
- le territoire du ruisseau Saint-Jean (15 000 visiteurs/an)
- le Manoir D'Youville, 120 chambres et plusieurs salles (15 000 nuitées)
- le Pavillon de l'île (café de l'île et salle de spectacle, théâtre d'été)
- une grande offre d'activités telles que excursion guidée en ponton, navette fluviale (Châteauguay-Lachine), interprétation de la nature et du patrimoine, groupes scolaires (5 000 jeunes/an), etc.

Ces milieux naturels sont ainsi fréquentés par plus de 120 000 visiteurs par année. La navette fluviale « *L'Explorateur* » peut accueillir un nombre appréciable de passagers, soit 48 personnes, dont 25 cyclistes! La navette fluviale demeure fonctionnelle les samedis et dimanches de juin à septembre. En 2010, plus de 4 000 personnes ont pu apprécier une croisière en navette, que ce soit à partir de Lachine ou de Châteauguay.

De la mi-juin à la fin septembre, les guides naturalistes chevronnés d'Héritage Saint-Bernard ont fait vivre une expérience unique à plus de 1 000 visiteurs ayant pris place à bord du ponton « *Le Héron Bleu* ». L'excursion animée sur la rivière Châteauguay, d'une durée d'environ une heure quinze, retraçait de façon originale les principaux attraits de la région et révélait des bribes de son histoire.



Ponton « Le Héron Bleu »

Héritage Saint-Bernard propose des forfaits de groupe en synergie avec divers partenaires permettant ainsi d'augmenter l'offre de ses services et les retombées pour la communauté. Plus de 500 personnes ont pris part aux forfaits de groupes pour adultes en 2010. Disponibles uniquement durant la période estivale, trois types de forfaits étaient offerts. Dans l'ensemble, les participants ont été charmés par l'endroit et ont pu en apprendre davantage sur la nature et l'histoire de l'île Saint-Bernard.

De plus, des événements spéciaux tels que le festival « *Rivière Châteauguay en fête* » permettent la tenue de nombreuses activités pour toute la famille. Ayant tous en commun la rivière Châteauguay, plusieurs endroits se sont animés chacun à leur tour, à cette occasion, dans le but de faire découvrir la grande variété d'attrait culturels, naturels, historiques et agrotouristiques le long de ce majestueux cours d'eau.



Par ailleurs, l'Éco-marché de l'île, l'Éco-marché de Noël, les cliniques de fartage de ski de fond, les balades nocturnes à faire en ski de fond ou à pied, les événements spéciaux tels que les conférences et les expositions au Pavillon de l'île, sont autant d'activités récréotouristiques offertes par Héritage Saint-Bernard.

Recommandation 6

Héritage Saint-Bernard recommande à la CMM de reconnaître la qualité et la variété des activités sur le territoire de Châteauguay-Léry. L'île Saint-Bernard et le corridor vert Châteauguay-Léry doivent être reconnus dans le PMAD comme un pôle récréotouristique du Grand Montréal.

Voie réglementaire

Une autre avenue possible pour protéger et conserver les milieux naturels est l'approche réglementaire. À la page 120 du PMAD (critère 3.1.2), il est mentionné que la CMM « demande aux MRC et aux agglomérations d'identifier les bois d'intérêt métropolitain et d'adopter des critères de protection visant à y assurer le maintien du couvert forestier ». Dans une optique de planification régionale, il serait plus approprié d'**imposer** une vision métropolitaine d'identification des bois et d'imposer également les critères pour leur protection. Les MRC pourraient ajouter des territoires, mais devraient se voir imposer ceux identifiés par la CMM (version revue et incluant l'ensemble du corridor vert Châteauguay-Léry). Elles pourraient aussi pouvoir implanter des critères de protection encore plus sévères que ceux de la CMM. Des mesures de protection à perpétuité doivent être privilégiées vu la menace réelle et imminente de perte de la biodiversité et de destruction de plusieurs milieux de haute valeur. Il est indispensable d'aménager et de développer le territoire selon une approche intégrée qui garantit tant l'intégrité des milieux naturels dans leur diversité que la qualité de vie. À cet effet, l'identification des zones boisées doit se faire à un niveau régional, voire national afin de dépasser les seuls intérêts personnels locaux et d'assurer une véritable protection de la biodiversité. La CMM a le devoir d'identifier ces bois en fonction de leur intégrité écosystémique, une intégrité qui dépasse même les limites administratives de la CMM.

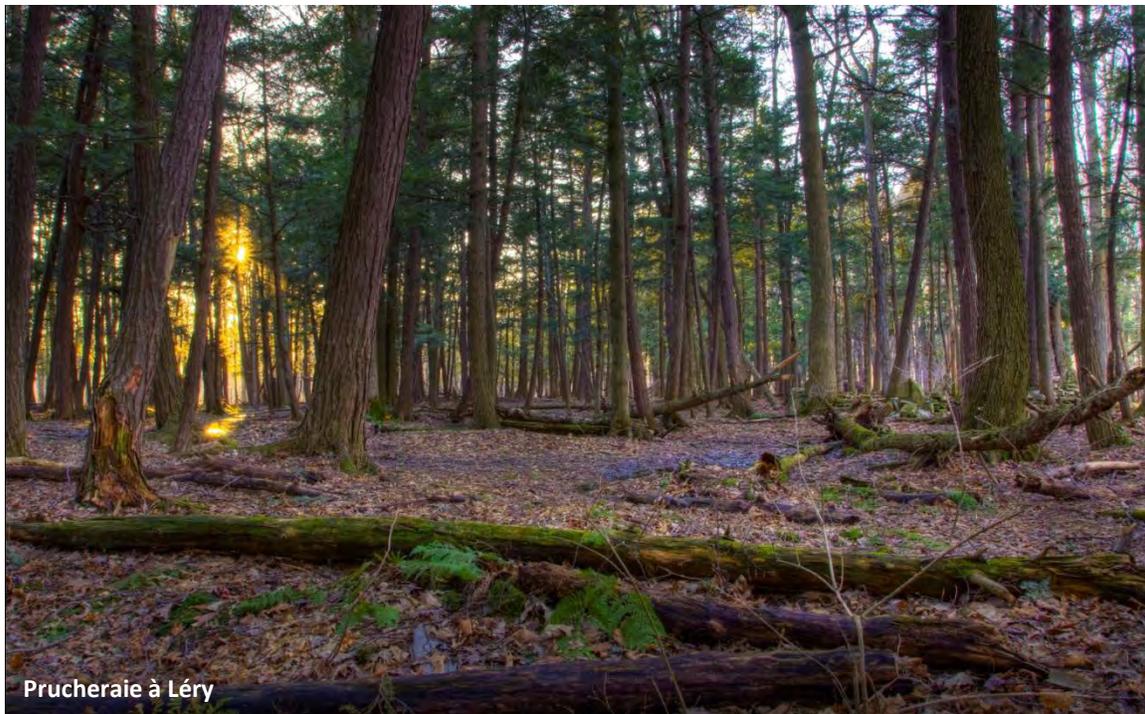
Recommandation 7

Héritage Saint-Bernard recommande que la CMM impose aux municipalités et aux MRC l'adoption de critères de protection pour le maintien du couvert forestier et la conservation des forêts en fonction de leur intégrité écosystémique, le tout dans une vision d'ensemble qui dépasse les seules limites administratives sur le territoire métropolitain.

Conclusion

Pour Héritage Saint-Bernard, compte tenu de la rareté croissante des milieux naturels, la planification du développement à l'échelle métropolitaine, tout comme à l'échelle d'une municipalité, devrait en tout temps garder une place importante aux espaces naturels qui sont le poumon des villes et des régions. Un milieu naturel rasé qui fait place à un développement domiciliaire l'est pour toujours et cause des dommages irréparables tant à l'environnement qu'à la santé publique. Les écosystèmes qui y évoluent apportent de nombreux services à la collectivité. Ils purifient l'eau (de surface et souterraine) et l'air. Ils coupent le vent. Ils créent des microclimats plus cléments. Ils maintiennent le sol en place, évitant ainsi des problèmes d'érosion. Ce sont des bouées de sauvetage en plein contexte de changements climatiques, car ils permettent de capter le carbone et les gaz à effet de serre. Ces milieux naturels sont aussi une source de plaisir, de détente, d'activités physiques, de ressourcement pour les citoyens.

Pour Héritage Saint-Bernard, il est primordial que le PMAD tienne compte de la protection du corridor vert Châteauguay-Léry comme partie essentielle de la ceinture verte du Grand Montréal. Ce corridor vert doit être protégé et mis en valeur tant pour préserver sa haute valeur écologique que pour la mise à profit de son potentiel récréotouristique, comme ce présent mémoire a voulu le démontrer.



**Créer de la richesse, ce n'est pas dilapider
celle que nous possédons déjà...**

Résumé des recommandations d'Héritage Saint-Bernard

Recommandation 1

Le PMAD doit revoir le périmètre du Bois de Châteauguay-Léry tel que défini par la CMM et inclure l'ensemble du corridor vert Châteauguay-Léry tel que défini par Héritage Saint-Bernard, SOS Forêt Fernand-Seguin, le Club des Ornithologues de Châteauguay ainsi que la Ville de Châteauguay.

Recommandation 2

Héritage Saint-Bernard recommande à la CMM de revoir les critères d'identification des bois métropolitains.

Recommandation 3

Le PMAD de la CMM doit reconnaître le corridor vert Châteauguay-Léry dans sa totalité et le considérer comme tel en tant que l'un des 31 bois d'intérêt écologique du Grand Montréal.

Recommandation 4

Héritage Saint-Bernard recommande de reconduire le Fonds vert et surtout d'augmenter de façon significative son enveloppe budgétaire. Vingt cinq millions de dollars (25 M \$) sur cinq ans pour la seule couronne sud correspondrait plus à la réalité de la valeur marchande des terrains à acquérir, en particulier ceux qui sont sur la « ligne de feu » du développement.

Recommandation 5

Héritage Saint-Bernard recommande à la CMM d'assurer un soutien financier aux municipalités protégeant à perpétuité de grands territoires naturels.

Recommandation 6

Héritage Saint-Bernard recommande à la CMM de reconnaître la qualité et la variété des activités sur le territoire de Châteauguay-Léry. L'île Saint-Bernard et le corridor vert Châteauguay-Léry doivent être reconnus dans le PMAD comme un pôle récréotouristique du Grand Montréal.

Recommandation 7

Héritage Saint-Bernard recommande que la CMM impose aux municipalités et aux MRC l'adoption de critères de protection pour le maintien du couvert forestier et la conservation des forêts en fonction de leur intégrité écosystémique, le tout dans une vision d'ensemble qui dépasse les seules limites administratives sur le territoire métropolitain.

Annexes

Annexe 1. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignés et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay

**INVENTAIRE DES PLANTES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES ET DES PRINCIPAUX GROUPEMENTS VÉGÉTAUX
DU BOISÉ DE CHÂTEAUGUAY¹**

par André Sabourin, consultant en botanique

Rapport final préparé pour Héritage Saint-Bernard

Septembre 2008

¹ Certaines parties du rapport ont été masquées afin de protéger les espèces vulnérables.

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le boisé à l'étude, dit le boisé de Châteauguay, est situé à l'ouest de la ville de Châteauguay (MRC Roussillon), de part et d'autre de la route 132 (boulevard René-Lévesque), entre les limites de la ville de Léry (au nord et à l'ouest), le Centre écologique Fernand-Seguin (au sud), le boulevard Brisebois et l'avenue Bourdon (à l'est).

Le but de l'inventaire était de localiser et caractériser les principaux groupements végétaux et, surtout, les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec. Celles-ci devaient faire partie des listes officielles du gouvernement du Québec. Elles sont identifiées, dans les résultats, par leurs noms français et latins, dénombrées avec leur population estimée, de même que leurs aires de localisation et de dispersion. Les habitats et groupements végétaux dans lesquels elles se trouvent sont caractérisés avec les principales espèces de plantes dominantes.

Les positions géographiques précises ont été prises au GPS par Philippe Geoffrion, qui m'a aussi guidé lors de cet inventaire. L'inventaire printanier a été réalisé sur le terrain les 16 et 17 juin 2008 et l'inventaire estival le fut les 11 et 12 août suivants. Les noms français des plantes sont surtout tirés de Marie-Victorin (1997) et du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (2008), aussi nommé CDPNQ. Les noms latins ne seront pas répétés, sauf exceptions.

De plus, certaines espèces de plantes d'intérêt et quelques phénomènes d'intérêt écologique, géologique ou géomorphologique, sont brièvement mentionnés.

Une qualification des groupements végétaux ou habitats floristiques les plus intéressants est ensuite présentée. Elle est basée sur la qualité des occurrences de plantes rares et par le fait même de leur viabilité, mais aussi sur la diversité floristique.

RÉSULTATS

Les plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Ces espèces de plantes en situation précaire sont tirées des listes officielles du Gouvernement du Québec (2005) et du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (2008). Elles sont présentées par ordre alphabétique de leur nom latin, avec leur statut au Québec et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008), une espèce ayant la cote S1 étant beaucoup plus rare que celle ayant la cote S3.

Douze espèces de plantes en situation précaire ont été inventoriées en 2008 sur ce site; onze sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et une est désignée vulnérable (CDPNQ, 2008).

1. l'érable noir (*Acer nigrum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre a été localisé à un endroit situé [REDACTED], dispersés sur environ 50 x 10 m, ont été identifiés [REDACTED]

Cinq points de localisation ont été pris par Philippe Geoffrion, sur son GPS.

2. l'aigremoine pubescente (*Agrimonia pubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Cette plante herbacée a été inventoriée à deux endroits. Environ 50 individus de cette aigremoine y ont été observés sur environ 30 x 3 m. Par ailleurs, un individu a été noté [REDACTED]

[REDACTED] Cette espèce est très rare au Québec, avec très peu d'occurrences et toutes dans la région de Montréal; Châteauguay serait seulement la cinquième (CDPNQ, 2008). Deux points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

3. l'ail des bois (*Allium tricoccum*): désigné vulnérable à la cueillette commerciale; S3

Cette plante herbacée se trouve [REDACTED] On y a dénombré 10 hampes en boutons floraux mais la population, dispersée sur environ 5 x 5 m, est estimée à 50 à 100 individus (les feuilles étant disparues lors de notre passage). L'ail des bois s'y trouve dans une érablière à érable à sucre, ostryer de Virginie et caryer ovale (*Carya ovata*).

Il s'agit du seul point de localisation pris sur le GPS de Philippe.

4. la cardamine laciniée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3

Cette plante herbacée est une géophyte printanière qui disparaît en juin et qui n'était pas visible lors de notre passage, sauf si on cherchait les rhizomes. Philippe l'avait observé en mai, l'a relocalisée au GPS et j'ai pu valider l'occurrence en trouvant des rhizomes. Trois points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

5. le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée a été observée occasionnellement du côté [redacted]. C'est le cas notamment à l'orée et dans le boisé [redacted], où une centaine de touffes s'y trouvent dispersées en deux colonies, [redacted]. Un individu a aussi été observé à l'ouest de la propriété [redacted] dans le même type d'habitat mais dont le sous-bois y est beaucoup plus perturbé et dégradé. Deux points de localisation ont été pris sur son GPS, par Philippe.

6. le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette autre carex est aussi occasionnel mais dans presque tout le territoire à l'étude. Il a été trouvé le plus souvent [redacted]. j'ai noté 15 touffes dispersées du côté ouest de la propriété de [redacted], 5 touffes dispersées sur 1 x 0,5 m sur la propriété de [redacted], 1 touffe à l'ouest de la propriété [redacted], environ 40 touffes dispersées sur 40 x 2 m sur la propriété [redacted], et environ 40 touffes sur 10 x 2 m à l'est de [redacted]. [redacted], on l'a observé près de l'extrémité de [redacted] (5 touffes sur 1 x 0,5 m, avec le carex porte-tête) et ailleurs sur la [redacted] (10 touffes sur 10 x 2 m); enfin, 1 touffe se trouve à la limite [redacted]. Neuf points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

7. le caryer ovale (*Carya ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est fréquent sur tout le territoire à l'étude, surtout en milieu boisé. Il est même parfois dominant ou co-dominant avec d'autres essences forestières arborescentes dans l'érablière à caryer (voir les cartes). En tout, 220 points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS, ce qui fait de cette espèce une plante commune dans le boisé de Châteauguay.

8. le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre a été localisé sur la propriété [redacted]. Deux individus, un adulte (arbre) et un juvénile, ont été inventoriés dans [redacted]. Il s'agit du seul point de localisation observé et pris au GPS.

9. l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Cet arbuste ou petit arbre occupe des [REDACTED]. Il recherche les terrains calcaires ouverts, à substrat rocheux peu profonds ou affleurant. Il a été localisé dans les secteurs [REDACTED]

[REDACTED], j'ai noté au moins 80 individus dans les friches mais les concentrations se trouvent surtout sur [REDACTED] cependant, Philippe Geoffrion estime la population à environ 150 individus, en ajoutant ses observations du mois de mai. À [REDACTED], une petite clairière à aubépines (*Crataegus* spp.) et nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) de la propriété [REDACTED] abrite 7 individus dispersés sur 20 x 15 m; la grande arbustaie à nerprun cathartique et chèvrefeuille (*Lonicera cf. tatarica*) [REDACTED] abrite 16 individus dispersés sur 200 x 100 m; la propriété [REDACTED] abrite au moins 30 individus [REDACTED], et 1 individu [REDACTED]

Soixante dix-neuf points de localisation ont été positionnés au GPS. La fréquence de cette espèce dans le boisé de Châteauguay et le fait qu'elle soit très rare au Québec, avec trois occurrences connues seulement et limitées à cette même région (CDPNQ, 2008), en font l'espèce la plus importante du site.

10. l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1S2

Cet arbuste ou petit arbre recherche les mêmes habitats ouverts, rocheux et calcaires que l'aubépine ergot-de-coq, mais il est moins fréquent au boisé de Châteauguay. On l'a localisé surtout à [REDACTED], avec 15 individus [REDACTED]

[REDACTED] Trois colonies ont aussi été découvertes à l'ouest du boulevard, soit 17 individus au sud de la propriété de Coronet Dev. Inc., au bord d'un sentier arbustif et près de [REDACTED] 4 individus [REDACTED] et 2 individus dans [REDACTED]

Huit points de localisation ont été pris au GPS.

11. le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est occasionnel à fréquent sur tout le territoire à l'étude, que ce soit en milieu ouvert ou boisé. Il est cependant plus fréquent à [REDACTED] puisque c'est un arbre intolérant à l'ombre (Farrar, 1995); en milieu boisé, il est mature et doit avoir poussé en clairière avant la forestation.

Un groupement notablé par la concentration de plusieurs individus se trouve près [REDACTED]

De façon générale, l'état de santé des individus observés est très bon, malgré que l'espèce soit menacée par une maladie mortelle causée par un champignon formant un chancre, le *Sirococcus clavigignenti-juglandacearum* (Farrar, 1995); le noyer cendré, bien que non rare au Québec, est en net déclin, ce qui explique son statut.

Cent cinq points de localisation ont été pris par Philippe sur son GPS, ce qui en fait une espèce fréquente dans ce boisé.

12. le staphylier trifolié (*Staphylea trifolia*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbuste a été noté à l'extrémité [REDACTED]

[REDACTED] Environ 150 individus ont été dénombrés, sur 30 x 30 m, [REDACTED]

[REDACTED] Le sous-bois y est passablement dégradé et envahi surtout par le chèvrefeuille de Tartarie, un arbuste introduit et échappé de culture. C'est d'ailleurs aussi le cas assez souvent sur le territoire boisé.

C'est le seul point de localisation noté et pris au GPS.

Autres plantes et phénomènes d'intérêt

Deux espèces de **plantes herbacées d'intérêt**, qui ont déjà été considérées rares et en situation précaire au Québec, ont aussi été observées dans le boisé de Châteauguay en 2008.

[REDACTED] le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*): ce carex se trouvait sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002); cependant, il ne figure plus sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Il a été localisé [REDACTED]

[REDACTED] l'hackélie de Virginie (*Hackelia virginiana*): cette plante fréquente les sentiers et leurs bordures, où ses fruits munis de crochets peuvent s'accrocher aux animaux. Elle était considérée rare en 1992 (Lavoie, 1992) mais non plus par la suite. Elle a été [REDACTED]

Sept autres **plantes herbacées d'intérêt** ont été observées, mais non localisées précisément sur le site à l'étude. Ce sont des espèces qui ne sont pas rares au Québec mais qui sont sujettes à une certaine cueillette dans le but d'en faire le commerce. Ainsi, en 2005 (Gouvernement du Québec, 2005), elles ont été désignées vulnérables à la cueillette commerciale. Ce sont:

- l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*): cette fougère, ornementale et médicinale, est relativement rare sur ce site, dans les érablières à caryers
- l'asaret gingembre (*Asarum canadense*): le rhizome de cette plante est recherché; il est rare dans le même habitat
- la cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*): recherchée aussi pour ses rhizomes; elle est occasionnelle dans le même type d'habitat
- la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*): les jeunes pousses (têtes-de-violon) de cette fougère sont consommées par les humains au printemps; elle est occasionnelle dans les milieux humides
- la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*): ce sont les rhizomes qui sont cueillis parfois, pour leurs valeurs médicinales; elle est occasionnelle dans les érablières à caryer
- le trille blanc (*Trillium grandiflorum*): on la vend parfois pour la qualité ornementale de sa fleur; elle est fréquente à abondante dans le même habitat
- l'uvulaire grande-fleur (*Uvularia grandiflora*): également de valeur ornementale, cette plante est relativement rare dans le même habitat.

Quelques **phénomènes écologiques, géomorphologiques ou géologiques d'intérêt** sont à signaler sur le site. Les **milieux humides** sont rares sur le territoire à l'étude. On en a observé quatre ayant une certaine importance ou superficie. Le premier se trouve au centre-ouest de la propriété du Ministère des Transports; il s'agit d'une frênaie à frêne noir (*Fraxinus nigra*), érable argenté (*Acer saccharinum*), frêne blanc (*Fraxinus americana*), orme d'Amérique (*Ulmus americana*), frêne rouge (*Fraxinus pennsylvanica*) et caryer ovale (*Carya ovata*); sa superficie est d'au moins 50 x 30 m. Le deuxième est situé dans le secteur ouest de la propriété Coronet Dev. Inc.; il s'agit d'une peupleraie à peuplier deltoïde (*Populus deltoides*), frênes (*Fraxinus* spp.), cornouiller stolonifère (*Cornus stolonifera*) et orme d'Amérique, le tout sur environ 50 x 20 m. Le troisième est un étang artificiel mesurant 15 x 10 m, au centre de la propriété de Michel Bolduc. Le quatrième consiste en des baissières ou petites dépressions dispersées dans l'arbustaie arborée du coin nord-ouest de la propriété du ministère des Transports; l'espèce dominante y est le frêne rouge.

Un **esker**, relativement mince et peu élevé, sur lequel se trouve un sentier de raquette, traverse les propriétés de Louise Morand et Réal Bourdon.

Des **affleurements calcaires** avec des sols très minces ou nuls sont à l'origine des clairières plus ou moins grandes des propriétés de Michel Bolduc (au nord-ouest) et du Ministère des Transports (coin au centre-ouest); ces clairières sont surtout arbustives puisque les arbres ont de la difficulté à s'implanter sur des sols très minces. Ce type d'habitat est relativement rare au Québec.

QUALIFICATION DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX

Les inventaires des 16 et 17 juin et des 11 et 12 août 2008 donnent un aperçu préliminaire de la qualité respective des principaux groupements végétaux. Voici donc un classement qualificatif sur ce sujet, avec la présentation des quatre groupements végétaux les plus intéressants, en se basant sur les plantes rares observées.

Pour produire cette qualification, je me suis basé sur les critères suivants:

- les plantes rares qui ont le rang de priorité pour la conservation le plus haut (S1), notamment par la présence de l'aubépine ergot-de-coq, dont la répartition est limitée au Québec à la région de Châteauguay-Léry-Beauharnois (Labrecque et Lavoie, 2002)
- les espèces de plantes rares présentant les plus grands nombres d'individus
- les groupements végétaux abritant le plus grand nombre d'espèces rares
- les groupements végétaux présentant une bonne diversité floristique estimée en nombre d'espèces
- les groupements végétaux les plus intègres et les moins perturbés ou dégradés par des plantes introduites envahissantes.

1. la grande friche de l'est

Ce groupement de milieu ouvert occupe les secteurs orientaux

On y a observé:

- environ 150 individus de l'aubépine ergot-de-coq, un espèce très rare au Québec et cotée S1
- au moins 15 individus de l'aubépine suborbiculaire, un espèce cotée S1S2
- la plus grande concentration sur le site à l'étude de noyers cendrés, probablement une centaine d'individus
- la présence de 4 espèces de plantes rares; aux trois déjà nommées s'ajoute le caryer ovale
- ce secteur abrite probablement la flore la plus diversifiée en espèces du territoire à l'étude.

– **la clairière du centre-ouest de la propriété** [REDACTED]

Cet habitat est situé dans le coin de forme triangulaire, [REDACTED] Il s'agit d'une arbustaie arborée semi ouverte à ouverte.

On y a observé:

- 30 individus environ de l'aubépine ergot-de-coq, une espèce cotée S1
- 20 individus de caryer ovale, 4 de noyer cendré et une dizaine d'hackélie de Virginie, une plante d'intérêt
- un habitat relativement rare au Québec, soit un milieu semi ouvert à ouvert sur sols très minces sur roc calcaire
- une flore diversifiée
- des milieux humides dispersés un peu partout et formant une sorte de mosaïque où milieux humides et milieux terrestres alternent.

3. la clairière au nord-ouest de [REDACTED]

Cette grande arbustaie dense est traversée par des sentiers. Malheureusement, sa qualité est affaiblie par l'envahissement d'arbustes introduits, comme le nerprun cathartique et le chèvrefeuille de Tartarie.

On y a observé:

- 20 individus environ de l'aubépine ergot-de-coq, une espèce cotée S1
- la présence de l'aigremoine pubescente, une plante très rare (S1) au Québec et limitée à la région de Montréal
- la présence du caryer ovale
- des sols minces sur roc calcaire avec quelques affleurements
- une flore moyennement diversifiée.

le coteau calcaire au sud de [REDACTED]

Cet habitat est localisé [REDACTED]. Il est très rocheux et pierreux, calcaire, forme un petit coteau et est couvert par une érablière (70 ans) à érable à sucre, tilleul d'Amérique, ostryer de Virginie et caryer cordiforme.

On y a observé:

- 1 individu de l'aubépine ergot-de-coq, une espèce cotée S1
- le seul site où il y a de l'érable noir et du micocoulier occidental
- la présence de 5 espèces de plantes rares, toutes arborescentes: les trois espèces déjà citées et aussi le caryer ovale et le noyer cendré
- une flore diversifiée avec notamment des plantes d'intérêt telles que la cardamine carcajou, le trille blanc et le carex de Hitchcock, qui a déjà été considéré susceptible d'être désigné.

RECOMMANDATIONS

- l'ordre de priorité du classement de qualification des sites n'est pas absolu et est laissé au libre choix des décideurs
- le boisé de Châteauguay, avec ses **12 espèces de plantes rares et en situation précaire**, dont **2 espèces très rares (S1)** et 7 espèces d'arbres ou d'arbustes, est ainsi un site très riche en biodiversité floristique de la grande région de Montréal et même du Québec
- la **fréquence de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*)**, une espèce limitée au Québec à la région de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, rend la conservation de cette espèce prioritaire et d'une importance nationale
- le boisé de Châteauguay et plus particulièrement les arbustales des clairières, [REDACTED] sont envahis par le chèvrefeuille de Tartarie, un arbuste exotique (*Lonicera cf. tatarica*); si ces sites sont voués à la conservation, il est recommandé de limiter l'expansion de cette espèce par des coupes sélectives. La même recommandation s'applique au nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) dans les arbustales
- le boisé de Châteauguay-Léry étant l'un des 31 boisés d'intérêt métropolitain du projet de règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, sa préservation par des mesures de protection est recommandée.

RÉFÉRENCES

Farrar, J. L. 1995. Les arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Saint-Laurent et Ottawa. 502 pages.

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 pages.

Gouvernement du Québec. 2005. Plan gouvernemental sur la diversité biologique: le ministre Mulcair annonce la désignation de 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et de 30 de leurs habitats. Communiqué de presse du 17 août 2005. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 5 pages.

Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.

Lavoie, G. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement du Québec, Québec. 180 pages.

Annexe 2. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignés du centre écologique Fernand-Seguin et des terrains adjacents appartenant à la Ville de Châteauguay

**INVENTAIRE DES PLANTES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES DU CENTRE ÉCOLOGIQUE FERNAND-SEGUIN
ET DES TERRAINS ADJACENTS APPARTENANT À LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY¹**

par André Sabourin, consultant en botanique

Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard

Juillet 2009

¹ Certaines parties du rapport ont été masquées afin de protéger les espèces vulnérables.

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le Centre écologique Fernand-Seguin est situé à l'ouest de la ville de Châteauguay (MRC Roussillon), au sud de la route 132 (boulevard René-Lévesque), et à l'ouest du boulevard Brisebois. Des terrains appartenant à la ville de Châteauguay, situés à l'ouest du Centre écologique et de plus petite superficie que celui-ci, sont aussi concernés dans le présent rapport (voir la carte).

Le but de l'inventaire était de localiser et caractériser les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec. Celles-ci devaient faire partie des listes officielles du gouvernement du Québec (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles sont identifiées, dans les résultats, par leurs noms français et latins, et parfois dénombrées avec leur population estimée, de même que leurs aires de localisation et de dispersion. Les habitats et groupements végétaux dans lesquels elles se trouvent sont caractérisés avec les principales espèces de plantes dominantes.

Les positions géographiques précises ont été prises au GPS par Philippe Geoffrion, qui a aussi localisé certaines espèces de plantes rares, qui m'a guidé lors de cet inventaire, et que je remercie chaleureusement. L'inventaire a été réalisé sur le terrain en trois jours, les 11 et 26 juin, et les 15 et 16 juillet 2009 (en avant-midi pour les deux derniers jours). Les noms français des plantes sont surtout tirés de Marie-Victorin (1997) et du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (2008), aussi nommé CDPNQ. Les noms latins ne seront pas répétés, sauf exceptions. De plus, certaines espèces de plantes d'intérêt sont brièvement mentionnés.

Le Centre écologique Fernand-Seguin est surtout couvert de forêts feuillues, notamment par l'érablière à érable à sucre et caryer cordiforme et l'érablière à érable à sucre et tilleul d'Amérique; la région fait d'ailleurs partie du grand domaine de l'érablière à caryer. On y trouve aussi quelques friches arbustives et herbacées. Les terrains de la ville de Châteauguay, à l'ouest du Centre écologique, sont couverts de friches au centre, et de forêts feuillues à l'est et à l'ouest.

RÉSULTATS

Les plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Ces espèces de plantes en situation précaire sont tirées du document officiel du Gouvernement du Québec (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles sont présentées par ordre alphabétique de leur nom latin, avec leur nom français, leur statut au Québec et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008), une espèce ayant la cote S1 étant beaucoup plus rare que celle ayant la cote S3.

Quinze espèces de plantes rares et en situation précaire ont été inventoriées en 2009, au Centre écologique Fernand-Seguin et sur les terrains adjacents appartenant à la ville de Châteauguay; toutes sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, sauf l'ail des bois qui est désignée vulnérable (CDPNQ, 2008).

1. l'érable noir (*Acer nigrum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre a été localisé en trois colonies ou à trois (3) endroits. Sept individus matures, dispersés sur environ 50 x 30 m, ont été identifiés dans une vieille érablière (120 ans et +) à érable à sucre (*Acer saccharum*), [REDACTED]. Un individu a été observé au bord du [REDACTED]

Huit points de localisation ont été pris par Philippe Geoffrion, sur son GPS (voir la carte).

2. l'ail des bois (*Allium tricoccum*): désigné vulnérable; S3

Cette plante herbacée est dispersée en quelques colonies et est donc occasionnelle sur les sites concernés. L'ail des bois s'y trouve dans [REDACTED]. On a observé des colonies variant de quelques individus à des centaines. Neuf points de localisation ont été pris sur le GPS de Philippe.

3. la cardamine laciniée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3

Cette plante herbacée de la famille des Brassicacées est une géophyte printanière qui disparaît en juin et qui n'était pas visible lors de mon passage, sauf si on cherchait les rhizomes. Philippe l'avait observé occasionnellement en mai [REDACTED]. Généralement, cette espèce rhizomateuse forme des colonies denses de centaines ou milliers de tiges. Dix-huit points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

4. le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées a été observée à huit (8) endroits [REDACTED] en milieux secs à mésiques. Environ soixante-quinze (75) touffes (individus), dispersées occasionnellement dans le Centre écologique, ont été localisées; les colonies varient entre une et vingt-cinq touffes. Neuf points de localisation ont été pris sur son GPS, par Philippe.

5. le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette autre carex est aussi occasionnel mais un peu plus fréquent que le précédent. Il a été trouvé en onze (11) colonies, le plus souvent [REDACTED]. Environ cent trente (130) touffes (individus) ont été localisées, ce qui constitue un nombre relativement imposant. Les colonies comptent entre une et soixante touffes. Onze points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

6. le carex de Swan (*Carex swanii*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Ce carex est une belle découverte et une nouveauté pour la région du Sud-Ouest (Suroît) de la Montérégie, puisque les occurrences les plus rapprochées se trouvent au parc du Mont-Saint-Bruno et près de la baie Missisquoi (CDPNQ, 2008). Vingt-six (26) touffes ont été localisées en deux colonies. La première, avec vingt individus dispersés sur 7 x 1 m,

La seconde colonie se trouve

; les six (6) individus (touffes) y sont dispersés sur 1 x 1 m.

Deux points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

7. le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre de la famille des Juglandacées est fréquent, surtout en milieu boisé et au Centre écologique. Il est même parfois dominant ou co-dominant avec d'autres essences forestières arborescentes, dans l'érablière à caryer (voir la carte).

Soixante-six points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS, ce qui fait de cette espèce une plante notable et typique sur les sites concernés.

8. le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre de la famille des Cannabacées est rare sur le territoire à l'étude. Une seule colonie de sept individus a été observée

Un point de localisation a été enregistré par Philippe, sur son GPS.

9. l'aubépine dilatée (*Crataegus coccinioides*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Cet arbuste ou petit arbre de la famille des Rosacées se trouve dans les friches arbustives arborées basses. Il est très rare sur le territoire en cause puisque seulement deux (2) individus ont été localisés;

Deux points de localisation ont été enregistrés par Philippe, sur son GPS.

10. l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Cet arbuste ou petit arbre occupe des friches et clairières du site. Il recherche les terrains calcaires ouverts, à substrat rocheux peu profonds ou affleurant. Il s'agit en quelque sorte de l'espèce rare emblématique de la région de Châteauguay-Léry-Kahnawake, puisqu'il y est fréquent tout en étant très rare au Québec. On l'a trouvé, c'est-à-dire au moins une soixantaine (60 et +) d'individus.

Cinquante-trois points de localisation ont été positionnés au GPS, par Philippe. La fréquence de cette espèce à Châteauguay et le fait qu'elle soit très rare au Québec, avec trois occurrences connues seulement et limitées à cette même région (CDPNQ, 2008), font de l'aubépine ergot-de-coq l'espèce la plus importante des sites à l'étude.

11. L'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1S2

Cet arbuste ou petit arbre recherche les mêmes habitats ouverts, rocheux, calcaires et en friches que les deux autres aubépines rares. Il est occasionnel et a été noté en une vingtaine d'endroits [REDACTED]. Des dizaines d'individus ont ainsi été localisés, mais très rarement en groupes dépassant cinq individus. Vingt-et-un points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

12. la dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2.

Cette fougère est très rare sur le territoire concerné. Une seule colonie a été localisée [REDACTED]. Cinq touffes (individus) ont été observées sur environ 50 x 5 m, [REDACTED]

[REDACTED] ce faible décompte d'individus est typique des populations de cette espèce. Deux points de localisation ont été enregistrés par Philippe.

13. la goodyérie pubescente (*Goodyera pubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette orchidée a été transplantée au Centre écologique à partir de spécimens se trouvant sur le tracé de la future autoroute 30. Cette population d'une dizaine d'individus n'est pas originaire de Châteauguay puisqu'elle n'apparaît pas sur la carte de répartition de l'espèce du CDPNQ (2008), pour cette région. Toutefois, on l'y a transplantée sur un site favorable, [REDACTED]

Un point de localisation a été positionné au GPS, par Philippe.

14. le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est fréquent à commun sur tout le territoire à l'étude, que ce soit en milieu ouvert ou boisé. En forêt, il occupe [REDACTED]

De façon générale, l'état de santé des individus observés est bon à très bon, malgré que l'espèce soit menacée par une maladie mortelle causée par un champignon formant un chancre, le *Sirococcus clavignenti-juglandacearum* (Farrar, 1995); le noyer cendré est en déclin rapide au Québec, à cause de cette maladie.

Cent quarante-trois points de localisation ont été pris par Philippe sur son GPS, ce qui signifie que l'espèce est parfois dominante sur ces deux sites.

15. le chêne bicolore (*Quercus bicolor*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable;
S2

Cet arbre de la famille des Fagacées est la seconde espèce transplantée au Centre écologique, à partir d'individus provenant du tracé de la future autoroute 30. Une dizaine de jeunes chênes bicolores y ont été implantés [REDACTED]

[REDACTED]: Cet habitat est un peu sec et ombragé pour cet espèce hygrophile et héliophile tolérante (CDPNQ, 2008).

Un point de localisation a été enregistré sur le GPS de Philippe.

Autres plantes d'intérêt

Une espèce de plante d'intérêt, qui a déjà été considérée rare et en situation précaire au Québec, a aussi été observée dans le Centre écologique Fernand-Seguin, en 2009.

16. le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*): ce carex se trouvait sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002); cependant, il ne figure plus sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Treize touffes (individus) ont été localisées [REDACTED]

Huit autres plantes herbacées d'intérêt ont été observées, mais non localisées précisément sur le site à l'étude. Ce sont des espèces qui ne sont pas rares au Québec mais qui sont sujettes à une certaine cueillette dans le but d'en faire le commerce. Ainsi, en 2005 (Gouvernement du Québec, 2005), elles ont été désignées vulnérables à la cueillette commerciale. Ce sont:

- 17. l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*): cette fougère, ornementale et médicinale, est occasionnelle dans les érablières à caryers; elle a été pointée en 14 endroits par Philippe
- 18. l'asaret gingembre (*Asarum canadense*): son rhizome contient une huile essentielle et possède des vertus médicinales en infusion; une petite colonie a été trouvée [REDACTED]; il a donc été enregistré une seule fois
- 19. la cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*): recherchée pour ses rhizomes au goût piquant; elle est fréquente dans le même type d'habitat puisqu'elle a été observée en 36 points notés
- 20. la cardamine géante (*Cardamine maxima*): cette autre cardamine, qui pourrait être recherchée pour ces rhizomes pouvant servir de condiment, a été localisée en 9 colonies
- 21. la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*): les jeunes pousses (têtes-de-violon) de cette fougère sont consommées par les humains au printemps; elle est occasionnelle dans les milieux humides, avec 17 colonies observées
- 22. la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*): ce sont les rhizomes qui sont cueillis parfois, pour leurs valeurs médicinales; elle est occasionnelle dans les érablières à caryer, avec 18 points enregistrés
- 23. le trille blanc (*Trillium grandiflorum*): on le vend parfois pour la qualité ornementale de sa fleur; il est fréquent à abondant dans le même habitat; 67 points ont été notés
- 24. l'uvulaire grande-fleur (*Uvularia grandiflora*): également de valeur ornementale, cette plante est rare dans le même habitat, avec 4 endroits pointés.

QUALIFICATION ET RECOMMANDATIONS

Qualification

Avec les **quinze (15) espèces de plantes vasculaires rares** et en situation précaire au Québec, et les neuf (9) autres espèces de plantes d'intérêt, il est évident que le Centre écologique Fernand-Seguin et les terrains adjacents appartenant à la ville de Châteauguay, sont de **qualité très élevée**.

En vingt ans de pratique professionnelle de la botanique de terrain, j'ai rarement inventorié des territoires aussi riches en plantes rares ou d'intérêt, sur des superficies comparables. Ce sont donc des forêts ou écosystèmes de type Refuge d'espèces en difficulté.

De plus, on y a observé des espèces de **plantes très rares** au Québec, c'est-à-dire ayant des rangs de priorité pour la conservation de S1; il s'agit des trois espèces d'aubépines (*Crataegus coccinioides*, *Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*, *Crataegus suborbiculata*). La seconde espèce est d'ailleurs limitée au Québec à la région de Châteauguay, où elle est fréquente tout comme sur les deux sites qui sont concernés ici.

Ces trois espèces très rares et les douze autres espèces rares se trouvent autant sur les terrains du Centre écologique que sur ceux de la ville, à l'ouest du Centre écologique.

Finalement, deux espèces d'arbres, le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*) et le noyer cendré (*Juglans cinerea*) sont fréquentes sur ces deux sites et y sont parfois dominants ou co-dominants, comme c'est le cas aussi de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*). Ceci fait de ces groupements végétaux des **écosystèmes forestiers exceptionnels**, de type Forêt rare.

Recommandations

Étant donné la grande diversité floristique du Centre écologique Fernand-Seguin et des terrains adjacents de la ville de Châteauguay, que ce soit pour les différents types de groupements végétaux que pour les plantes rares ou d'intérêt pour le Québec, voici mes recommandations.

- que les deux sites concernés devraient devenir des aires protégées officiellement par le gouvernement du Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- le statut proposé comme aires protégées pourrait être: un ou des Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de type Forêt rare ou Forêt refuge, ou les deux à la fois; ou une Réserve de biodiversité; ou une Réserve naturelle reconnue
- les deux sites devraient être désignés comme étant des zones de conservation protégées (ou l'équivalent) par la ville de Châteauguay
- les deux sites devraient continuer à demeurer ouverts au public, mais sans ajouts de nouveaux sentiers ou de grandes infrastructures autres que ceux ou celles déjà existantes, qui pourraient cependant être modernisées
- la gérance, l'entretien et la surveillance des sites concernés devraient continuer à être confiés à Héritage Saint-Bernard, dont la qualité de travail est remarquable
- pour la protection des plantes rares ou d'intérêt mentionnées dans ce rapport, ce dernier ne devrait pas être diffusé au grand public, à moins que les espèces ne soient que numérotées.

RÉFÉRENCES

Farrar, J. L. 1995. Les arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Saint-Laurent et Ottawa. 502 pages.

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ. 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 pages.

Gouvernement du Québec. 2005. Plan gouvernemental sur la diversité biologique: le ministre Mulcair annonce la désignation de 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et de 30 de leurs habitats. Communiqué de presse du 17 août 2005. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 5 pages.

10

Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.

Marie-Victorin, F. 1997. Flore laurentienne. Troisième édition mise à jour et annotée par L. Brouillet, S. G. Hay, I. Goulet, M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 1093 pages.

Annexe 3. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignés de la ceinture verte de Châteauguay et Léry

**INVENTAIRE DES PLANTES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES DE LA CEINTURE VERTE DE
CHÂTEAUGUAY ET LÉRY**

par André Sabourin, consultant en botanique

Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard

Août 2009

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

La ceinture verte de Châteauguay et de Léry est localisée au nord-ouest de la ville de Châteauguay et à l'est de la ville de Léry (MRC Roussillon). Elle est divisée en quatre (4) zones de milieux naturels (voir la carte des zones), soit les zones A, B, C et D.

La zone A est située à l'ouest du boulevard René-Lévesque et au sud du boulevard de Léry (route 132); le secteur sis à Châteauguay a été inventorié en 2008 (Sabourin, 2008) et ainsi seul le secteur à Léry est concerné dans ce rapport. La zone B, qui se trouve à Châteauguay au nord du boulevard Brisebois, a aussi été parcourue en 2008 et ne figure pas dans ce rapport. La zone C comprend à peu près à part égale autant de territoire à Châteauguay qu'à Léry; elle occupe le sud du boulevard de Léry et du chemin Saint-Bernard, soit à l'est du boulevard René-Lévesque et à l'ouest du ruisseau Saint-Jean. Quant à la zone D, presque complètement située à Léry, elle est localisée au nord du boulevard de Léry et au sud du chemin du Lac-Saint-Louis.

Le but principal de cet inventaire était de localiser et caractériser les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec; elles seront aussi nommées plantes rares ou en situation précaire. Ces types de plantes devaient faire partie du document officiel du gouvernement du Québec, sur ce sujet (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles seront identifiées au chapitre des Résultats par les items les plus importants les concernant.

Les positions géographiques précises des plantes rares ont été prises au GPS par Philippe Geoffrion, biologiste, qui a découvert plusieurs colonies d'espèces rares et m'a aussi guidé lors de cet inventaire; je le remercie chaleureusement. L'inventaire a été réalisé sur le terrain en douze jours (12) de 2009, soit les 12 et 19 mai, les 4, 10, 18 et 25 juin, les 6, 9, 15, 16 et 23 juillet, et le 17 août. Ainsi, l'inventaire a touché la majeure partie de la saison de végétation, malgré une date d'échéance excluant la fin de l'été, et tous les habitats présents ont été visités, bien que certaines parties inondées de marais de la zone D étaient pratiquement inaccessibles.

Certains habitats étaient inventoriés en des périodes précises de la saison, comme les érablières à caryer au printemps, parce que leur flore est surtout printanière, ou les friches à aubépines parce que ces dernières sont plus facilement identifiables lors de leur floraison à la fin de mai et au début de juin.

Il est à noter que toute la zone à l'étude de la ceinture verte de Châteauguay et de Léry se trouve sur un substrat plus ou moins profond et affleurant parfois de roc dolomitique, appartenant à la formation dite de Beauharnois du groupe de la dolomie de Beekmantown (Clark, 1972). Ce type de substrat rocheux, qui affleure à certains endroits des zones A et C, favorise la présence de plusieurs espèces de plantes rares calcicoles.

De plus, certaines espèces de plantes d'intérêt sont brièvement mentionnées et caractérisées dans ce rapport, que ce soient d'anciennes espèces rares ou des plantes vulnérables à la cueillette commerciale. Les forêts exceptionnelles ou écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont ensuite examinés; il s'agit en quelque sorte d'une qualification des groupements végétaux ou habitats floristiques les plus intéressants. Elle est basée sur la qualité des occurrences de plantes rares, mais aussi sur la diversité floristique. Enfin, des recommandations sont présentées pour l'avenir de cette ceinture verte.

RÉSULTATS

Les plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Ces espèces de plantes rares et en situation précaire au Québec sont tirées du document officiel du Gouvernement du Québec (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles sont présentées par ordre alphabétique de leur nom latin, avec leur nom français officiel, leur statut au Québec (désignée menacée, désignée vulnérable, susceptible d'être désignée) et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008), une espèce ayant la cote S1 étant beaucoup plus rare que celle ayant la cote S3.

Ensuite, le nombre de colonies ou la plus ou moins grande fréquence de l'espèce dans la ceinture verte est présentée, avec la ou les zones concernées, parfois avec le nombre d'individus et l'aire de dispersion estimés, surtout si l'espèce y est très rare. Puis, l'habitat et les principales essences dominantes ou types de groupements végétaux sont décrits. Quelques notes caractérisant chacune des espèces sont incluses selon le cas, et finalement le nombre de points de localisations, pris au GPS par Philippe Geoffrion, sont notés.

Vingt (20) espèces de plantes rares et en situation précaire ont été inventoriées en 2009, sur les sites à l'étude de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Toutes sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, sauf l'ail des bois qui est désigné vulnérable (CDPNQ, 2008).

1. **L'érable noir (*Acer nigrum*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre a été localisé à de rares endroits [REDACTED]

Il s'agit de petites populations de quelques individus seulement, [REDACTED]

[REDACTED] L'espèce est ainsi très rare dans la ceinture verte; elle se différencie de l'érable à sucre, très parente et semblable, surtout par la pubescence de ses feuilles moins lobées profondément. Deux (2) points de localisation ont été pris par Philippe Geoffrion, sur son GPS (voir la carte de pointage).

2. **L'ail des bois (*Allium tricoccum*):** désigné vulnérable; S3

[REDACTED]

3. **la doradille ébène (*Asplenium platyneuron*):** susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette petite fougère peut facilement passer inaperçue; elle a été localisée sur [REDACTED]

[REDACTED] Les trois colonies comptent chacune 2 touffes de quelques tiges dispersées sur moins de un mètre. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Cette fougère est très rare dans toute la grande région de Montréal puisqu'une seule autre occurrence y est actuellement connue, soit à Pointe-des-Cascades (MRC Vaudreuil-Soulanges). Trois (3) points de localisation ont été pris sur le GPS de Philippe.

4. la cardamine découpée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3

Cette plante herbacée de la famille des Brassicacées (ex Crucifères) est une géophyte printanière qui disparaît en juin. Elle est relativement fréquente dans la ceinture verte, [REDACTED] où elle est même parfois [REDACTED]. Il s'y trouve des milliers d'individus, souvent en vastes colonies denses, puisque la plante se reproduit par ses rhizomes. Dix-neuf (19) points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

5. le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées a été observée occasionnellement dans la ceinture verte, [REDACTED]. Par exemple, des colonies se présentent ainsi: 8 touffes dispersées sur 7 x 2 m, 4 touffes sur 2 x 1 m, 30 touffes sur 5 x 2 m, 25 touffes sur 5 x 2 m. [REDACTED] on a recensé la plus grande colonie, avec au moins 40 touffes sur 8 x 2 m, au bord d'un sentier [REDACTED] (*Fraxinus americana*). Treize (13) points de localisation ont été notés sur son GPS, par Philippe.

6. le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette autre carex est un peu plus fréquent que le précédent et [REDACTED]. Il a été vu en une vingtaine de colonies; par exemple, 2 touffes dispersées sur 2 x 1 m, 7 touffes sur 2 x 1 m, 1 touffe; 10 touffes sur 2 x 2 m, 8 touffes sur 7 x 1 m, 17 touffes sur 3 x 1 m, 9 touffes sur 20 x 1 m. [REDACTED]. Onze (11) points de localisation ont été localisés par Philippe, sur son GPS.

7. le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est l'espèce de plante rare au Québec qui est la plus fréquente de toutes, dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Il fréquente surtout les milieux terrestres, mais aussi les milieux humides non inondés en été. [REDACTED] et y forme des groupes allant jusqu'à une cinquantaine d'individus dispersés sur moins de 50 mètres; l'espèce se compte donc par milliers d'individus. Deux-cent-dix-sept dollars (217) points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

8. le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est occasionnel [REDACTED], mais jamais en colonies comptant beaucoup d'individus. Ainsi, aucune colonie ne dépasse trente individus et quelques-unes n'en comptent qu'un seul. Parfois, il y a un arbre entouré d'une dizaine de juvéniles. L'espèce fréquente [REDACTED]

[REDACTED] Son écorce fortement côtelée est caractéristique, de même que ses feuilles à base asymétrique. Quarante-huit (48) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

9. l'aubépine dilatée (*Crataegus cf. coccinioides*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Ce petit arbre est très rare au Québec (S1), dans la région et dans la ceinture verte. Seulement quelques individus, très souvent solitaires, ont été identifiés [REDACTED] L'habitat est constitué de friches arbustives et arborées, denses et dominées par les aubépines (*Crataegus* spp.), le nerprun cathartique et le chèvrefeuille. Il se reconnaît par ses grandes feuilles tronquées et peu lobées, ainsi que par ses grandes fleurs à vingt étamines rouges. Sa grande rareté en fait l'une des espèces les plus importantes à considérer. Cependant, l'identification de cette espèce n'est pas encore certaine. Il est possible et même probable que les spécimens identifiés sous ce nom correspondent plutôt à l'aubépine du Canada (*Crataegus canadensis*), une espèce aussi rare que l'aubépine dilatée au Québec. Même plus, l'aubépine du Canada est limitée à la grande région de Montréal, pour son aire de répartition globale. Bien que l'aubépine du Canada, ne fasse pas partie de la liste des plantes rares du Québec (CDPNQ, 2008), il est très probable qu'elle fasse partie de la prochaine liste. Six (6) points de localisation ont été positionnés au GPS, par Philippe.

10. l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Ce petit arbre recherche les mêmes habitats ouverts, rocheux et calcaires que l'aubépine dilatée, mais il est beaucoup plus fréquent. On peut le considérer comme l'espèce rare emblématique de la ceinture verte; sa qualité d'espèce très rare au Québec mais concentrée dans la région de Châteauguay et Léry (CDPNQ, 2008), où elle abonde, en donne l'explication. Cette aubépine se trouve en grand nombre dans toutes les friches arbustives et arborées [REDACTED] Ses feuilles lustrées, minces et plus larges vers le haut la caractérisent et la font reconnaître facilement. Deux-cent-quarante-sept (247) points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

11. l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S1S2

Cette troisième aubépine rare a souvent été observée [REDACTED] mais le nombre d'individus par colonies n'atteint jamais plus de dix et dépasse rarement cinq. Comme les deux autres espèces d'aubépines, elle fréquente les vieilles friches denses, arbustives et arborées; cependant, comme l'aubépine ergot-de-coq, ces friches peuvent être jeunes et ouvertes, avec des prairies de plantes herbacées et quelques arbustes. Cette aubépine se reconnaît par ses petites feuilles presque rondes et dentées, et par ses grandes fleurs à 20 étamines rouges, donnant de gros fruits pour une aubépine. Quarante-vingt-onze (91) points de localisation ont été pris par Philippe sur son GPS.

12. la dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette fougère se caractérise souvent par des populations ou occurrences comptant peu d'individus, très souvent moins de vingt, et souvent moins de dix. C'est aussi le cas ici, où les colonies comptent 11 touffes dispersées sur 4 x 1 m [REDACTED] et 2 touffes sur 15 x 2 m [REDACTED]. L'espèce occupe la marge des marécages arborés et des milieux terrestres, ou des monticules de marécages, en forêts feuillues mélangées de plusieurs essences. Trois (3) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

13. le gaillet fausse-circée (*Galium circaezans*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette petite plante herbacée de la famille des Rubiacées a été localisée à un seul endroit [REDACTED]. Seulement 15 individus, dispersés sur 1 x 1 m, ont été trouvés dans [REDACTED]. L'espèce était inconnue de la région de Châteauguay, puisqu'elle se concentre en Montérégie autour du Richelieu et du lac Saint-François (CDPNQ, 2008). Un (1) point de localisation a été positionné au GPS, par Philippe.

14. le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est considéré rare au Québec seulement depuis 2008, mais est jugé en voie de disparition au Canada (CDPNQ, 2008). Il est en net déclin parce que souvent atteint d'une maladie mortelle causée par un champignon, le *Sirococcus clavigignenti-juglandacearum*, qui attaque autant les sujets matures que les juvéniles (Farrar, 1995). Dans la ceinture verte, l'espèce est encore fréquente [REDACTED] puisque c'est l'espèce qui a enregistré le plus de points de localisation après le caryer ovale.

Cependant, plusieurs individus sont infectés et malades, et il sera intéressant de réinventorié l'espèce dans 10 ou 20 ans. L'habitat occupé concerne autant les friches que les forêts d'âge moyen; il s'agit d'un arbre de lumière qui pousse au jeune âge en milieux ouverts ou semi ouverts. Deux-cent-cinquante-cinq (255) points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

15. le lycophe de Virginie (*Lycopus virginicus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Lamiacées (ex Labiées) a été observée sur un seul site [REDACTED]. Au moins une dizaine d'individus, dispersés sur 50 x 2 m, [REDACTED]

[REDACTED] Ce lycophe ressemble beaucoup à l'espèce voisine, le lycophe uniflore (*Lycopus uniflorus*). Le lycophe de Virginie était inconnu dans la région de Châteauguay (CDPNQ, 2008). Un (1) point de localisation a été enregistré sur le GPS de Philippe.

16. le chêne bicoloré (*Quercus bicolor*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cet arbre est la huitième espèce arborescente rare dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Il est voisin du chêne à gros fruits et s'en distingue surtout par les longs pédicelles (2 à 4 cm de long) de ses glands, dont les cupules ne sont pas frangées ou presque, alors que les glands du chêne à gros fruits sont sessiles ou presque et la cupule est nettement frangée; les feuilles du chêne bicoloré sont peu lobées et bicolores (pâles en dessous et foncées en dessus). Le chêne bicoloré est plutôt rare dans la ceinture verte et compte peu d'individus, souvent isolés, en bordure des milieux humides marécageux ou sur les hauts rivages, [REDACTED] Neuf (9) de points de localisation ont été enregistrés au GPS, par Philippe.

17. la renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Renonculacées est aquatique et rampante. Elle est occasionnelle à relativement fréquente, [REDACTED] Elle occupe les mares et petits étangs d'eaux peu profondes et tranquilles, inondés en permanence des marécages. Sa fréquence sur une vingtaine de sites en fait une des grandes occurrences pour l'espèce au Québec, avec des milliers de tiges. Sa floraison, à fleurs jaune vif, est printanière, mais ses feuilles finement découpées sont persistantes tout l'été et la rendent facilement reconnaissable. Vingt-et-un (21) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

18. le scirpe pendant (*Scirpus pendulus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées est très rare dans la région de Châteauguay [REDACTED] [REDACTED] constitue une première occurrence pour la région (CDPNQ, 2008). Trente-et-une touffes, dispersées sur 20 x 1 m, ont été localisées dans un sentier humide d'une friche arbustive et arborée, à aubépines notamment. Ce scirpe se reconnaît par son inflorescence penchée. Un (1) point de localisation a été enregistré au GPS, par Philippe.

19. le staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbuste de la famille des Staphyléacées se reconnaît, comme son nom l'indique, par ses feuilles à trois folioles ovées, mais aussi par ses gros fruits globuleux, gonflés, pendants et contenant des graines libres. Il a été trouvé occasionnellement, [REDACTED]

[REDACTED] Il forme des colonies plus ou moins denses et étendues, comptant de dix à plus de cent individus. Huit (8) points de localisation ont été comptabilisés par Philippe, sur son GPS.

20. le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Renonculacées constitue la plus grande découverte de 2009, pour la ceinture verte à l'étude. En effet, la plus proche occurrence connue actuellement au Québec se trouve en Abitibi, dans la région d'Amos (CDPNQ, 2008). Il s'agit donc d'une extension d'aire très

importante au Québec, bien que l'espèce soit connue de la région de Burlington, au Vermont (Seymour, 1969). Une population d'environ 110 individus, dispersés sur 20 x 10 m, a été localisée [REDACTED]

[REDACTED] La plante était en fleurs le 25 juin, et en fruits le 23 juillet, dans un habitat relativement bien à moyennement drainé; les inflorescences et quelques feuilles sont pourprées, et les étamines sont jaunes, ce qui la distingue du pigamon pubescent (*Thalictrum pubescens*) dont l'inflorescence est entièrement blanche et l'habitat humide.

Je tiens à remercier M. Jacques Cayouette, botaniste chez Agriculture Canada et conservateur à l'herbier DAO d'Ottawa, qui a validé l'identification de mes spécimens récoltés. Un (1) point de localisation a été enregistré au GPS, par Philippe.

Autres plantes d'intérêt

Ces plantes d'intérêt se divisent en trois catégories: les espèces qui ont déjà été considérées rares au Québec mais qui ne le sont plus; les espèces désignées vulnérables à la cueillette commerciale depuis 2005 (Gouvernement du Québec, 2005); et une espèce d'arbre introduit mais très rarement naturalisé au Québec.

Cinq espèces ayant déjà été considérées rares et en situation précaire au Québec, ont été observées dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry, en 2009:

[REDACTED] le bident discoïde (*Bidens discoidea*; syn. *Bidens discoideus*): ce bident se trouvait sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002), mais pas sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Des milliers d'individus ont été observés [REDACTED]

[REDACTED] le carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*): ce carex a aussi été considéré rare jusqu'en 2008 (Labrecque et Lavoie, 2002; CDPNQ, 2008). Une colonie d'au moins 70 individus (touffes), dispersés sur 2 x 2 m, a été notée [REDACTED]

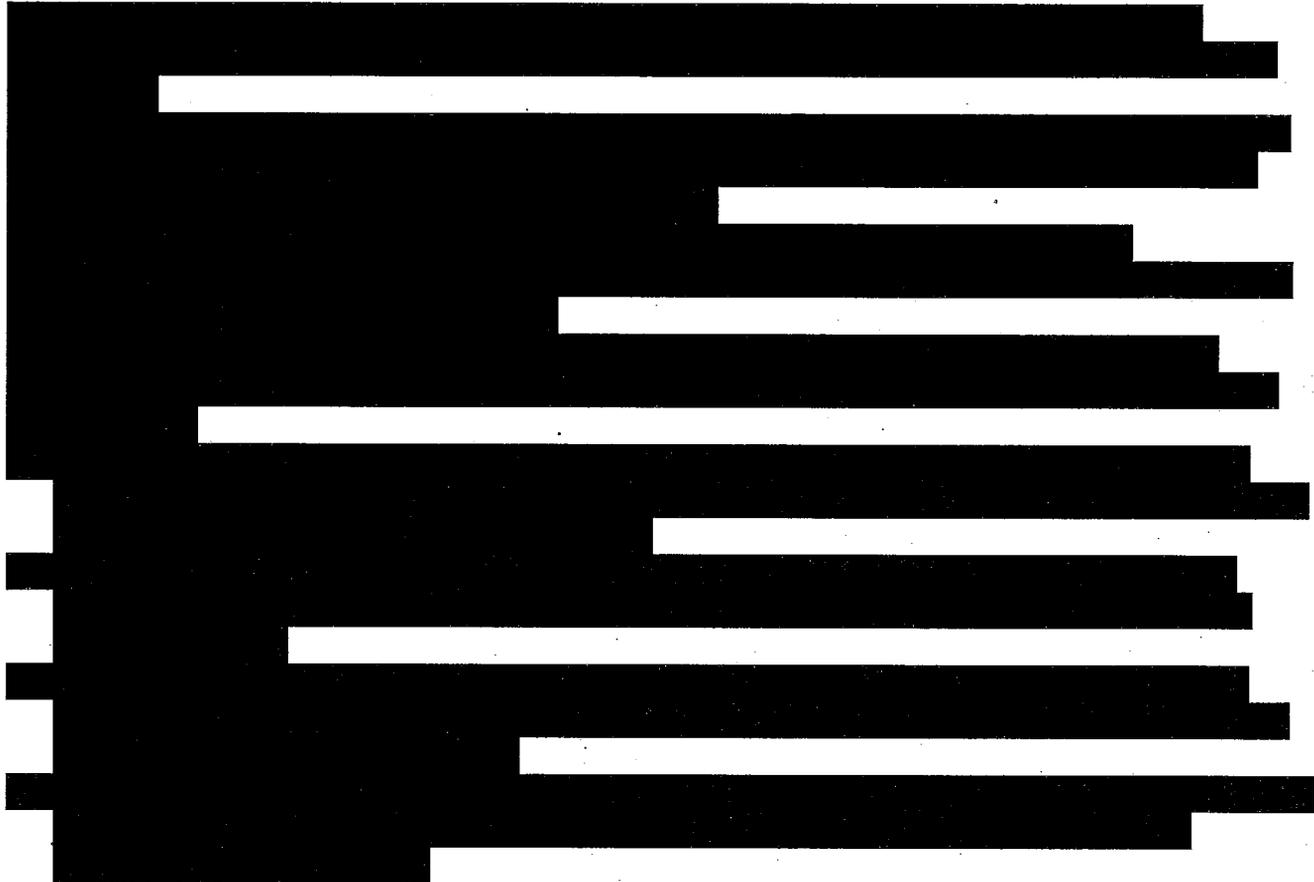
[REDACTED] le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*): ce carex se trouvait aussi sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002); cependant, il ne figure pas sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). [REDACTED]

24. le décodon verticillé (*Decodon verticillatus*): cet arbuste de milieux humides a fait partie de la première liste de plantes rares du Québec (Bouchard *et al.*, 1983), mais sans faire partie des trois suivantes (Lavoie, 1992, Labrecque et Lavoie, 2002, CDPNQ, 2008). La raison pour laquelle il est ici considéré comme une espèce d'intérêt est [REDACTED]; il s'agit peut-être de la plus grande population de l'espèce au Québec.

[REDACTED] la pédiculaire du Canada (*Pedicularis canadensis*): cette plante herbacée de la famille des Scrophulariacées a aussi fait partie de la première liste de plantes rares du Québec (Bouchard *et al.*, 1983), sans faire partie des suivantes. Bien qu'elle soit fréquente en Outaouais, elle est rare dans la grande région de Montréal, selon mes observations de trente ans de recherche sur le terrain. [REDACTED]

Huit espèces désignées vulnérables à la cueillette commerciale

Ce sont des plantes qui ne sont pas rares au Québec mais qui sont sujettes à une certaine cueillette dans le but d'en faire le commerce. Ainsi, en 2005 (Gouvernement du Québec, 2005), elles ont été désignées vulnérables à la cueillette commerciale. Ce sont:



Une espèce introduite et naturalisée, de haute valeur

34. le noyer noir (*Juglans nigra*): cet arbre n'est pas indigène au Québec mais est cultivé surtout pour sa valeur ornementale et s'échappe rarement des cultures pour se naturaliser et se reproduire à l'état sauvage. Ainsi, certains peuplements naturalisés sont connus dans l'Outaouais, notamment à Gatineau. En plus de sa valeur ornementale, il est prisé pour son bois facile à travailler et à finir, dont le grain est très beau et peu sensible au retrait et au gauchissement (Farrar, 1995); on en fait des meubles.

Une colonie d'au moins 50 à 100 individus de tous les âges, ce qui veut dire qu'il se reproduit et est naturalisé, dispersés sur environ 100 x 100 m, a été [redacted]. Cette population pourrait être la première à s'être naturalisée en Montérégie, car certains individus matures semblent avoir au moins 50 ans.

L'espèce se différencie du noyer cendré (*Juglans cinerea*) surtout par ses feuilles portant un plus grand nombre de folioles, soit jusqu'à 23 (jusqu'à 17 chez le noyer cendré), et par ses noix globuleuses (plutôt qu'allongées). De plus, le noyer noir n'est pas atteint par la maladie du noyer cendré.

QUALIFICATION DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX OU LES FORÊTS EXCEPTIONNELLES

Avec se vingt (20) espèces de plantes vasculaires rares, menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, et ses quatorze (14) espèces d'intérêt, la ceinture verte de Châteauguay et de Léry peut être qualifiée de **très riche en diversité floristique**.

C'est aussi la preuve du bien-fondé et de la légitimité de la qualification, par la Communauté métropolitaine de Montréal, de la forêt de Châteauguay-Léry comme étant **l'un des trente-et-un (31) bois d'intérêt métropolitain** (Communauté métropolitaine de Montréal – CMM, 2002).

Par ailleurs, une telle richesse floristique hausse cette forêt à un niveau plus élevé, c'est-à-dire au niveau du Québec, comme **abritant des écosystèmes forestiers exceptionnels**, nommés également forêts exceptionnelles.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Cependant, d'autres groupements végétaux pourraient aussi être facilement considérés comme écosystèmes forestiers exceptionnels:

- les groupements à aubépine ergot-de-coq de la zone C, qui sont des friches abritant les trois aubépines rares (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*, *Crataegus* cf. *coccinioides* ou *Crataegus canadensis*, *Crataegus suborbiculata*), de même que le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*)
- les groupements à aubépine ergot-de-coq de l'ouest de la zone A, qui abritent aussi les trois espèces d'aubépines, et d'autres plantes rares
- les érablières à caryer et tilleul du centre de la zone A, qui abritent en grand nombre les deux espèces de caryer (*Carya cordiformis*, *Carya ovata* var. *ovata*) et qui sont des forêts matures dépassant les 120 ans, dans certains secteurs
- les prucheraies à pruche du Canada et chêne rouge du centre de la zone A, qui sont aussi plus que centenaires

Les deux derniers types de groupements sont des communautés considérées raréfiées et vulnérables, surtout en périphérie de Montréal, par le ministère des Ressources naturelles du Québec (Villeneuve, 1994).

En résumé, tous ces groupements végétaux, précités comme forêts exceptionnelles, étant rapprochés les uns des autres et parfois connexes, on peut dire que **la ceinture verte de Châteauguay-Léry est globalement un écosystème forestier exceptionnel**.

RECOMMANDATIONS

Étant donné la très grande diversité floristique de la ceinture verte de Châteauguay et de Léry, que ce soit pour les différents types de groupements végétaux, de milieux terrestres, mésiques ou humides, ou pour les plantes rares ou d'intérêt au Québec, mes recommandations sont:

- que la ceinture verte de Châteauguay-Léry soit **désignée globalement comme étant une aire protégée** par le gouvernement du Québec, vu son intérêt national avec 20 espèces vasculaires rares dont 8 arborescentes, et 14 espèces d'intérêt
- le statut proposé comme aire protégée pourrait être: un ou des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), de type Forêt rare ou Forêt refuge d'espèces en difficulté, ou les deux à la fois; ou une Réserve de biodiversité; ou une Réserve naturelle reconnue
- la ceinture verte devrait être désignée comme étant une zone de conservation protégée dans les plans de zonage des villes de Châteauguay et de Léry
- la ceinture verte devrait continuer à demeurer ouverte au public, ce qui exclut le statut de Réserve écologique
- la gérance, l'entretien et la surveillance des sites devraient être confiés à Héritage Saint-Bernard, qui s'occupe déjà très bien du refuge faunique Marguerite-d'Youville et du Centre écologique Fernand-Seguin; d'ailleurs, la ceinture verte consitue un lien entre ces deux sites et formerait un corridor écologique protégé important dans la grande région de Montréal
- la fréquence de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*), une espèce limitée au Québec à la région de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, ainsi que la fréquence de l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*) et la présence de l'aubépine dilatée (*Crataegus* cf. *coccinioides*) ou l'aubépine du Canada (*Crataegus canadensis*), qui sont trois espèces très rares au Québec (S1) rend leur conservation d'une importance prioritaire et nationale
- pour la protection des plantes rares ou d'intérêt mentionnées dans ce rapport, ce dernier ne devrait pas être diffusé au grand public, à moins que les espèces ne soient que numérotées.

RÉFÉRENCES

- Bouchard, A., D. Barabé, M. Dumais et S. Hay. 1983. Les plantes vasculaires rares du Québec. Syllogeus no 48. Musée national des sciences naturelles, Ottawa. 79 pages.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ. 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 pages.
- Clark, T. H. 1972. Région de Montréal Area. Rapport géologique no 152. Ministère des Richesses naturelles du Québec, Québec. 244 pages + 1 carte.
- Communauté métropolitaine de Montréal – CMM. 2002. Projet de règlement de contrôle intérimaire. Présentation à la Commission d'aménagement, le 7 novembre 2002.
- Farrar, J. L. 1995. Les arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Saint-Laurent et Ottawa. 502 pages.
- Gouvernement du Québec. 2005. Plan gouvernemental sur la diversité biologique: le ministre Mulcair annonce la désignation de 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et de 30 de leurs habitats. Communiqué de presse du 17 août 2005. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 5 pages.
- Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.
- Lavoie, G. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement du Québec, Québec. 180 pages.
- Lavoie, N. 1996. Résultats d'enquête sur les écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec. Rapport préparé pour le Ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec. 42 pages + 9 annexes.
- Marie-Victorin, F. 1997. Flore laurentienne. Troisième édition mise à jour et annotée par L. Brouillet, S. G. Hay, I. Goulet, M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 1093 pages.
- Sabourin, A. 2008. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard. 11 pages.
- Seymour, F. C. 1969. The Flora of New England. The Charles E. Tuttle Company: Publishers. Rutland, Vermont. 596 pages.
- Villeneuve, N. 1994. Les écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec. Rapport préparé pour le Ministère des Ressources naturelles du Québec et Dessau Environnement Ltée., Québec. 41 pages + 2 annexes.

Annexe : Limites du territoire étudié



Annexe 4. Inventaire de l'avifaune — Ceinture verte de Châteauguay-Léry

Inventaire de l'avifaune

Ceinture verte de Châteauguay-Léry



[Club des ornithologues de
Châteauguay]

Juillet 2009

Table des matières

Introduction et objectifs	3
Méthodologie	4
Carte: Ceinture verte de Châteauguay-Léry	6
Description des zones inventoriées	7
Zone A	7
Zone B.....	7
Zone C.....	7
Zone D	7
Limites du territoire étudié.....	8
Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs	9
Résultats	10
Zone A	13
Zone B.....	16
Zone C.....	18
Zone D	20
Remerciements	22

Introduction et objectifs

Le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) est un organisme à but non lucratif fondé en 1992. Le COC est membre du Regroupement Québec-Oiseaux (RQO) et il est également reconnu par le service des Loisirs de la Ville de Châteauguay. Le COC compte 35 membres dont 18 familles et 17 membres individuels. Dans le cadre de ses activités régulières, le COC participe au programme d'inventaire des oiseaux menacés du Québec, collabore aux projets de la corporation Héritage Saint-Bernard, organise de nombreuses excursions d'observations, reçoit des conférenciers et publie un journal.

Les objectifs du COC sont :

- Promouvoir le loisir ornithologique;
- Prôner le respect de l'environnement faunique;
- Contribuer à la protection des oiseaux et de leur habitat;
- Sensibiliser la population à l'avifaune.

C'est en répondant à l'invitation du comité de citoyens S.O.S. centre écologique Fernand-Seguin que le conseil d'administration du COC a décidé de réaliser un inventaire aviaire dans les boisés non protégés de la Ceinture verte de Châteauguay-Léry (voir carte ci-dessous). L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces d'oiseaux qui utilisent ce territoire pour s'alimenter, se reposer et pour y nicher. C'est avec beaucoup de fierté que le conseil d'administration présente le rapport de cet inventaire, qui d'ailleurs, s'est avéré le plus grand projet du COC depuis sa fondation.

Méthodologie

Les données contenues dans ce rapport ont été récoltées, entre septembre 2008 et la mi-juin 2009, par des membres du Club des Ornithologues de Châteauguay ainsi que quelques invités.

L'inventaire s'est effectué sur l'ensemble du territoire boisé non-protégé de la Ceinture verte. Le refuge faunique Marguerite-D'Youville, les terrains protégés du territoire du ruisseau Saint-Jean et le Centre écologique Fernand-Seguin¹ ont été exclus de cet inventaire.

Les participants à l'inventaire ont visité l'ensemble du territoire à de nombreuses reprises et ils y ont noté toutes les espèces d'oiseaux vues ou entendues, leur nombre, ainsi que tout comportement permettant de déterminer la possibilité, la probabilité ou la confirmation (voir les indicateurs du tableau ci-dessous) qu'une espèce est nicheuse sur le territoire étudié. Ainsi, lors de chaque visite, un feuillet d'observations quotidiennes² a été rempli. Nous avons préalablement vérifié dans l'Atlas des oiseaux nicheurs (1996), la période de nidification de chacun des oiseaux potentiellement présents sur le territoire d'étude. Lorsqu'une espèce est présente sur le terrain pendant sa période de nidification, plusieurs comportements (voir section Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs) permettent de déterminer si l'oiseau utilise cet habitat potentiel pour nicher.

Pendant la période de nidification, les comportements ont été identifiés, notés et classés selon trois degrés (nidification possible, nidification probable et nidification confirmée). Toutes les observations ont été soumises électroniquement³ à la base de données ornithologiques ÉPOQ⁴ (Étude des populations d'oiseaux du Québec) géré par le RQO. La compilation finale des données a été réalisée à l'aide du logiciel SGDO 5.0 qui permet au COC de compiler les feuillets soumis à ÉPOQ. Au total, 302,5 heures d'observation ont été compilées et 137 feuillets d'observations quotidiennes ont été complétés dans le cadre de cet inventaire.

En plus des oiseaux nicheurs, nous avons noté toutes les autres espèces d'oiseaux observés au cours de l'inventaire. De nombreuses espèces utilisent le territoire à l'étude à d'autres fins que la nidification. Certains oiseaux y chassent, s'y nourrissent, s'y reposent, y passent quelques temps ou y font un halte pendant leurs migrations tandis que d'autres survolent simplement le territoire durant leurs déplacements quotidiens.

¹Le Club des ornithologues de Châteauguay croyait que le centre écologique Fernand-Seguin était un site protégé.

² <http://quebecoiseaux.org/files/feuille.pdf>

³ <http://www.oiseauxqc.org/feuille.jsp>

⁴ Les données contenu dans ÉPOQ peuvent être consulté moyennant des frais en communiquant avec le coordonnateur d'ÉPOQ à l'adresse suivante : epoq@quebecoiseaux.org

Il existe certaines observations historiques sur le site à l'étude, mais les résultats présentés dans le présent rapport contiennent seulement les observations obtenues dans le cadre de l'inventaire du COC.

Les résultats présentés ici ne sont pas exhaustifs. Il est fort probable que le nombre d'oiseaux présents dans les zones à l'étude soit beaucoup plus grand ainsi que le nombre d'espèces nicheuses. Plusieurs oiseaux utilisent, lorsqu'il en a, les corridors forestiers qui longent les cours d'eau pour se déplacer d'une aire d'alimentation à un espace de repos, à un site de nidification, ou encore, lors de leurs migrations saisonnières. Ces faits sont attestés par le nombre d'espèces d'oiseaux inventoriées à ce jour au refuge faunique Marguerite-D'Youville (territoire dans le nord de la Ceinture verte), soit 214. D'ailleurs, chaque année, de nouvelles espèces s'ajoutent au répertoire des oiseaux identifiés au refuge faunique Marguerite-D'Youville.

Ceinture verte de Châteauguay-Léry

(Incluant les terrains protégés)



Description des zones inventoriées

Le territoire à l'étude a été divisé en 4 zones (A, B, C, D). Les zones ont été divisées selon les routes qui traversent la ceinture verte. Les limites municipales n'ont pas été considérées car elles sont impossible à localiser en forêt et que les frontières administratives n'ont aucun impact sur les déplacements et la nidification des oiseaux.

Zone A

La zone A est contiguë au centre écologique Fernand-Seguin. Cette zone, qui encercle le terrain de golf Bellevue, est limitée à l'est par le boulevard René-Lévesque, au sud par le nouveau tracé de l'autoroute 30, et par le boulevard de Léry (route 132). On retrouve sur ce territoire une multitude d'habitats intéressants pour les oiseaux tels que des prucheraies, des érablières, quelques petits milieux humides ainsi que de nombreuses friches à arbustes. Il y a un grand réseau de sentiers dans ce secteur ce qui facilite beaucoup l'inventaire.

Zone B

Cette zone, la plus restreinte, est délimitée par les boulevards René-Lévesque et Brisebois, l'avenue Bourdon et un quartier résidentiel situé au sud de la rue Principale. Environ la moitié de cette zone est occupée par une érablière mature, l'autre moitié est caractérisée par une friche à arbustes où une grande diversité d'espèces floristiques prospère. Cette zone est entièrement située à l'intérieur de la municipalité de Châteauguay.

Zone C

Il y a dans cette zone, un très grand réseau de sentiers qui permet de parcourir facilement les divers habitats qu'on y retrouve. Ce territoire est composé de nombreuses friches à arbustes, d'une vieille érablière ainsi que de milieux plus humides qui sont périodiquement inondables. Une cédrière est également présente dans ce secteur. Cette zone est bordée au sud par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par le chemin Saint-Bernard, au nord par le territoire du ruisseau Saint-Jean et à l'est par des quartiers résidentiels. Cette zone étant limitrophe au territoire du ruisseau Saint-Jean, on peut y retrouver des espèces aquatiques.

Zone D

La zone D est composée de tous les secteurs n'appartenant pas à la Fondation de la faune du Québec (FFQ), situés entre le lac St-Louis et le chemin Saint-Bernard. Cette zone diffère beaucoup des autres, elle est principalement composée de marais et de forêts humides. À court terme, ce secteur est le moins menacé puisque les milieux humides sont mieux protégés au niveau de la loi et que cette zone est déjà morcelée par des terrains protégés appartenant à la FFQ et gérés par Héritage Saint-Bernard.

Limites du territoire étudié



Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs

Nicheur possible

H Présence d'un oiseau adulte dans son habitat en période de nidification

Nicheur probable

P Couple présent dans son habitat en période de nidification

T Comportement territorial (chant et querelle avec un voisin)

C Comportement nuptial : parade, copulation ou échange de nourriture entre adultes

V Visite par un oiseau adulte d'un site de nidification probable. À ne pas confondre avec un site de repos

A Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours

N Forage d'une cavité par des pics

Nicheur confirmé

CN Construction d'un nid ou transport de matériel (exception faites des pics)

NU Nid vide ayant été utilisé ou coquille d'œuf de la présente saison

AT Adulte transportant de la nourriture (pour des jeunes) durant sa période de nidification

PH Preuve physiologique (i.e. plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte) observé sur un oiseau en main

DD Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention

NO Oiseau gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)

FE Adulte transportant un sac fécal

JE Jeune en duvet ou jeune venant de quitter le nid, incapable de soutenir le vol sur de longues distances

NJ Nid contenant des œufs ou des jeunes

Résultats

L'inventaire de l'avifaune nous a permis d'observer 126 espèces d'oiseaux dont 72 oiseaux nicheurs.

Résultats combinés des quatre zones à l'étude

Nombre d'oiseaux observés : 126

Nombre d'oiseaux nicheurs : 72

Nombre d'heures d'inventaire : 302,5h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 137

Résultats combinés des 4 zones à l'étude				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		P, V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Épervier de Cooper	X			H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	H, C, NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		H, A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	V, T, P, H, AT, NO
Pic mineur			X	H, AT, CN, NO
Pic chevelu			X	P, AT, NO
Pic flamboyant			X	H, P, AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		H, P, T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé		X		H, T
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu			X	H, T, C, CN

Résultats combinés des 4 zones à l'étude

Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO, AT
Hirondelle bicolore	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolore	X			H
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familial	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H,AT, NO, CN, JE
Moqueur chat			X	H, CN, AT
Moqueur roux	X			H
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familial	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		H, T
Cardinal rouge			X	H, P, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, P, NO
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épaulettes			X	H, P, AT
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, T, P, CN, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

Résultats combinés des 4 zones à l'étude

Autres espèces observées

Oie des neiges	Roitelet à couronne rubis
Sarcelle d'hiver	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Moqueur polyglotte
Grande Aigrette	Pipit d'Amérique
Héron vert	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline à ailes dorées
Busard Saint-Martin	Paruline verdâtre
Balbusard pêcheur	Paruline à tête cendrée
Épervier Brun	Paruline à croupion jaune
Buse à épaulettes	Paruline à gorge orangée
Buse à queue rousse	Paruline bleue
Crécerelle d'Amérique	Paruline à couronne rousse
Faucon pèlerin	Paruline rayée
Faucon émerillon	Paruline à calotte noire
Grand-duc d'Amérique	Paruline du Canada
Goéland à bec cerclé	Bruant des champs
Sterne pierregarin	Bruant hudsonien
Pigeon biset	Bruant fauve
Moucherolle des saules	Bruant de Lincoln
Moucherolle phébi	Bruant à couronne blanche
Viréo à tête bleue	Junco ardoisé
Viréo mélodieux	Quiscale rouilleux
Viréo de Philadelphie	Durbec des sapins
Grand Corbeau	Sizerin flammé
Hirondelle noire	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	Moineau domestique

Zone A

Nombre d'oiseaux observés : 107

Nombre d'oiseaux nicheurs : 54

Nombre d'heures d'inventaire : 141h.20min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 55

Zone A				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé	X			H
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé		X		V, T, P, H
Pic mineur			X	H, AT, NO
Pic chevelu				AT, NO
Pic flamboyant		X		H, P
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN,
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicoloré	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, AT, CN
Moqueur chat			X	H, CN
Moqueur roux	X			H
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H

Zone A

Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante		X		H, P
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur	X			H
Cardinal rouge	X			H
Cardinal à poitrine rose		X		H, P
Passerin indigo	X			H
Carouge à épaulettes			X	P, AT
Quiscale bronzé			X	H, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, CN
Chardonneret jaune	X			H

Zone A

Autres espèces observées

Oie des neiges	Grimpereau brun
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Grive solitaire
Grande Aigrette	Étourneau sansonnet
Bihoreau gris	Pipit d'Amérique
Urubu à tête rouge	Jaseur boréal
Busard Saint-Martin	Paruline à ailes dorées
Épervier Brun	Paruline à tête cendrée
Épervier de Cooper	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge orangée
Faucon pèlerin	Paruline à couronne rousse
Faucon émerillon	Paruline rayée
Grand-duc d'Amérique	Paruline à calotte noire
Goéland à bec cerclé	Paruline du Canada
Sterne pierregarin	Bruant des champs
Moucherolle des saules	Bruant hudsonien
Moucherolle phébi	Bruant fauve
Viréo à tête bleue	Bruant de Lincoln
Viréo mélodieux	Bruant à couronne blanche
Viréo de Philadelphie	Junco ardoisé
Grand Corbeau	Quiscale rouilleux
Hirondelle noire	Durbec des sapins
Hirondelle rustique	Sizerin flammé
Mésange bicolore	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	

Zone B

Nombre d'oiseaux observés : 60

Nombre d'oiseaux nicheurs : 35

Nombre d'heures d'inventaire : 29h.10min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 16

Zone B				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bécasse d'Amérique		X		C
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	AT, NO
Pic chevelu			X	CN, NO
Pic flamboyant		X		P
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolles des aulnes	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu			X	H, CN
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicolore	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, JE
Moqueur chat			X	H, CN
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante	X			H
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant à gorge blanche	X			H
Cardinal rouge			X	H, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, NO
Carouge à épaulettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore		X		H, T, P
Chardonneret jaune	X			H

Zone B

Autres espèces observées

Oie des neiges	Moucherolle des saules
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Grive à dos olive
Cormoran à aigrettes	Moqueur polyglotte
Grand Héron	Étourneau sansonnet
Grande Aigrette	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline verdâtre
Buse à épaulettes	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge noire
Goéland à bec cerclé	Bruant hudsonien
Pic mineur	Junco ardoisé
Sitelle à poitrine rousse	Moineau domestique
Moucherolle phébi	

Zone C

Nombre d'oiseaux observés : 90

Nombre d'oiseaux nicheurs : 53

Nombre d'heures d'inventaire : 117h.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 54

Zone C				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P, V,
Canard colvert		X		P
Épervier de Cooper	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique	X			H
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	T, AT
Pic mineur	X			H
Pic chevelu	X			H
Pic flamboyant			X	AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyrann huppé		X		H, T
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu		X		H, T, C
Corneille d'Amérique			X	AT,
Hirondelle bicolore	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolore	X			H
Sitelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, NO
Moqueur chat			X	H, AT
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H

Zone C				
Oiseaux nicheurs (suite)				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		T
Cardinal rouge		X		H, P
Cardinal à poitrine rose			X	H, P, AT
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épaulettes		X		H, P
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

Zone C	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Grand Corbeau
Bernache du Canada	Roitelet à couronne dorée
Gélinotte huppée	Roitelet à couronne rubis
Cormoran à aigrettes	Jaseur boréal
Grand Héron	Grive à dos olive
Grande Aigrette	Paruline à croupion jaune
Héron vert	Paruline à gorge noire
Bihoreau gris	Paruline rayée
Urubu à tête rouge	Paruline à joues grises
Balbusard pêcheur	Paruline à collier
Busard Saint-Martin	Paruline à tête cendrée
Buse à épaulettes	Paruline bleue
Buse à queue rousse	Tangara écarlate
Crécerelle d'Amérique	Bruant fauve
Faucon émerillon	Bruant à couronne blanche
Goéland à bec cerclé	Junco ardoisé
Pigeon biset	Quiscale rouilleux
Moucherolle des saules	Moineau domestique
Viréo à tête bleue	

Zone D

Nombre d'oiseaux observés : 47

Nombre d'oiseaux nicheurs : 33

Nombre d'heures d'inventaire : 15h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 12

Zone D				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé	X			H
Pic mineur	X			H
Pic chevelu		X		P
Pic flamboyant	X			H
Pioui de l'Est		X		P
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique			X	CN
Mésange à tête noire			X	AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Merle d'Amérique			X	AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant chanteur	X			H
Bruant des marais	X			H
Cardinal rouge	X			H
Carouge à épaulettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	CN

Zone D

Autres espèces observées

Sarcelle d'hiver	Pigeon biset
Cormoran à aigrettes	Grand Corbeau
Grand Héron	Hirondelle bicoloré
Grande Aigrette	Roitelet à couronne rubis
Urubu à tête rouge	Moqueur chat
Busard Saint-Martin	Paruline jaune
Goéland à bec cerclé	Chardonneret jaune

Remerciements

Cet inventaire a requis beaucoup de planification, de préparation et de compilation en plus des 302,5 heures d'observation sur le terrain. Le conseil d'administration du COC tient à remercier tous les bénévoles qui y ont participé. De plus, sans la participation, la disponibilité, l'implication et la générosité des personnes suivantes : Monique Groulx, Robert Saint-Denis, Marc-Philippe Christophe, Isabelle Bourget et Dominic Gendron, un tel projet n'aurait pas pu être complété aussi efficacement.

Pour des informations sur cet inventaire :

Club des ornithologues de Châteauguay
A/s Dominic Gendron, Vice-président
15 boulevard Maple,
Châteauguay, Québec, J6J 3P7
gendrondominic@hotmail.com

Juillet 2009

Annexe 5. Inventaire de la flore mycologique du centre
écologique Fernand-Seguin et des boisés adjacents de la ville
de Châteauguay

**INVENTAIRE DE LA FLORE MYCOLOGIQUE DU CENTRE
ÉCOLOGIQUE FERNAND-SEGUIN ET DES BOISÉS
ADJACENTS DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY**

Raymond McNeil, professeur émérite

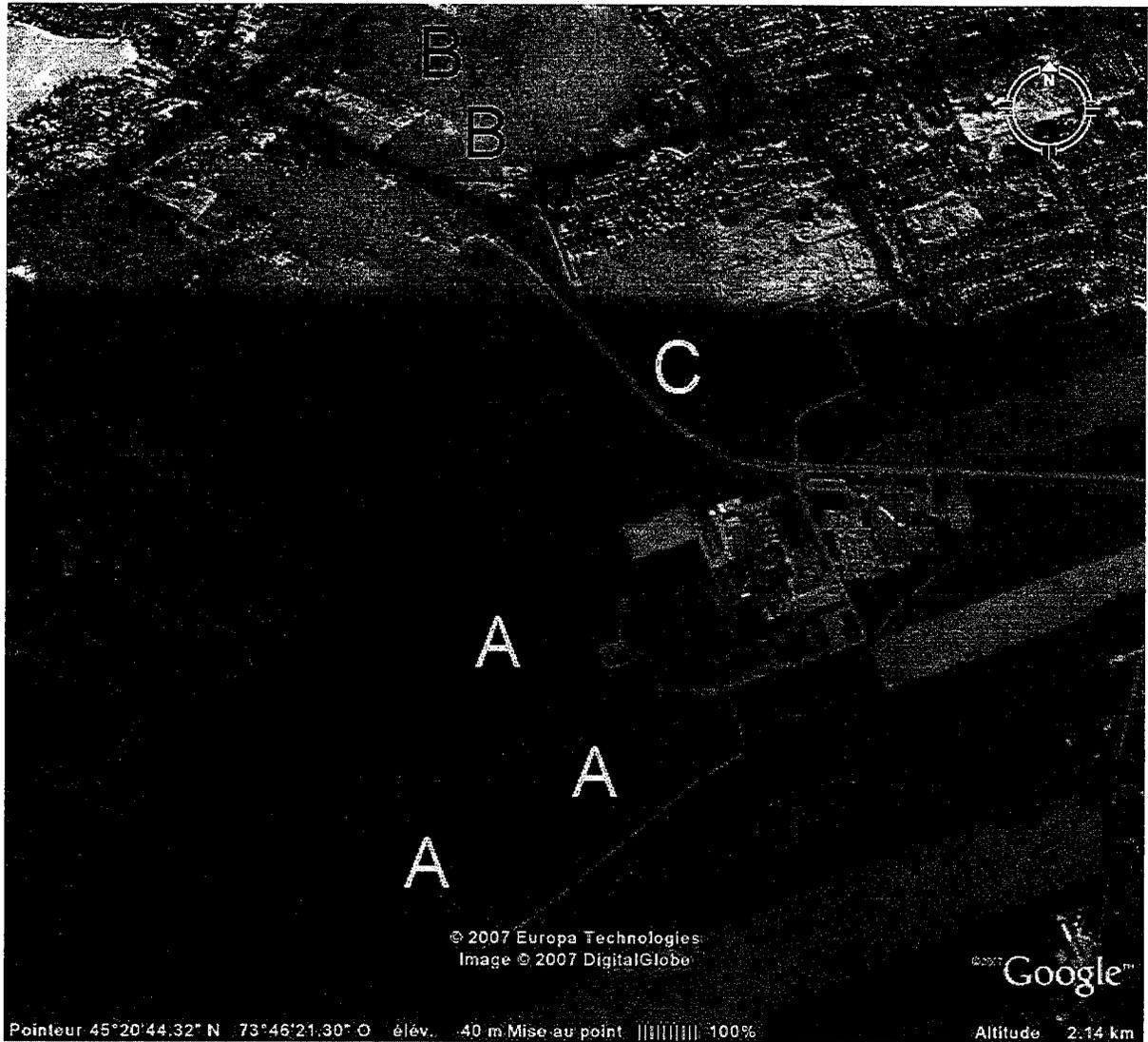
Département de Sciences biologiques

Université de Montréal

L'objectif du présent document est de présenter une liste des champignons macroscopiques répertoriés dans trois boisés de la Ville de Châteauguay de 1976 à 2006. Il s'agit du site B (voir carte ci-jointe), inventorié, de mai à octobre, de 1976 à 2006, plus intensément (1-2 visites par semaine) de 1976 à 1985, et de 2004 à 2006, du site C, inventorié de 2004 à 2006 (1-2 visites par semaine), et du boisé du Centre écologique Fernand-Seguin, inventorié uniquement en 2006.

A l'origine, avant l'expansion de la Ville de Châteauguay et l'aménagement de la route 132, les trois boisés n'en formaient qu'un seul. Le site A (Centre écologique Fernand-Seguin) est situé au sud de la route 132, à la limite ouest de Châteauguay, et à l'ouest de la Polyvalente Lionel-Paré. Le site B est situé au nord de la rue Principale, à proximité de la jonction de cette rue avec la route 132. Quant au site C, il se trouve enclavé entre la route 132 et le Boul. Brisebois.

Il y aura lieu de décrire les boisés en plus amples détails. Cependant, il s'agit d'érablières dominées par l'érable à sucre et comportant des caryers, chênes, tilleuls, frênes, noyers, ostryers, etc. Comme toutes les forêts de feuillus, les trois sites inventoriés présentent leur plus grande diversité mycologique de la mi-juin à la fin d'août, contrairement aux boisés de conifères qui sont plus riches en espèces de la mi-août jusqu'en octobre.



Vue satellite montrant l'emplacement des trois sites inventoriés (document téléchargé de Google Earth le 1 avril 2007)

Il y a quelques espèces très rares, avec un caractère d'unicité particulier :

Helvella phlebophora (site A), très rare, mentionnée pour la première fois pour le Québec

Scutellinia asperrima (Site A), très rare, espèce connue dans les Antilles, mentionnée pour la première fois pour le Québec, et probablement pour l'Amérique du Nord

Sowerbiella radiculata (site B), très rare, mentionnée pour la première fois pour le Québec, et probablement pour le Canada

Hygrocybe ruber (site A), très rare, mentionné pour la première fois au Québec

Limacella delicata var. *glioderma* (site B), très rare, mentionnée que 2-3 fois au Québec.

Dû au fait qu'ils comportent tous de nombreux troncs renversés, des chicotss, et beaucoup de bois très pourri à la surface du sol, les trois sites ont une flore mycologique constituée principalement d'espèces **saprophytiques** (décomposeurs). Un pourcentage plus faible est constitué d'espèces qui croissent au sol; il s'agit d'espèces saprophytiques qui croissent sur des débris végétaux (litières de feuilles mortes, bois pourri enfoui), ou d'espèces qui vivent en **association symbiotique** avec les arbres, association bénéfique tant à l'arbre qu'au champignon, nommée **mycorhize**.

Le règne des Fungi (ou des champignons) comprend deux phyla, les Ascomycètes et les Basidiomycètes. Les Myxomycètes, partie du règne des Protozoa, jadis inclus dans les Fungi, ne sont plus considérés comme des champignons, mais les espèces les plus communes sont quand même incluses dans la majeure partie des guides de détermination des champignons.

Les phyla se subdivisent à leur tour en Classes, Sous-classes, Ordres, Familles, Genres et Espèces. La plus récente classification (Kirk *et al.* 2001), basée sur les recherches en génétique et en biologie moléculaire des 25 dernières années, est passablement complexe pour les non-spécialistes. Pour cette raison, les mycologues amateurs ont l'habitude de regrouper les champignons en six grandes catégories selon l'emplacement de leur partie fertile qui comporte les asques ou les basides: les champignons à lamelles, les champignons à tubes et à pores, les champignons à plis, les champignons à aiguillons, ceux à hyménium lisse et les vesses-de-loup.

Cependant, pour des raisons pratiques et didactiques, il y a lieu de présenter les espèces classées en conformité avec les 22 groupes définis **artificiellement** par le Cercle des Mycologues de Montréal (Després *et al.* 2002), mais inspirés de Pomerleau (1980), sur la base d'ensembles de caractéristiques communes **visibles à l'œil nu** (par exemple la couleur de la sporée, la présence ou l'absence d'un pied,

la forme du corps fructifère, la présence de lamelles, tubes ou aiguillons, etc.). Je me limite à ne décrire que brièvement ces 22 groupes. Pour plus de détails, consulter McNeil (2006). Je présente la liste des champignons répertoriées dans les boisés de Châteauguay en les groupant, par ordre alphabétique de genres et d'espèces au sein de ces 22 groupes, dans le même ordre que celui suivi par McNeil (2007).

GROUPE 1

Myxomycètes: Lycogales, stémonites, tubifères et analogues

Les Myxomycètes ont fréquemment, au stade végétatif, l'aspect d'une masse mucilagineuse, gluante et mobile. Ils sont constitués d'une masse libre de protoplasme qui peut s'étendre et se déplacer lentement sur plusieurs centimètres à la surface de leur substrat, cherchant les conditions d'humidité et de chaleur les plus favorables à leur fructification. Ils prennent, au stade reproductif, des formes variées, généralement minuscules (le plus souvent < 5 mm).

GROUPE 2

Ascomycètes: Cudonies, morilles, gyromitres, pézizes, helvelles, trochoglosses, dermatoses et analogues

Champignons sans pores, lamelles ni aiguillons, ayant la forme de vases avec ou sans pied, d'éponges avec pied, de petites massues, de nodules, de pustules de couleurs variées, de croûtes, de galles d'apparence charbonneuse, ou de dermatoses parasitant d'autres champignons. Le phylum des Ascomycota constitue un groupe de champignons très connu des mycologues amateurs et des gourmets parce qu'il comprend les morilles et les truffes.

GROUPE 3

Champignons à texture gélatineuse: Oreilles de Judas, trémelles et analogues

Champignons de texture gélatineuse, en forme de cervelles, d'oreilles ou de cornes, le plus souvent sur le bois, à surface fertile sans lamelles, ni tubes, ni aiguillons (sauf une exception).

GROUPE 4

Polypores, ganodermes, tramètes, stérées et analogues

Ce sont pour la plupart des espèces à texture coriace, rarement charnue, sessiles, étalées en croûte sur leur substrat, en forme de console ou sabot, ou stipitées avec un chapeau et un pied central ou latéral. Elles croissent le plus souvent sur le bois, mais aussi au sol. Leur surface fertile est, sauf exception, constituée d'une couche de tubes, **inséparable de la chair**, lesquels s'ouvrent à l'extérieur par des pores. Elle peut être constituée aussi de plis lamelliformes, de lamelles fendues sur le long, ou de tubes lacérés prenant avec l'âge l'aspect de faux aiguillons.

GROUPE 5

Hydnes et analogues

Champignons de texture charnue ou coriace, coralliformes ou en console, dont les rameaux ou le dessous du chapeau sont pourvus d'aiguillons.

GROUPE 6

Clavaires, théléphores et analogues

Champignons de texture fragile chez les clavaires, coriace chez les théléphores, érigés, en forme de bâtonnets, de massues ou en touffes, simples ou abondamment fourchus ou ramifiés en forme d'arbuste ou de corail.

GROUPE 7

Chanterelles

Champignons charnus en forme d'entonnoirs ou de trompettes, à fausses lamelles, à surface fertile pourvue de rides ou de plis lamelliformes plus ou moins profonds, décurrents et souvent interveinés.

GROUPE 8

Crépidotes, pleurotes, lentins et analogues

Champignons charnus, à lamelles, dont le pied est excentrique, latéral ou absent, qui croissent sur le

bois; la sporée est blanche ou lilas, sauf pour le genre *Crepidotus* qui a une sporée brune, mais qui est placé dans le présent groupe à cause de sa forme.

GROUPE 9

Hygrophores

Champignons charnus, souvent de couleurs vives, à lamelles épaisses, espacées, de texture cireuse au toucher, rattachées au pied ou descendantes le long du pied. Leur sporée est blanche. Ils croissent au sol, mais aussi parfois sur le bois très pourri.

GROUPE 10

Armillaires, tricholomes, clitocybes, laccaires et analogues

Ce groupe englobe des genres à sporée blanchâtre, à chair épaisse et souvent de moyenne ou grande taille, avec un chapeau ayant **généralement plus de 3 cm de diam.**, sauf dans le cas de certains cystodermes.

GROUPE 11

Mycènes, collybies, marasmes et analogues

Ce groupe hétérogène comprend des genres pour la plupart de petite taille, avec un chapeau ayant souvent **moins de 3 cm de diamètre**, à sporée blanche, rarement crème ou rose, à chair mince, puis à lamelles reliées au pied ou presque libres.

GROUPE 12

Cortinaires, inocybes, hébélomes et analogues

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée brun-roux ou brune, à lamelles adnées à émarginées, jamais décurrentes, avec une cortine ayant l'apparence d'une toile d'araignée, du moins au début. Ils croissent presque tous au sol. Les **cortinaires** ont une sporée brun-roux, des lamelles de couleurs vives, ainsi qu'une cortine. Les **inocybes** et les **hébélomes** ont une sporée brune; ils ont une cortine au début, mais sa présence n'est pas toujours évidente. Les inocybes sont pour la plupart bruns.

GROUPE 13

Pholiotés, agrocybes, galérines, hypholomes, psilocybes, strophaires et analogues

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée brun-roux ou gris-violet, à lamelles reliées au pied, adnées ou adnexées, sans cortine, et souvent pourvus d'un anneau, parfois fugace. Les genres *Agrocybe*, *Conocybe*, *Galerina*, *Gymnopilus* et *Pholiota* ont une sporée brun-roux; les genres *Hypholoma*, *Psilocybe* et *Stropharia* ont une sporée brun violacé ou gris-violet.

GROUPE 14

Coprins, psathyrelles et panéoles

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée noire, brun noirâtre, brun foncé, ou rarement rose brunâtre, à lamelles libres ou rattachées au pied. Les coprins croissent au sol, sur les pelouses ou le bois pourri; leurs lamelles sont libres et se liquéfient rapidement à maturité.

GROUPE 15

Lépiotes et psalliotés

Ce groupe englobe deux catégories de champignons charnus à lamelles libres, non reliées au pied: 1) les **lépiotes** à sporée blanche, crème, jaunâtre, rose pâle ou rose crème, et 2) les **psalliotés** à sporée brune; les deux ont le plus souvent un pied pourvu d'un anneau.

GROUPE 16

Entolomes, plutées, volvaires et analogues

Ce groupe englobe des champignons charnus à sporée rose ou rose brunâtre, à lamelles détachées du pied (libres) ou sinuées-échancrées à décurrentes, selon les genres. Ils croissent au sol, sur le bois pourri, ou sur les troncs d'arbres, même vivants, et présentent des couleurs variées.

GROUPE 17

Amanites et limacelles

Ce sont des champignons charnus, à sporée blanche et à lamelles libres ou presque. Le **pied des amanites** est le plus souvent muni d'un anneau retombant. Il est souvent inséré dans une volve ou

sac membraneux, globuleux ou en forme de doigt de gant, à rebord libre, ou terminé par un bulbe ovale ou globuleux, parfois avec un rebord net. Dans d'autres cas, il est orné de lambeaux floconneux qui ceignent la base du pied d'un ou plusieurs bourrelets concentriques. Les **limacelles**, sans volve, ont un chapeau et un pied couverts d'une couche glutineuse et un anneau fugace.

GROUPE 18

Lactaires

Les lactaires sont des champignons charnus de couleurs variées, à sporée pâle (blanche, crème, crème jaunâtre, ocrée, beige rosé), à chair cassante et à lamelles fragiles, reliées au pied (adnées, adnexées ou plus ou moins décurrentes). Ils se distinguent aisément des autres champignons à lamelles par le « lait » (blanc, orange carotte, bleu indigo, rouge vin, translucide, etc.) qui s'écoule de leur chair ou de leurs lamelles à la cassure ou à la coupe.

GROUPE 19

Russules

Les russules sont des champignons charnus à sporée pâle (blanche, crème, jaune, ocrée), dont les lamelles sont reliées au pied (adnées, adnexées ou un peu décurrentes). Les russules se distinguent des lactaires en ne produisant pas de lait à la cassure ou à la coupe. Ils sont pour la plupart des champignons fragiles, à pied cassant et lamelles friables, souvent entières, sans lamellules; leur chapeau, généralement de couleurs variées et vives, contraste avec la couleur blanche ou blanchâtre des lamelles et du pied. La cuticule du chapeau est en partie ou entièrement séparable de la chair; cette caractéristique est un critère de détermination important. Chez certaines espèces, la marge du chapeau est fortement striée-translucide ou sillonnée.

GROUPE 20

Gomphides et paxilles

Ce groupe englobe des champignons charnus, à sporée noirâtre ou olivâtre foncé chez *Chroogomphus* et *Gomphidius*, brune, jaunâtre ou rouille chez *Paxillus* et *Tapinella*. Leurs lamelles sont décurrentes et

épaisses; chez *Paxillus* et *Tapinella*, elles sont facilement **séparables** de la chair du chapeau.

GROUPE 21

Bolets

Les bolets sont des champignons charnus caractérisés par une couche de tubes qui s'ouvrent par des pores ronds ou anguleux, **facilement séparable** et bien distincte de la chair du chapeau, contrairement aux polypores du groupe 4 qui sont coriaces, avec une couche de tubes non séparable de la chair. La plupart croissent au sol.

GROUPE 22

Vesses-de-loup, crucibules, sclérodermes, géastres, phallus et analogues

Ce sont des champignons jadis classés dans les Gastéromycètes qui, sur la base de leurs caractères génétiques et moléculaires, sont maintenant répartis dans différents ordres et familles des Basidiomycètes. Ils se reproduisent par des basides de forme classique, mais se distinguent des autres Basidiomycètes par le fait que les basides sont dans un tissu fertile interne et demeurent enfermées dans un sac appelé le « péridium », jusqu'à la maturation des spores. Ils croissent au sol ou sur le bois pourri. Certains ont une forme plus ou moins globuleuse, d'autres sont de forme phalloïde, et d'autres ont la forme d'étoiles ou de minuscules nids d'oiseaux.

RÉFÉRENCES

- Després, J., Y. Lamoureux, R. Boyer, R. Archambault et A. Jean. 2002. *Mille et un champignons du Québec*. Cédérom, Cercle des mycologues de Montréal inc., Montréal, Québec.
- Kirk, P. M., P. F. Cannon, J. C. David et J. A. Stalpers. 2001. *Ainsworth & Bisby's Dictionary of the Fungi*. CABI Bioscience, CAB International, Wallingford, R.-U.
- McNeil, R. 1983. « Additions à la flore des champignons du Québec ». *Nat. can. (Rev. Écol. Syst.)* 110: 55–66.

McNeil, R. 2006. *Le grand livre des champignons du Québec et de l'est du Canada*. Éditions Michel Quintin, Waterloo, Québec.

McNeil, R. 2007 (sous presse). *Champignons communs du Québec et de l'Est du Canada*. Éditions Michel Quintin, Waterloo, Québec

Pomerleau, R. 1980. *Flore des champignons au Québec*. Éditions La Presse, Montréal, Québec.

Pomerleau, R. 1984. *Supplément à la flore des champignons au Québec*. Éditions La Presse, Montréal, Québec.

Châteauguay, le 3 avril 2007

**LISTE DES CHAMPIGNONS DU CENTRE ÉCOLOGIQUE FERNAND-SEGUN ET DES
BOISÉS ENVIRONNANTS**

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicotss racines enfouies	Remarque
GROUPE 1						
MYXOMYCOTA: lycogales,						
stémonites, tubifères et analogues						
<i>Ceratiomyza fruticulosa</i>					X	
<i>var. fruticulosa</i>	X					
<i>Ceratiomyza poroïdes</i>		X			X	
<i>Fuligo septica</i>	X	X	X		X	
<i>Hemitrichia clavata</i>		X			X	
<i>Lycogala epidendrum</i>	X	X	X		X	
<i>Stemonitis axyfera</i>	X	X	X		X	
<i>Stemonitis nigrescens</i>						X

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
GROUPE 2						
ASCOMYCOTA: morilles, pézizes,						
helvelles et analogues						
<i>Ascocoryne cylichnium</i>		X			X	
<i>Bisporella citrina</i> (= <i>Calycella</i>)	X	X	X		X	
<i>Calycina macrospora</i>	X	X	X		X	
<i>Chlorencoelia torta</i>		X			X	
<i>Chlorosplenium versiforme</i>		X			X	
<i>Daldinia concentrica</i>	X				X	
<i>Helvella phlebophora</i>	X				X	Très rare, première mention pour le Québec
<i>Hypoxylon fragiforme</i>	X		X		X	
<i>Kretzschmaria deusta</i>	X	X	X		X	
<i>Morchella esculenta</i>	X					X

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicotss racines enfouies	Remarque
<i>Peziza repanda</i>	X	X	X		X	
<i>Rutstroemia longipes</i>		X			X	Sur pétioles de feuilles mortes
<i>Sarcoscypha austriaca</i>		X		X	X	
<i>Sarcoscypha dudleyi</i>		X		X	X	
<i>Scutellinia asperima</i>	X			X		Première mention en Amérique du Nord
<i>Scutellinia erinaceus</i>	X	X			X	
<i>Scutellinia pennsylvanica</i>	X	X	X		X	
<i>Sowerbyella radiculata</i>		X		X	X	Première mention au Québec
<i>Xylaria hypoxylon</i>	X	X	X		X	
<i>Xylaria longipes</i>	X	X	X		X	
<i>Xylaria polymorpha</i>	X	X			X	

Espèces	A	B	C	Soi	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
BASIDIOMYCOTA						
GROUPE 3						
Champignons à texture gélatineuse : oreilles de Judas, trémelles et analogues						
<i>Exidia glandulosa</i>	X	X	X		X	
<i>Tremella concrescens</i>		X		X		
<i>Tremella reticulata</i>		X		X		
<i>Tremellodendron pallidum</i>			X	X		

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
GROUPE 4						
Polypores, ganodermes, tramètes, stérées et analogues						
<i>Abortiporus biennis</i>		X			X	
<i>Abortiporus fractipes</i>		X	X		X	
<i>Albatrellus peckianus</i>	X			X	X	
<i>Bjerkandera adusta</i>	X	X	X		X	
<i>Cerrena unicolor</i>	X	X	X		X	
<i>Cotylidia diaphana</i>		X		X		
<i>Cystostereum murrayi</i>		X			X	
<i>Daedalea quercina</i>	X	X	X		X	
<i>Daedaleopsis confragosa</i>	X	X	X		X	
<i>Fomes fomentarius</i>	X	X	X		X	
<i>Ganoderma applanatum</i>	X	X	X		X	

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
<i>Grifola frondosa</i>	X				X	
<i>Hapalopilus rutilans</i> (= <i>H. nidulans</i>)		X			X	
<i>Inonotus radiatus</i>	X	X	X		X	
<i>Inonotus rheades</i>		X			X	
<i>Irpex lacteus</i>	X	X	X		X	
<i>Ischnoderma resinosum</i>	X	X	X		X	
<i>Junghuhnia nitida</i>		X			X	
<i>Laetiporus sulphureus</i>	X	X			X	
<i>Oxyporus populinus</i>	X	X	X		X	
<i>Phellinus igniarius</i>	X	X			X	
<i>Phlebia tremellosus</i>	X	X			X	
<i>Piptoporus betulinus</i>	X		X		X	
<i>Polyporus badius</i>	X	X			X	
<i>Polyporus brumalis</i>			X		X	
<i>Polyporus mori</i>		X	X		X	
<i>Polyporus radicans</i>	X	X	X	X		

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
<i>Polyporus squamosus</i>	X	X	X		X	
<i>Polyporus varius</i>	X	X	X		X	
<i>Polyporus varius</i> var. <i>elegans</i>	X	X	X		X	
<i>Schizophyllum commune</i>		X	X		X	
<i>Stereum hirsutum</i>	X	X			X	
<i>Stereum striatum</i>			X		X	
<i>Trametes hirsuta</i>		X			X	
<i>Trametes versicolor</i>	X	X	X		X	
<i>Trichaptum bifforme</i>	X	X			X	
<i>Tyromyces chioneus</i>	X	X			X	

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
GROUPE 5						
Hydnes et analogues						
<i>Climacodon septentrionalis</i>	X	X			X	
<i>Heridium americanum</i> (= <i>H. coralloides</i>)	X	X	X		X	
<i>Heridium coralloides</i> (= <i>H. ramosum</i>)	X		X		X	
<i>Hydnellum spongiosipes</i>		X		X	X	
<i>Hydnum repandum</i>	X			X		

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GRUPE 6

Clavaires, théléphores et

analogues

<i>Clavaria rubicundula</i>	X			X		
<i>Clavaria vermicularis</i>	X			X		
<i>Clavicornona pyxidata</i>	X	X	X	X		
<i>Clavulinopsis fusiformis</i>	X			X		
<i>Clavulinopsis laeticolor</i>	X			X		
<i>Physalacria inflata</i>	X	X	X		X	
<i>Ramariopsis kunzei</i>	X				X	

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GROUPE 7

Chanterelles

Cantharellus appalachiensis

X X X

Cantharellus cibarius

X X X X

Cantharellus cinnabarinus

X X X

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
GROUPE 8						
Crépidoles, pleurotes, lentins et analogues						
<i>Crepidotus applanatus</i> var. <i>applanatus</i>		X			X	
<i>Crepidotus crocophyllus</i>	X	X			X	
<i>Hohenbuehelia angustata</i>		X			X	
<i>Lentinellus ursinus</i>		X			X	
<i>Lentinus torulosus</i>	X				X	
<i>Panellus stypticus</i>	X	X	X		X	
<i>Pleurotus pulmonarius</i>	X	X	X		X	

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GROUPE 9

Hygrophores

Hygrocybe coccinea

X X X

Hygrocybe conica

X X

Hygrocybe cuspidata

X X

Hygrocybe pratensis

X X

Hygrocybe psittacina

X X

Hygrocybe ruber

X X

Première mention pour le

Québec

Hygrophorus eburneus

X X

Hygrophorus laurae

X X

Hygrophorus monticola

X X

Hygrophorus subalmoneus

X X Rare

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GRUPE 10

Armillaires, tricholomes, clitocybes, laccaires et analogues

<i>Armillaria mellea</i>		X			X	
<i>Clitocybe excéntrica</i>		X			X	
<i>Clitocybe truncicola</i>	X	X			X	
<i>Cystoderma granosum</i>		X			X	
<i>Hypsizygus tessulatus</i>		X			X	
<i>Laccaria ochropurpurea</i>	X			X		
<i>Megacollybia platyphylla</i>		X			X	
<i>Omphalina epichysium</i>	X	X			X	
<i>Omphalotus illudens</i>		X			X	

Espèces	A	B	C	Soi	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
GROUPE 11						
Mycènes, collybies, marasmes, xéromphalines et analogues						
<i>Caulorhiza hygrophoroides</i>		X		X		
<i>Clitocybula oculus</i>	X	X	X		X	
<i>Crinipellis maxima</i>	X	X		X		
<i>Marasmius rotula</i>	X		X		X	
<i>Mycena galericulata</i>		X			X	
<i>Mycena haematopus</i>	X	X	X		X	
<i>Mycena leaiana</i>	X	X	X		X	
<i>Mycena polygramma</i>		X		X		
<i>Xeromphalina kauffmanii</i>	X	X			X	
<i>Xerula furfuracea</i>	X	X		X		
<i>Xerula megalospora</i>	X	X		X		

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GROUPE 12

Cortinaires, inocybes, hébélomes

et analogues

Cortinarius distans

X X

Inocybe rimosa (= I. fastigiata)

X X

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
GROUPE 13						
Phliotes, agrocyybes, galérines, hypholomes, strophaires et analogues						
<i>Agrocyybe acericola</i>		X		X		
<i>Agrocyybe erebia</i>		X		X		
<i>Agrocyybe praecox</i>		X		X		
<i>Bolbitius reticulatus</i>		X			X	
<i>Conocyybe rugosa</i>		X			X	
<i>Galerina marginata</i> (= <i>G. autumnalis</i>)	X	X	X		X	Espèce mortelle
<i>Gymnopilus luteus</i>	X	X			X	
<i>Pholiota albocrenulata</i>	X	X			X	
<i>Pholiota granulosa</i>	X	X	X		X	

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
<i>Pholiota spumosa</i>	X				X	
<i>Simocybe centunculus</i>		X			X	
<i>Simocybe serrulatus</i>		X			X	
<i>Stropharia caerulea</i>	X			X		
<i>Stropharia hardii</i>	X	X		X		

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GROUPE 14

Coprins, psathyrelles et panéoles

<i>Coprinus domesticus</i>	X				X	
<i>Coprinus micaceus</i>	X	X			X	
<i>Coprinus plicatilis</i>	X			X		
<i>Coprinus quadrifidus</i>	X			X		
<i>Psathyrella candolleana</i>		X		X		

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GROUPE 15

Lépiotes, psalliotes et analogues

Agaricus placomyces

X X X

Leucoagaricus rubrotinctus

X X X

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GRUPE 16

**Entolomes, leptonies, nolanies,
plutées, volvaires et analogues**

<i>Entoloma bicolor</i>		X		X		
<i>Entoloma luridum</i>	X	X		X		
<i>Fibropilus abortivus</i>	X	X		X		
<i>Leptonia incana</i>	X			X		
<i>Pluteus aurantiorugosus</i>		X			X	
<i>Pluteus cervinus</i>	X	X	X		X	
<i>Pluteus flavofulgens</i>		X			X	
<i>Pluteus granularis</i>	X	X	X		X	
<i>Pluteus longistriatus</i>	X	X	X		X	
<i>Pluteus pellitus</i>		X			X	
<i>Pluteus salicinus</i>	X				X	

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

Volvariella bombycina

X X

X

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
GROUPE 17						
Amanites et limacelles						
<i>Amanita bisporigera</i>	X	X		X		Mortelle
<i>Amanita rubescens</i>	X		X	X		
<i>Amanita velatipes</i>	X			X		
<i>Limacella delicata</i> var. <i>glioderma</i>		X	X			Très rare, possiblement nouvelle mention pour le Québec

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
GROUPE 18						
Lactaires						
<i>Lactarius corrugis</i>		X		X		
<i>Lactarius glaucescens</i>			X	X		
<i>Lactarius hygrophoroides</i>	X			X		
<i>Lactarius speciosus</i>	X			X		

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GRUPE 19

Russules

<i>Russula fragrantissima</i>		X		X		
<i>Russula laurocerasi</i>		X		X		
<i>Russula pectinatoides</i>	X			X		
<i>Russula pseudolepida</i>	X			X		
<i>Russula pulchella</i>	X			X		
<i>Russula subpunctata</i>	X			X		

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GROUPE 20

Gomphides et paxilles

Espèces	A	B	C	Sol	Bois pourri, chicots racines enfouies	Remarque
---------	---	---	---	-----	--	----------

GROUPE 22

Vesses-de-loup, crucibules,

sclérodermes, géastres et

analogues

<i>Crucibulum laeve</i>	X				X	
<i>Geastrum fimbriatum</i> (= <i>G. sessile</i>)		X		X		
<i>Geastrum rufescens</i>		X		X		
<i>Geastrum triplex</i>		X		X		
<i>Lycoperdon perlatum</i>	X	X	X		X	
<i>Lycoperdon pyriforme</i>	X	X	X		X	

Annexe 6. La ceinture verte Châteauguay-Léry un territoire à protéger et à mettre en valeur

La ceinture verte Châteauguay-Léry

un territoire à protéger et à mettre en valeur



SOS Forêt
FERNAND-SEGUIN



 Héritage
Saint-Bernard

Photo satellite du territoire de la ceinture verte Châteauguay-Léry



La ceinture verte Châteauguay-Léry...

un écosystème forestier exceptionnel



Aubépine ergot-de-coq



Cardamine découpée



Ail des bois



Micocoulier occidental



Chêne bicolore

Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte Châteauguay-Léry

Les conclusions du botaniste André Sabourin

- En vingt ans de pratique professionnelle de la botanique de terrain, j'ai rarement inventorié des territoires aussi riches en plantes rares ou d'intérêt, sur des superficies comparables. Ce sont donc des forêts ou écosystèmes de type Refuge d'espèces en difficulté.
- La fréquence de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*), une espèce limitée au Québec à la région de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, rend la conservation de cette espèce prioritaire et d'une importance nationale.
- Que la ceinture verte de Châteauguay-Léry soit désignée globalement comme étant une aire protégée par le gouvernement du Québec, vu son intérêt national avec 23 espèces vasculaires rares et 15 espèces d'intérêt.
- La ceinture verte devrait être désignée comme étant une zone de conservation protégée dans les plans de zonage des villes de Châteauguay et de Léry.
- La fréquence de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*), une espèce limitée au Québec à la région de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, ainsi que la fréquence de l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*) et la présence de l'aubépine dilatée (*Crataegus* cf. *coccinioides*) ou l'aubépine du Canada (*Crataegus canadensis*), qui sont trois espèces très rares au Québec (S1) rend leur conservation d'une importance prioritaire et nationale.
- En résumé, tous ces groupements végétaux, précités comme forêts exceptionnelles, étant rapprochées les uns des autres et parfois connexes, on peut dire que la ceinture verte de Châteauguay-Léry est globalement un écosystème forestier exceptionnel.

Sources: - Inventaires des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Par André Sabourin. Rapports préparés pour Héritage Saint-Bernard, septembre 2008 et août 2009.



Inventaire de l'avifaune de la ceinture verte Châteauguay-Léry

Les conclusions du Club des Ornithologues de Châteauguay

- 125 espèces d'oiseaux observés, dont 71 espèces nicheuses dans les parties non-protégées de la ceinture verte.
- Plus de 300 heures d'inventaires et 137 feuillets d'observation quotidienne complétés dans le cadre de l'inventaire.
- 216 espèces d'oiseaux observés au refuge faunique Marguerite-D'Youville au fil des ans.
- Plusieurs espèces, plus ou moins rares, utilisent le boisé, comme site de reproduction ou de halte migratoire.

Sources: - Inventaires de l'avifaune de la ceinture verte Châteauguay-Léry, Club des Ornithologues de Châteauguay, juillet 2009.
- Liste des oiseaux observés au refuge faunique Marguerite-D'Youville, Héritage Saint-Bernard, janvier 2010



Tangara écarlate



Passerin indigo



Paruline noir et blanc



Martinet ramoneur



Mésange bicolore

Un grand parc naturel une bonne affaire !

Demande en croissance

- 2,4 millions de Québécois sont des adeptes de plein air, et ce nombre s'accroît sans cesse. *
- Un marché annuel de 1,3 milliard de dollars. *

Offre en décroissance

- Déforestation constante au cours des dernières années.
- Seul 1% du Québec méridional est constitué d'aires protégées. *
- La ceinture verte est un bijou rare dans le marché du grand Montréal métropolitain.

Investissement qui peut rapporter gros

- Acquisition des terrains à peu de frais.
- Montages financiers possibles et partenaires disponibles.
- Un moteur de développement économique.
- Augmentation de la valeur des propriétés dans toute la région.
- Effets sur la réduction des frais de santé.
- Effets bénéfiques sur la qualité de l'eau potable de Châteauguay, Léry, Mercier et Sainte-Martine.
- Outil de développement de l'industrie récréotouristique régionale.
- **Contribue à renforcer l'image positive de la MRC Roussillon.**

*Source: Loisir de plein air au Québec. Conseil québécois du loisir, mars 2008.



La ceinture verte Châteauguay-Léry

un bois d'intérêt écologique selon la CMM

Extraits de la fiche technique du bois d'intérêt écologique «Bois de Châteauguay-Léry» (Communauté Métropolitaine de Montréal, RCI: CS-06)

- Ce bois est constitué d'une grande diversité de peuplements forestiers.
- Les marais à l'ouest de la 132 sont fréquentés par deux espèces fauniques : le râle de Virginie et le petit blongios (petit butor). Ces milieux humides sont aussi utilisés par d'autres espèces.
- On retrouve dans ce bois des espèces de grand intérêt comme le charme de Caroline, le caryer ovale, le caryer cordiforme et le noyer cendré.
- Une prucheraie mature occupant des dépôts sableux. D'une superficie de 2,2 hectares, ce peuplement représente un abri hivernal propice pour le cerf de Virginie et un refuge pour les oiseaux de proie.
- D'après la validation sur le terrain, ce bois présente une valeur écologique élevée étant donné que la majorité des peuplements forestiers répondent à 2 critères, soit la diversité et la maturité.
- La conservation de ce bois permettrait de créer un corridor vert qui pourrait inclure l'île Saint-Bernard et la réserve indienne de Kahnawake.



Petit Blongios



Caryer ovale



Petit-Duc maculé

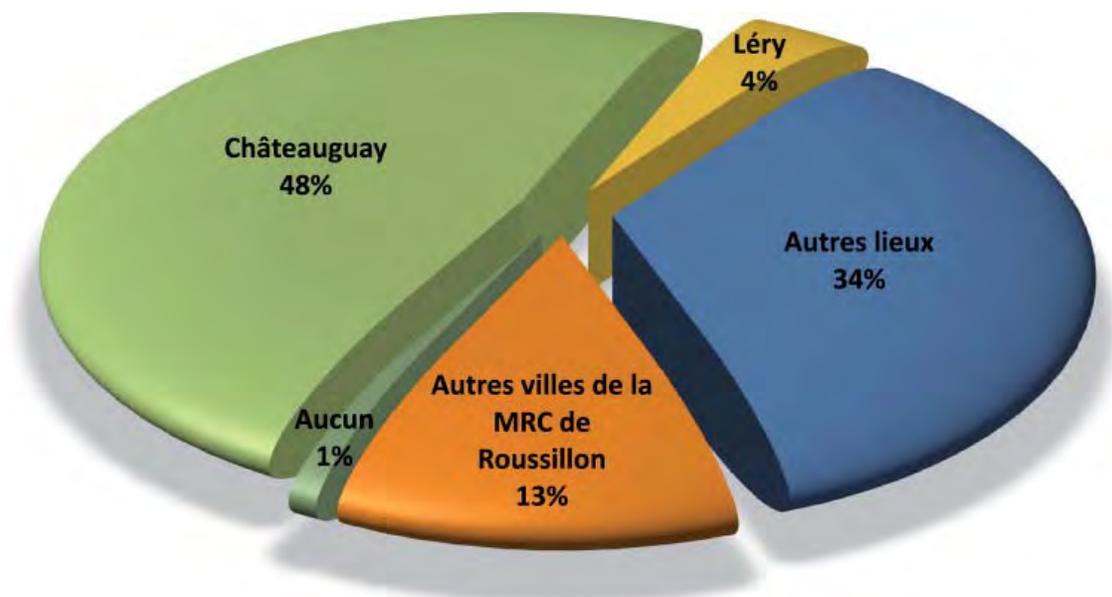
La volonté de la population

La pétition de SOS Forêt Fernand-Seguin appuyée par 12 145 signataires

Libellé:

« Considérant la disparition accélérée des habitats naturels dans le sud du Québec, nous demandons aux autorités municipales, régionales et provinciales de préserver la ceinture verte située aux limites des municipalités de Châteauguay et Léry, entre le centre écologique Fernand-Seguin et les territoires protégés du ruisseau Saint-Jean et de l'île Saint-Bernard (Refuge faunique Marguerite-D'Youville). À l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal qui a déjà statué sur l'importance de ces milieux, nous jugeons que le maintien de ce corridor naturel est essentiel pour assurer la pérennité de la flore et la faune caractéristiques qui s'y trouvent, et pour permettre à la population régionale de pouvoir y pratiquer des activités de loisir en lien avec la nature. »

Répartition des signataires par lieu



Annexe 7. Les aubépines et les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du refuge faunique Marguerite-D'Youville (île Saint-Bernard)

**LES AUBÉPINES ET LES PLANTES SUSCEPTIBLES
D' ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES
DU REFUGE FAUNIQUE MARGUERITE-D'YOUVILLE
(ÎLE SAINT-BERNARD)**

par André Sabourin, consultant en botanique

Rapport présenté à la Corporation Héritage Saint-Bernard

Octobre 2003

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
MÉTHODES.....	3
RÉSULTATS.....	4
A- Les aubépines.....	4
B- Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.....	5
<i>Allium canadense</i>	6
<i>Bidens discoideus</i>	6
<i>Cardamine bulbosa</i>	7
<i>Cardamine concatenata</i>	7
<i>Celtis occidentalis</i>	8
<i>Crataegus crus-galli</i>	8
<i>Crataegus dilatata</i>	8
<i>Cyperus odoratus</i> var. <i>engelmannii</i>	9
<i>Quercus bicolor</i>	9
<i>Ranunculus flabellaris</i>	10
<i>Viola affinis</i>	10
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10
REMERCIEMENTS.....	12
RÉFÉRENCES.....	12
FIGURE 1 : Localisation des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du refuge faunique Marguerite-d'Youville (île Saint-Bernard).....	14

INTRODUCTION

Le refuge faunique Marguerite-d'Youville est situé sur l'île Saint-Bernard, à l'embouchure de la rivière Châteauguay dans le lac Saint-Louis. Il occupe plus de 90 % du territoire de l'île (223 hectares), à l'exception de la pointe du sud-ouest, où se trouve les terrains du Manoir d'Youville qui appartiennent à la congrégation des Sœurs Grises, toujours propriétaire de l'île Saint-Bernard. Ce refuge faunique est officiellement protégé depuis l'entente de 1993 entre la congrégation des Sœurs Grises, la Fondation de la faune du Québec et la ville de Châteauguay, où est situé le refuge et dont la Corporation sans but lucratif Héritage Saint-Bernard en assure la gestion, la protection et la mise en valeur (Préville, 2003).

L'île Saint-Bernard se caractérise surtout par ses nombreux milieux humides, que ce soit les marais, les marécages, les rivages, les étangs et ruisseaux. Il y a aussi quelques milieux terrestres, notamment l'érablière à caryer du nord-est, les champs et prairies du sud, les arbustaias à aubépines et la chênaie à chêne bicolore du nord-ouest. Quoique moins grands en superficie, les milieux terrestres sont aussi importants pour la flore en situation précaire.

Un premier rapport d'inventaire des plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées du refuge faunique Marguerite-d'Youville a été produit en 1995, par l'écologiste Louise Gratton. Le présent rapport en est le complément et il est important de se référer à ce premier rapport pour avoir des informations supplémentaires sur les plantes rares observées à cette époque et leur historique; il y a aussi une liste des espèces rares déjà observées dans la région immédiate (Gratton, 1995).

MÉTHODES

L'inventaire de 2003 sur le terrain a été effectué pendant trois jours, les 21 mai, 3 juin et 15 septembre, par André Sabourin, consultant en botanique, Michel Préville et Dominic Gendron, guides et responsables chez Héritage Saint-Bernard.

Cet inventaire visait les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec, mais aussi et surtout l'identification des espèces d'aubépines, nombreuses sur cette île. C'est la principale raison pour laquelle deux des trois excursions eurent lieu au printemps, lors de la floraison des aubépines, période où elles sont plus faciles à identifier. C'est ainsi que les hauts rivages caillouteux et les arbustaias des milieux terrestres ont particulièrement été parcourus puisque ce sont les habitats les plus occupés sur l'île par les différentes espèces d'aubépines.

Pour chacune des espèces de plantes en situation précaire observée, des relevés concernant la démographie, l'aire de dispersion, la localisation et l'habitat furent notés, de même que la prise des coordonnées des latitudes et longitudes au GPS (NAD27). Les spécimens récoltés seront déposés à l'herbier Marie-Victorin (MT) du Jardin botanique de Montréal; d'autres spécimens, comme les aubépines, ont été donnés à Héritage Saint-Bernard pour des fins d'éducation et de sensibilisation du public. De plus, Michel Prévaille a photographié les plantes rares et les aubépines.

RÉSULTATS

A- Les aubépines

Onze espèces d'aubépines ont été identifiées sur l'île Saint-Bernard, lors des excursions des 21 mai et 3 juin 2003. Ceci confirme encore une fois l'extraordinaire biodiversité floristique des aubépines (ou cenelliers) de la région de Châteauguay, sûrement une des plus riches du Québec dans ce domaine. En effet, selon mes observations personnelles, un site est considéré riche en aubépines lorsqu'il s'y trouve plus de cinq espèces.

Sur ces onze espèces, deux sont considérées en situation précaire au Québec et sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, c'est-à-dire l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*) et l'aubépine dilatée (*Crataegus dilatata*). Il y a cinq espèces rares au Québec, toutes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Labrecque et Lavoie, 2002; Sabourin, 2002), et sur les trois autres espèces deux sont considérées comme historiques ou ayant des récoltes datant de plus de 25 ans, soit *Crataegus pruinosa* var. *pruinosa* et *Crataegus suborbiculata*, et deux sont peut-être basées sur des erreurs d'identification, soit *Crataegus brainerdii* et *Crataegus pruinosa* var. *pruinosa*, ce qui rend douteuse leurs présences même au Québec. Il est donc possible que deux des trois espèces d'aubépines vraiment rares du Québec se trouvent sur l'île Saint-Bernard; ce qui est sûr, c'est que l'île abrite les deux espèces rares connues actuellement. Tout ceci montre que les aubépines et le genre *Crataegus* figurent parmi les plantes les plus controversées taxonomiquement et aussi les plus difficiles à identifier, surtout lorsque la floraison est terminée. C'est un travail continu de recherche dans la littérature, d'autant que les auteurs se contredisent parfois. Le résultat est que les erreurs et les ajustements sont toujours possibles.

Les onze espèces d'aubépines observées en 2003 sur l'île Saint-Bernard, dont certaines ont été flaguées sur le terrain avec leurs initiales (ici à droite du nom latin), sont :

- l'aubépine du Canada (*Crataegus canadensis*)
- l'aubépine dorée (*Crataegus chrysocarpa* var. *chrysocarpa*) : CCC
- l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*) : CCG
- l'aubépine dilatée (*Crataegus dilatata*) : CD
- l'aubépine flabelliforme (*Crataegus flabellata* var. *grayana*)
- l'aubépine de Holmes (*Crataegus holmesiana*)
- l'aubépine à longues épines (*Crataegus macracantha*) : CMC
- l'aubépine variable (*Crataegus macrosperma*) : CMS
- l'aubépine écarlate (*Crataegus pedicellata*) : CPD
- l'aubépine ponctuée (*Crataegus punctata*)
- l'aubépine subsoyeuse (*Crataegus submollis*) : CSM

Au Québec, les aubépines fréquentent généralement les habitats ouverts ou semi ouverts, relativement chauds et bien drainés, argileux, rocheux, caillouteux ou graveleux, calcaires, souvent en territoire agricole, friches ou milieux perturbés par les activités humaines (Sabourin, 2002). Elles trouvent toutes ces caractéristiques à l'île Saint-Bernard, ce qui explique en grande partie leur diversité. Elles sont particulièrement abondantes et à peu près toutes présentes au nord-ouest et sur la pointe nord de l'île, que ce soit sur les hauts rivages caillouteux et calcaires ou sur le plateau argileux et/ou caillouteux situé près des berges. C'est ainsi qu'on observe dans ces secteurs des arbustives à aubépines. Par ailleurs, les aubépines sont fréquentes au sud-est et au sud-ouest de l'île; elles sont absentes des marais et marécages du centre.

B- Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables

L'inventaire de 2003 concernait aussi les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec; ces espèces apparaissent dans le plus récent document officiel du ministère de l'Environnement (Labrecque et Lavoie, 2002). Ces plantes sont ici mentionnées parfois sous les noms de plantes rares ou plantes en situation précaire, ceci pour alléger le texte.

Depuis le rapport de Louise Gratton (1995), deux espèces qui étaient à l'époque considérées comme susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Lavoie, 1992) ne le sont plus maintenant et ont été retirées de la cette catégorie; il s'agit de *Carex typhina* et *Ranunculus longirostris*. Il n'en sera pas question dans le présent rapport. Lors de cet inventaire de 1995, neuf autres espèces avaient été localisées sur l'île Saint-Bernard : *Allium canadense*, *Cardamine concatenata*, *Celtis occidentalis*, *Crataegus crus-galli*, *Cyperus engelmannii*, *Quercus bicolor*, *Ranunculus flabellaris*, *Viola affinis*, *Zizania aquatica* var. *aquatica*.

Huit de ces espèces ont été retrouvées en 2003; seule la zizanie à fleurs blanches variété à fleurs blanches ou riz sauvage géant (*Zizania aquatica* var. *aquatica*) n'a pas été retrouvée. Cette petite population (entre 51 et 100 individus) avait été observée dans un marais du nord-est de l'île; le 15 septembre 2003, nous avons visité les lieux en vain; il est possible que le site ait été occupé entre-temps par le roseau commun (*Phragmites australis*), une grande plante très envahissante et ayant tendance à déplacer et parfois éliminer les autres.

De plus, l'espèce printanière qu'est la cardamine bulbeuse (*Cardamine bulbosa*) n'avait pas été localisée en 1995 mais elle le fut au printemps de 1996 (Gratton, 1996). Elle le fut aussi en 2003, de même que deux nouvelles espèces rares pour l'île : le bident discoïde (*Bidens discoideus*) et l'aubépine dilatée (*Crataegus dilatata*).

Tout ceci porte à **onze espèces** le nombre de plantes en situation précaire qui ont été observées sur l'île Saint-Bernard en 2003. Ce sont : *Allium canadense*, *Bidens discoideus*, *Cardamine bulbosa*, *Cardamine concatenata*, *Celtis occidentalis*, *Crataegus crus-galli*, *Crataegus dilatata*, *Cyperus odoratus* var. *engelmannii*, *Quercus bicolor*, *Ranunculus flabellaris*, *Viola affinis*. Toutes ces espèces sont **susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables** au Québec (Labrecque et Lavoie, 2002); il n'y a donc aucune plante vasculaire qui soit désignée menacée ou vulnérable sur cette île.

Dans les descriptions suivantes, les noms français sont tirés de Labrecque et Lavoie (2002) ou de Marie-Victorin (1997), les noms latins de Labrecque et Lavoie (2002), et les rangs de priorité à l'échelle subnationale (S), donnés dans l'ordre décroissant pour la conservation (1 à 5), sont tirés de Labrecque et Lavoie (2002). L'accent y est mis sur les nouvelles découvertes de 2003. Les différentes localisations des espèces rares apparaissent à la Figure 1.

1- l'ail du Canada (*Allium canadense*); S2

Cet ail se distingue de l'ail des bois (*Allium tricoccum*) et de la ciboulette (*Allium schoenoprasum*) par ses feuilles linéaires aplaties et ses fleurs blanches ou rosées souvent remplacées par des bulbilles (Newcomb et Morrison, 1983). L'ail du Canada a été observé les 21 mai et 3 juin 2003, dans [REDACTED]

[REDACTED] Sur la carte incluse, il est identifié par les initiales AC.

Ce qu'il y a de nouveau en 2003 par rapport à 1995, c'est qu'il y a un sentier qui passe en plein milieu d'une des colonies d'ail du Canada, ce qui a fait disparaître plusieurs individus. La transplantation des survivants est à envisager (voir dans les recommandations).

2- le bident discoïde (*Bidens discoideus*); S2

Le bident discoïde est une espèce périphérique nord au Québec, où il occupe le triangle formé de l'Outaouais, la région de Québec et la Montérégie. On le trouve dans les marécages, rivières inondées au printemps et les ruisseaux (Rousseau, 1974).

Cette population est la première mention pour Châteauguay et sa région immédiate (Gratton, 1995), bien que j'aie déjà vu l'espèce aux îles de la Paix.

Ce bident discoïde se distingue du bident feuillu (*Bidens frondosa*) par ses petits capitules (4-7 mm de long) munis de 3-5 bractées non ciliées et ses akènes munies d'arêtes de 1-2 mm de long, alors que le bident feuillu a de gros capitules (8-15 mm de long) munis de 5-10 bractées ciliées et des akènes à arêtes de 2-5 mm de long; les deux bidents ont des feuilles trifoliolées (Marie-Victorin, 1997).

À l'île Saint-Bernard, le bident discoïde a été observé le 15 septembre 2003 [redacted]. Il est identifié par les initiales BD sur la carte. Deux petites colonies ont été localisées, une de deux individus dispersés sur 1 x 1 mètre, avec des renouées (*Polygonum* spp.), le pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*) et la potentille ansérine (*Potentilla anserina*), [redacted].

3- la cardamine bulbeuse (*Cardamine bulbosa*); S2

Cette cardamine glabre forme des colonies denses de feuilles basilaires cordées, entières ou presque et longuement pétiolées, et produit peu de hampes florales à fleurs blanches à la fin du printemps (Marie-Victorin, 1997). Connue de l'île depuis 1942, elle avait été retrouvée en 1996 par Louise Gratton (Gratton, 1996). Les initiales Cb l'identifie sur la carte.

Nous l'avons aussi observée les 21 mai et 3 juin 2003, dans le même secteur [redacted].

Elle était en fleur le 3 juin et il y avait deux colonies (probablement des clones); la plus grosse, déjà connue, est formée de deux groupes de 2,5 x 1,5 m et 1 x 1 m et se trouve à 65 m [redacted]. la seconde est une nouvelle colonie (non relevée en 1996) qui se trouve [redacted].

4- la dentaire laciniée (*Cardamine concatenata*); S2

Cette autre crucifère était jadis connue sous le nom de *Dentaria laciniata*; elle avait été observée en 1995 et 1996 (Gratton, 1995, 1996 [redacted]).

Les initiales Cc l'identifie sur la carte. Cette dentaire se différencie des deux autres dentaires (*Cardamine diphylla*, *Cardamine maxima*) par ses trois feuilles verticillées et profondément découpées en segments laciniés, ainsi que par son rhizome nettement articulé (Marie-Victorin, 1997).

Plus de mille individus furent observés le 21 mai 2003. Il est à noter que cette plante fleurit dès la fin d'avril et le début de mai pour ensuite jaunir puis disparaître vers la mi ou la fin de juin; c'est ce qu'on appelle une géophyte printanière (comme l'érythronée d'Amérique, les dicentrales, etc.)

5- le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*); S3

Cet arbre se reconnaît surtout par son écorce couverte de crêtes irrégulières et par ses feuilles asymétriques, acuminées et dentées sauf à la base (Farrar, 1995; Marie-Victorin, 1997). Un nouvel individu a été localisé le 21 mai 2003, au sud-ouest de l'île, sur le côté est du chemin et au sud de l'abri dit «Le Grillon». Les initiales CO l'identifie sur la carte. Le même jour, dans l'érablière à érable à sucre et caryer cordiforme du nord-est, deux individus ont été notés mais étaient sûrement déjà connus.

6- l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*); S1

Cet arbrisseau se distingue des autres aubépines ou cenelliers par ses petites feuilles plus larges vers le haut, glabres, très lustrées au dessus et dentées (Farrar, 1995; Marie-Victorin, 1997; Sabourin, 2002). Il est restreint au Québec à la petite zone montérégienne s'étendant de Châteauguay à Maple-Grove. Alors, qu'un seul individu était rapporté en 1995 (Gratton, 1995), plus d'une quarantaine furent observés les 21 mai et 3 juin 2003. L'espèce est identifiée par les initiales CC sur la carte.

L'individu rapporté en 1995, dont la base du tronc est rongée par les glaces, a été retrouvé au même endroit, sur le haut rivage caillouteux et calcaire de l'ouest central, au nord-ouest de la chênaie à chêne bicolore; [REDACTED].

Une importante population d'une quarantaine d'individus fut trouvée [REDACTED].
[REDACTED] ils occupent une arbustaie à aubépines et sont dispersés sur environ 60 x 20 m, autour du [REDACTED].
Enfin [REDACTED], aussi dans une arbustaie à aubépines, se trouvent trois ou quatre individus, très dispersés, sur au moins 100 m, près des sentiers [REDACTED].
[REDACTED]

7- l'aubépine dilatée (*Crataegus dilatata*); S1

Cet autre arbrisseau est restreint à la région de Montréal, où il occupe la limite nord de son aire de répartition. C'est la seconde nouvelle espèce de plante en situation précaire qui a été observée en 2003. L'aubépine dilatée se caractérise par ses grandes fleurs de 22-28 mm de diamètre, à 20 étamines et grosses anthères roses, ainsi que ses gros fruits, ou cenelles, rouge vif de 14-20 mm de diamètre (Marie-Victorin, 1997; Sabourin, 2002).

Huit individus ont été localisés dans quatre secteurs de l'île, le 3 juin 2003. L'espèce est identifiée par les initiales CD sur la carte.

Un spécimen se trouve [REDACTED].
[REDACTED]

Quatre individus occupent la même arbustaie à aubépines [REDACTED]

8- le souchet odorant variété d'Engelmann (*Cyperus odoratus* var. *engelmannii*); S2

Cette petite cypéracée des rivages sablo-graveleux de l'Outaouais et du Saint-Laurent, de l'archipel d'Hochelaga vers l'amont, se différencie des autres souchets par ses épillets dont les écailles sont superposées et ne se chevauchent pas ou presque (Hay, 1987; Boivin, 1992). Elle était connue auparavant sous le nom de *Cyperus engelmannii*.

En 1995, entre 11 et 50 individus ont été observés [REDACTED]

[REDACTED] En 2003, seulement 12 touffes ont été localisés sur 10 x 1 m, [REDACTED]

[REDACTED] L'espèce est identifiée par les initiales CE sur la carte. L'été relativement frais et humide de 2003 ne semble pas avoir été très favorable pour cette plante qui préfère un climat très chaud et sec.

9- le chêne bicolore (*Quercus bicolor*); S2

Le chêne bicolore est souvent confondu avec le chêne à gros fruits (*Quercus macrocarpa*) avec lequel il s'hybride souvent. On peut reconnaître le chêne bicolore par ses feuilles peu lobées à sinus peu profonds mais c'est surtout par ses glands longuement pédonculés de 2-10 cm, à cupule (chapeau) peu frangée, qu'on l'identifie; le chêne à gros fruits a des glands sessiles ou presque, à cupule fortement frangée, et des feuilles nettement lobées et à gros lobe terminal (Farrar, 1995; Marie-Victorin, 1997).

Les observations de 1995 ont été confirmées pour le chêne bicolore, le 15 septembre 2003, sauf que, plutôt que de 11 à 50 individus (Gratton, 1995), la population de chêne bicolore est maintenant estimée à 50 à 100 individus. L'espèce est identifiée par ses initiales QB sur la carte incluse. Au moins une trentaine de gros sujets matures forment la chênaie à chêne bicolore de [REDACTED] il y a d'ailleurs un immense spécimen faisant 3,70 m de circonférence et qui pourrait être le nouveau spécimen champion du Québec puisqu'il dépasse celui rapporté en 1995 (Gratton, 1995); il est au 45° 23,63' - 73° 45,88'. Un autre groupe, d'une vingtaine d'individus celui-là, se trouve [REDACTED]

10- la renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*); S2

Cette petite plante aquatique à fleurs jaunes fréquente les eaux calmes et peu profondes des étangs, dépressions et ruisseaux forestiers. Ses feuilles émergées sont découpées en segments filiformes alors que les feuilles émergées sont plutôt profondément lobées (Newcomb et Morrison, 1983; Marie-Victorin, 1997). L'espèce est identifiée par les initiales RF sur la carte.

Une nouvelle colonie a été découverte le 3 juin 2003. Elle occupe un étang et est dispersée sur environ 40 x 20 m, avec le céphalanthe occidental (*Cephalanthus occidentalis*) et l'aulne rugueux (*Alnus incana* var. *rugosa*). [REDACTED]

11- la violette affine (*Viola affinis*); S2

Cette violette se distingue de la très semblable violette parente (*Viola sororia*) par ses feuilles glabres ou presque et plus longues que larges, et par ses sépales non ciliés, alors qu'ils sont ciliés chez la violette parente, qui a des feuilles nettement pubescentes et aussi longues que larges ou plus larges (Newcomb et Morrison, 1983; Ballard, 1994; Marie-Victorin, 1997). L'espèce est identifiée par les initiales VA sur la carte.

Le 21 mai 2003, plusieurs individus ont été observés [REDACTED]

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le refuge faunique Marguerite-d'Youville, de l'île Saint-Bernard, abrite une flore très diversifiée, autant pour les **onze espèces d'aubépines** que pour les **onze plantes vasculaires en situation précaire, toutes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables** (dont deux espèces d'aubépines).

Parmi ces onze espèces en situation précaire, toutes à la périphérie nord de leur aire de répartition et occupant le triangle Outaouais-Mauricie-Yamaska, **les deux espèces d'aubépines se démarquent (*Crataegus crus-galli*, *Crataegus dilatata*)**. Elles se démarquent pour deux raisons principales concernant la rareté : elles sont connues actuellement de moins de 10 localités au Québec, ce qui fait d'elles les deux seules des onze à avoir le rang de priorité S1, et deuxièmement leurs aires de répartition sont les plus restreintes (des onze) au Québec et sont limitées à la région de Beauharnois-Châteauguay et à l'archipel d'Hochelaga.

Il est intéressant de constater les changements dans les connaissances floristiques sur les plantes rares depuis 1995. En effet, dans son rapport de 1995, Louise Gratton disait qu'il y avait sur l'île sept espèces de plantes rares se trouvant dans moins de dix localités québécoises. Aujourd'hui, en 2003, six de ces sept espèces sont connues de plus de dix localités (Labrecque et Lavoie, 2002) et seule l'**aubépine ergot-de-coq** (*Crataegus crus-galli*) n'est encore connue que de trois localités (Châteauguay, Léry, Maple-Grove), ce qui en fait d'ailleurs **la plante la plus rare** à se trouver sur l'île Saint-Bernard.

Par ailleurs, il y a **deux forêts exceptionnelles** ou Écosystèmes Forestiers Exceptionnels (EFE) sur l'île. La première est la **chênaie à chêne bicolore** (QB) de l'ouest central, qui répond à la définition de *Forêt rare* du ministère des Ressources naturelles du Québec (Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, 1997) puisque cette forêt est dominée par une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, qu'on trouve ce type de forêt sur un nombre limité de sites et que la forêt en question couvre une faible superficie (environ 1,7 hectare). La seconde est l'**érablière à érable à sucre et caryer cordiforme et la forêt feuillue mélangée** adjacente du nord-est qui est plutôt une *Forêt refuge* parce qu'elle abrite une concentration significative d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (5 espèces : *Allium canadense*, *Cardamine bulbosa*, *Cardamine concatenata*, *Celtis occidentalis*, *Ranunculus flabellaris*).

La présence de forêts exceptionnelles et de plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables amène des recommandations visant la protection de cette flore spéciale, surtout en ce qui concerne les futurs aménagements du territoire de ce refuge faunique.

Il est donc recommandé :

- 1- d'éviter l'élargissement ou le déplacement du sentier [REDACTED] surtout au printemps lorsque le sol est mouillé et boueux; il serait préférable de surélever le sentier, plutôt que de l'élargir en évitant les ornières et ainsi détruire les plantes rares sur les bordures (*Allium canadense*, *Cardamine concatenata*)
- 2- de transplanter les plants d'ail du Canada (*Allium canadense*) qui se trouvent [REDACTED] et ce de préférence au mois de mai
- 3- de procéder au carottage des plus gros chênes bicolores (*Quercus bicolor*) de la chênaie à chêne bicolore de l'ouest central, pour en déterminer l'âge précis; il s'agit peut-être de la plus vieille chênaie de ce type au Québec; le biologiste Alain Meilleur pourrait faire ce travail (514-872-3942; meilleua@total.net)
- 4- des panneaux d'interprétation des aubépines (*Crataegus*) pourraient être installés sur les côtés des sentiers, dans l'un ou l'autre des secteurs d'arbustaises à aubépines, soit sur la pointe nord et/ou au sud-est de la pointe de la balise maritime

- 5- d'éviter en tout temps les déplacements sur les rivages de la machinerie lourde, en particulier dans les secteurs où se trouvent les plantes en situation précaire, et les marais qui sont des milieux fragiles aux sols boueux et limoneux; des panneaux indiquant ces milieux fragiles pourraient être installés aux limites
- 6- de surveiller l'établissement de nouvelles colonies de roseau commun (*Phragmites australis*) dans les marais, fossés et canaux; cette plante est très agressive et envahissante et peut éliminer ou réduire rapidement la flore indigène des milieux humides, comme ce fut possiblement le cas du riz sauvage géant (*Zizania aquatica* var. *aquatica*) dans un marais du nord-est; si on remarque qu'elle commence à s'établir sur un nouveau site, il faudrait penser à l'éliminer de façon manuelle; par ailleurs, si des travaux sont entrepris avec de la machinerie lourde dans le refuge faunique, il est recommandé de bien vérifier s'il y a des portions de rhizomes de roseau commun sur ces équipements qui sont parfois l'agent de transport de cette espèce

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement messieurs Michel Préville et Dominic Gendron, d'Héritage Saint-Bernard, qui m'ont fait confiance lors de cet inventaire et qui m'ont conduit aux différents sites de l'île; Michel était le chargé de projet et Dominic est le coordonnateur à la protection et à l'aménagement du territoire.

RÉFÉRENCES

Ballard, H.E. 1994. Violets of Michigan. *Michigan Botanist*: 33 (4). 199 pages.

Boivin, B. 1992. Les cypéracées de l'Est du Canada. *Provancheria* no 25. Publié par l'herbier Louis-Marie de l'Université Laval, Québec. 230 pages.

Farrar, J.L. 1995. Les arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada, Ottawa. 502 pages.

Gratton, L. 1995. Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du refuge faunique Marguerite-d'Youville (île Saint-Bernard). Rapport présenté à la Direction régionale de Montréal du ministère de l'Environnement et de la Faune. 12 pages et 3 annexes.

Gratton, L. 1996. Addendum au rapport sur les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du refuge faunique Marguerite-d'Youville (île Saint-Bernard). 3 pages.

Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels. 1997. Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec. Document d'information. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, Québec. 43 pages.

Hay, S.G. 1987. *Cyperus engelmannii* (Cyperaceae), a rare umbrella-sedge in Québec. *Naturaliste canadien* 114 (2): 221-223.

Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.

Lavoie, G. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 180 pages.

Marie-Victorin, F. 1997. Flore laurentienne. Troisième édition mise à jour et annotée par L. Brouillet, S.G. Hay, I. Goulet, M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 1093 pages.

Newcomb L. et G. Morrison. 1983. Guide des fleurs sauvages du Québec et de l'Est de l'Amérique du Nord. Éditions Broquet inc., L'Acadie (Québec). 495 pages.

Préville, M. 2003. Châteauguay et les environs – Vélo et nature. Dépliant rédigé en collaboration. Héritage Saint-Bernard, Châteauguay.

Rousseau, C. 1974. Géographie floristique du Québec/Labrador. Les Presses de l'Université Laval, Québec. 799 pages.

Sabourin, A, 2002. Les aubépines (*Crataegus*) du Québec au printemps. *Ludoviciana* 30 : 18-30.

Annexe 8. Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du territoire du ruisseau Saint-Jean

LES PLANTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES
MENACÉES OU VULNÉRABLES DU TERRITOIRE DU RUISSEAU SAINT-JEAN

par Louise Gratton, consultante en écologie

Rapport présenté à la Direction régionale de Montréal
du Ministère de l'Environnement et de la Faune
Décembre 1995

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Louise Gratton	consultante en écologie et botaniste
André Sabourin	botaniste
Denis Paquette	botaniste
Martin Léveillé	Direction régionale de Montréal, Ministère de l'Environnement et de la Faune

PARTENAIRES

Cette étude a été réalisée grâce à la contribution financière du Fonds de restauration de l'habitat du poisson.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
MÉTHODES	2
RÉSULTATS	2
<i>Allium canadense</i>	3
<i>Carex alopecoidea</i>	3
<i>Celtis occidentalis</i>	3
<i>Crataegus crus-galli</i>	4
<i>Decodon verticillatus</i> (espèce rare)	4
<i>Quercus bicolor</i>	5
<i>Ranunculus flabellaris</i>	5
<i>Viola affinis</i>	5
<i>Zizania aquatica</i> var. <i>aquatica</i>	6
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	7
RÉFÉRENCES CITÉES	8
ANNEXE 1: Liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables des localités de Léry, Châteauguay, île Saint-Bernard et Kahnawake	9
ANNEXE 2: Localisation des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du ruisseau Saint-Jean	10
ANNEXE 3: Noms français des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables mentionnées dans le texte; d'après Fleurbec (1994)	12

INTRODUCTION

Le ruisseau Saint-Jean est situé sur la rive sud du lac Saint-Louis, à l'ouest de la rivière Châteauguay. Le territoire considéré dans la présente étude s'étend de part et d'autre du ruisseau et chevauche les municipalités de Châteauguay et de Léry. Enclavé dans le tissu urbain, ce vaste milieu humide qui appartient à la plaine de débordement du lac Saint-Louis, a été grandement affecté par la construction de routes, les empiètements par du développement résidentiel et les fortes crues des années 1970. Néanmoins, le territoire du ruisseau Saint-Jean est demeuré l'un des plus productifs du lac Saint-Louis (Gratton, 1989). Une partie de ce territoire, dénommée "la Commune de Châteauguay" a d'ailleurs été constituée en refuge faunique.

L'érablière à chêne rouge et d'anciennes friches agricoles occupent les rares secteurs exempts d'inondation (Dryade, 1983). Le bourrelet riverain ayant été complètement récupéré pour le développement résidentiel, les marécages arborescents composés surtout d'érable argenté (*Acer saccharinum*), de frêne de pennsylvanie (*Fraxinus pennsylvanica*), de peuplier deltoïde (*Populus deltoides*) et d'orme d'amérique (*Ulmus americana*) de même que les prairies humides dominées par le phalaris roseau (*Phalaris arundinacea*) n'occupent plus que d'étroits secteurs confinés à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Suite aux crues exceptionnelles des années 1970, la forêt marécageuse qui occupait autrefois presque l'ensemble des rives du ruisseau Saint-Jean a été remplacée par de vastes marais dominés par le typha à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), le rubanier à gros fruits (*Sparganium eurycarpum*), le céphalanthe occidental (*Cephalanthus occidentalis*) et le décodon verticillé (*Decodon verticillatus*) (Dryade, 1983; Gratton, 1989; obser. pers.).

La valeur du ruisseau Saint-Jean sur le plan faunique est surtout attribuée au fait qu'il s'agit de la plus importante frayère en eau calme du lac Saint-Louis; on y a noté la présence de 25 espèces de poisson, dont le brochet vermiculé (*Esox americanus vermiculatus*), une espèce de la faune vertébrée susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. C'est également la seule frayère qualifiée d'excellente pour le grand brochet (*Esox lucius*). Cependant, les brusques fluctuations des niveaux d'eau et un assèchement du milieu suite à une décrue hâtive limitent sérieusement la survie des brochetons. Le projet d'aménagement envisagé vise donc en priorité la conservation et la mise en valeur de l'habitat du poisson mais permettra également d'améliorer l'habitat des autres ressources utilisant ce territoire comme la sauvagine, le rat musqué et le grand héron (Gratton, 1989).

Le territoire du ruisseau Saint-Jean n'est pas très fréquenté. Le lit de ce cours d'eau est très peu profond et peu accessible aux embarcations mais les ponts qui l'enjambent sont utilisés pour la pêche à gué.

Plusieurs plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont signalées par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec pour les localités de Léry, Châteauguay et Kahnawake (annexe 1). Dans le cadre d'études préliminaires à l'évaluation environnementale des aménagements fauniques proposés sur le territoire du ruisseau Saint-Jean, un inventaire des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables a été réalisé. Le but était de vérifier leur présence dans les secteurs affectés par les aménagements, de localiser

précisément les stations où elles sont trouvées et de caractériser leur abondance et leur habitat.

MÉTHODES

L'inventaire fut réalisé les 3 juillet et 14 août par Louise Gratton, André Sabourin et Denis Paquette. Cet inventaire a surtout visé les secteurs touchés par les travaux d'aménagement de même que les habitats les plus propices aux plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables tels les marécages arborescents et les marais riverains. Les plantes recherchées comprenaient les espèces signalées pour la région par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec ou présentes dans des habitats similaires ailleurs au Québec. Il s'agit, entre autre, de *Allium canadense*, *Cardamine concatenata*, *Carex alopecoidea*, *Carex typhina*, *Cinna arundinacea*, *Celtis occidentalis*, *Crataegus crus-galli*, *Elodea nuttallii*, *Elymus riparius*, *Elymus villosus*, *Quercus bicolor*, *Ranunculus flabellaris*, *Saururus cernuus*, *Viola affinis* et *Zizania aquatica* var. *aquatica*.

Les secteurs touchés par les aménagements et facilement repérables (embouchure de canaux, ponceaux, etc) et les habitats propices de faible superficie ont été parcourus systématiquement. Les habitats plus grands et les portions de marais affectés par la construction de structures de contrôle et le creusage de nouveaux canaux ont été explorés de manière plus extensive au moyen de virées ponctuelles. La localisation des espèces observées est illustrée à l'annexe 2.

Pour chaque espèce, des relevés décrivant l'habitat et l'état des populations ont été complétés. Les formulaires proposés par la Direction de la conservation et du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement et de la Faune ont servi à cette fin. Les spécimens récoltés seront déposés à l'herbier Marie-Victorin de l'Institut botanique de Montréal. L'information recueillie sur les espèces sera transmise au Centre de données sur le patrimoine naturel du ministère de l'Environnement et de la Faune. On trouvera à l'annexe 3 les noms français des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables mentionnées dans le texte; ils sont, lorsqu'ils existent, tirés de Marie-Victorin (1964) et de Fleurbec (1994).

RÉSULTATS

L'inventaire a permis d'identifier sept plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables dans le secteur du ruisseau Saint-Jean; il s'agit d'*Allium canadense*, *Carex alopecoidea*, *Celtis occidentalis*, *Crataegus crus-galli*, *Quercus bicolor*, *Ranunculus flabellaris* et *Zizania aquatica* var. *aquatica*. La présence de *Viola affinis* reste à confirmer. De plus, de vastes colonies de *Decodon verticillatus*, une espèce rare selon Bouchard et al., (1983), ont aussi été localisées et cartographiées (annexe 2).

Allium canadense

Allium canadense atteint sa limite nord de répartition au Québec. Cette plante n'était connue que dans sept localités¹ réparties dans les régions de Montréal (5 localités), Chaudière-Appalaches (1 localité) et Mauricie-Bois-Francs (1 localité). Rousseau (1971) l'inclut parmi les éléments de la grande forêt décidue de l'Amérique orientale. Dore (1971) attribue la présence de ce taxon sur le territoire québécois et au Nouveau-Brunswick aux explorateurs européens plutôt qu'aux amérindiens qui auraient transporté les bulbes dans ces stations éloignées de sa principale aire de répartition. Déjà connue à Kahnawake (Rousseau, 1974; Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec), une station d'*Allium canadense* trouvée sur l'île Saint-Bernard est la première mention pour la localité de Châteauguay (Gratton, 1995).

Une seconde localité est maintenant rapportée pour le secteur du ruisseau Saint-Jean. L'habitat de la plante est une forêt humide dominée par *Populus deltoides*, *Fraxinus pennsylvanica*, *Crataegus sp.* et *Rhamnus catharticus*. *Allium canadense* partage le parterre avec *Lysimachia nummularia*. La station est située [redacted]. Le substrat est une argile au drainage imparfait.

La population du ruisseau Saint-Jean compte entre 11 et 50 individus et occupe une aire de 11 à 100 m² située tout près [redacted]. La floraison ou la formation de bulbilles se produit en mai et juin. En août, la plante n'est plus que difficilement repérable.

Carex alopecoidea

Carex alopecoidea atteint au Québec la limite nord de son aire de répartition et se trouve parmi les espèces périphériques restreintes au triangle Outaouais-Montréal-Richelieu (Lavoie, 1992). Elle est connue dans 11 localités² au Québec réparties dans les régions de Mauricie-Bois-Francs (4 localités), Laval (1 localité), Lanaudière (2 localités) et Montérégie (4 localités). Sa présence sur le territoire du ruisseau Saint-Jean est la première mention pour cette localité.

Carex alopecoidea n'est représenté que par quelques individus (2 à 10) et occupe une aire restreinte (2 à 10m²). La plante se trouve à proximité de la localité d'*Allium canadense* et colonise le même habitat.

Celtis occidentalis

Au Québec, cet arbre est à la limite nord de son aire de répartition; il est connu dans 25 localités³ au Québec (Lavoie, 1992; Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). Caractéristique des rivages boisés des rivières

¹ s'ajoutent à ce nombre 4 localités historiques.

² s'ajoutent à ce nombre 25 localités historiques

³ s'ajoutent à ce nombre 32 localités historiques.

Richelieu et des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent (jusqu'au lac Saint-Paul), cette espèce y est toutefois peu fréquente (Rousseau, 1974; Bouchard *et al.*, 1983). La réserve écologique du Micocoulier, l'île aux Hérons dans les rapides de Lachine, Côte Sainte-Catherine et l'île Sainte-Hélène sont des exemples où cette espèce est abondante au couvert forestier (Gérardin *et al.*, 1983; Gratton, 1984). La présence de *Celtis occidentalis* a été validée dans les secteurs boisés de l'île Saint-Bernard (Gratton, 1995).

Sur le territoire du ruisseau Saint-Jean son habitat est une forêt humide de la plaine inondable, dominée par *Salix fragilis*, *Acer saccharinum*, *Fraxinus pennsylvanica* et *Populus deltoides*. Le substrat est une argile ou un loam argileux au drainage imparfait. Trois stations ont été identifiées; il s'agit dans tous les cas d'arbres isolés.

Crataegus crus-galli

Cet arbrisseau atteint sa limite nord de répartition au Québec et fait partie des espèces périphériques restreintes à la Montérégie (Lavoie, 1992). *Crataegus crus-galli* ne comptait qu'une seule localité historique, celle située à Châteauguay (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). Marie-Victorin (1964) soulignait qu'une localité se trouvait à peu de distance de ce village. La station de l'île Saint-Bernard rapportée par Gratton (1995) est la première mention pour l'île même.

Sur le territoire du ruisseau Saint-Jean, le *Crataegus crus-galli* a été repéré à deux endroits, l'un à Châteauguay, l'autre à Léry. La plante y occupe son habitat caractéristique, dans la lisière du boisé, [redacted]. La première station ne compte qu'un individu à [redacted]. La seconde station consiste en une [redacted]. Le parterre est couvert de semis de *Rhamnus catharticus*. Le *Crataegus crus-galli* y est représenté par de nombreux individus (11 à 50) couvrant une superficie approximative de 11 à 100 m². Si on devait aménager une [redacted], cette station serait menacée de disparition. Il s'agit peut-être de la plus importante au Québec puisque celles de l'île Saint-Bernard et de Châteauguay ne sont représentées que par un seul individu chacune.

Decodon verticillatus (espèce rare)

Decodon verticillatus est une espèce rare selon la liste de Bouchard *et al.*, (1983). Elle ne figure pas dans la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de Lavoie (1992). Néanmoins, cette espèce qui est également restreinte au sud-ouest du Québec, forme dans le secteur du ruisseau Saint-Jean des colonies dignes de mention. Elle est accompagnée de *Typha angustifolia*, *Lythrum salicaria*, *Cephalanthus occidentalis*, *Sparganium eurycarpum*, *Sagittaria latifolia*, *Butomus umbellatus* et *Salix exigua*. Le substrat est un limon argileux au drainage mauvais à très mauvais.

Quercus bicolor

Quercus bicolor est un arbre qui atteint sa limite nord de répartition dans le triangle Outaouais-Montréal-Richelieu (Lavoie, 1992). Il n'est connu que dans six localités⁴ au Québec (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). La présence de cette espèce a été validée sur l'île Saint-Bernard (Gratton, 1995).

Sur le territoire du ruisseau Saint-Jean, le *Quercus bicolor* est potentiellement présent à deux endroits. À chacune des stations, il s'agit d'individus isolés. En l'absence de fructifications, il est difficile de distinguer simplement à partir de la coloration et de la forme des feuilles le *Quercus bicolor* du *Quercus macrocarpa*. De surcroît, Boivin (1966 in Scoggan 1978-1979) rapporte un hybride de ces deux espèces (X *Q. schuettei*) pour le sud-ouest du Québec. Par contre, un des spécimens montre une différence de coloration marquée entre les faces des feuilles, ce qui milite en faveur de l'espèce *Quercus bicolor*.

Ranunculus flabellaris

Cette plante atteint sa limite nord de répartition au Québec et appartient au groupe d'espèces périphériques restreintes au triangle Outaouais-Montréal-Richelieu (Lavoie, 1992). Selon Rousseau (1974), cette entité nord-américaine est largement distribuée aux latitudes des États-Unis. Elle est connue dans quatre localités⁵ au Québec, dont Kahnawake, et n'avait jamais été mentionnée pour le secteur de Châteauguay. Elle est présente sur l'île Saint-Bernard (Gratton, 1995) et, sur le territoire du ruisseau Saint-Jean, deux stations ont été trouvées.

À la première station, *Ranunculus flabellaris* occupe un habitat caractéristique soit une dépression saturée d'eau dans un marécage arborescent. Le substrat est une argile mal drainée et le milieu est inondé périodiquement. Le couvert forestier est composé de *Fraxinus pennsylvanica*, *Acer saccharinum* et *Fraxinus nigra*. La plante est accompagnée au parterre d'*Onoclea sensibilis*, *Iris pseudacorus*, *Lysimachia thyrsiflora* et *Carex lupulina*. Il est difficile d'estimer le nombre d'individus de *Ranunculus flabellaris*, la plante formant généralement un tapis dense sur une aire de 11 à 100 m².

La seconde station se trouve [redacted]. Elle occupe moins de 1 m².

Viola affinis

La *Viola affinis* est une espèce périphérique qui atteint sa limite de répartition septentrionale dans le triangle Outaouais-Montréal-Richelieu (Lavoie, 1992). Sa présence n'est rapportée que dans deux localités au Québec (Mauricie-Bois-Francs et Montérégie) mais on lui connaît 26 localités historiques.

⁴ s'ajoutent à ce nombre, 2 localités historiques

⁵ s'ajoutent à ce nombre, 34 localités historiques.

Cette plante pose quelques difficultés sur le plan taxinomique et à la lumière des travaux de Ballard (1994), il semble qu'il s'agirait plutôt de *Viola sororia*. Non seulement, les caractères morphologiques de la plante permettent d'en arriver à cette conclusion mais l'habitat décrit pour cette espèce s'apparente davantage à celui de *Viola sororia*. D'ailleurs, ce dernier critère remet aussi en cause la présence de cette plante à Kahnawake, l'habitat décrit correspondant à un milieu sec plutôt qu'un marécage humide qui, selon Ballard (1994), constitue l'habitat préférentiel de *Viola affinis*. Les spécimens récoltés devront faire l'objet de vérifications par des taxinomistes.

Néanmoins, la plante a été localisée à quatre endroits sur le territoire du ruisseau Saint-Jean. Elle se trouve généralement [redacted] sites relativement secs. Elle est habituellement assez abondante (51 à 100 individus) couvrant une superficie de 11 à 100 m².

Zizania aquatica var. *aquatica*

Zizania aquatica var. *aquatica* est une plante qui, au Québec, atteint la limite nord de son aire de répartition. Elle est connue d'au moins neuf localités⁶ au Québec (Montréal, 1 localité; Montérégie, 8 localités) et sa présence sur la rivière Châteauguay avait déjà été rapportée (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). Au cours d'un autre inventaire effectué en 1995, la plante a été retrouvée sur le bras est de la rivière Châteauguay (Gratton, 1995). Cette plante a été trouvée à deux endroits sur le territoire du ruisseau Saint-Jean.

Sur ce territoire, les stations de *Zizania aquatica* var. *aquatica* compte entre 101 et 1 000 individus, répartis en touffes dispersées dans une aire occupant entre 11 et 100 m². L'habitat est [redacted]

[redacted] et [redacted] Le substrat est un limon au drainage très mauvais. Normalement, ce type d'habitat est saturé d'eau ou submergé de quelques centimètres mais, l'été 1995 ayant été particulièrement sec, les stations étaient exondées au moment de l'inventaire, en août.

⁶ s'ajoutent à ce nombre, 12 localités historiques.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Sept plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et une plante rare ont été trouvées sur le territoire du ruisseau Saint-Jean. Ce sont toutes des espèces qui atteignent la limite septentrionale de leur aire de répartition au Québec. Six sont restreintes au triangle Outaouais-Montréal-Richelieu et six se trouvent dans moins de 10 localités au Québec. Ces plantes se concentrent dans les marécages arborescents et les marais riverains. Si on considère le ruisseau Saint-Jean et l'île Saint-Bernard comme une localité, il s'agit pour *Crataegus crus-galli* de la seule actuellement connue au Québec.

La présence des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables impose diverses mesures visant à minimiser les impacts de l'implantation des structures de contrôle et de la gestion prévue des niveaux d'eau considérées dans le projet d'aménagement faunique du ruisseau Saint-Jean (Canards illimités, 1995).

Il est donc recommandé:

- 1) d'utiliser les nombreux accès déjà existants pour la circulation de la machinerie;
- 2) afin de préserver l'habitat de *Zizania aquatica* var. *aquatica*, de ne pas réaliser de travaux de creusage dans les premiers 200 mètres du ruisseau Lafleur (segment 4), ni à l'embouchure du canal se trouvant à l'extrémité nord du territoire et qui se déverse dans la rivière Châteauguay (segment 1);
- 3) de s'assurer par des mesures de suivi que la gestion des niveaux d'eau n'entraînera aucune perte de vitalité ou aucune mortalité d'arbres.

À la suite des crues exceptionnelles des années 1970, les marécages arborescents sont devenus extrêmement rares sur le lac Saint-Louis. Le caractère résiduel de ce type d'habitat et l'importance qu'il revêt pour les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables devraient inciter au maintien de leur intégrité.

Les colonies de *Decodon verticillatus*, une espèce rare, seront affectées par les travaux de creusage (segment 3) et l'implantation d'une structure de contrôle (#A). Néanmoins, il est peu probable que ces perturbations locales causent leur disparition. Par contre, les niveaux d'opération prévus du segment 3 devraient assurer le maintien de conditions hydriques favorables à cette plante, c'est-à-dire des sols saturés d'eau ou inondés sous une faible profondeur d'eau, même durant la période estivale.

RÉFÉRENCES CITÉES

- BALLARD, H.E., 1994. Violets of Michigan. *Michigan Bot.*: 33(4): 1 à 131.
- BOUCHARD, A. D.BARABÉ, M. DUMAIS et S. HAY, 1983. Les plantes vasculaires rares du Québec. Musées nationaux du Canada, Musée national des sciences naturelles, Syllogus no. 48, 79 p.
- CANARDS ILLIMITÉS, 1995. Plan général. Ruisseau Saint-Jean. Une carte.
- DORE, W.G., 1971. Canada-Onion: its method of spread into Canada. *Le Nat. Can.* 98: 385-399.
- DRYADE, 1983. Végétation aquatique et riveraine du lac Saint-Louis et du bassin de Laprairie. Rapport réalisé pour le Secrétariat Archipel, 65 p.
- FLEURBEC /G. LAMOUREUX, S. LAMOUREUX, A. TOUSIGNANT, L. COURNOYER ET R.F. GAUTHIER/. 1994. Plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Noms français de 229 espèces. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement et de la Faune, 229 + XXXXVIII pages.
- GÉRARDIN, V., D. BÉRUBÉ et G. LAVOIE, 1983. Inventaire du capital-nature de la réserve écologique du Micocoulier. Description préliminaire des unités écologiques des îles Arthur et Bienville. Ministère de l'Environnement, Service des inventaires écologiques, 21 p.
- GRATTON, L., 1989. Principaux projets de conservation et de mise en valeur de la faune et des habitats fauniques du lac Saint-Louis. Fondation de la faune du Québec, 30 p.
- GRATTON, L. 1995. Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du refuge faunique Marguerite-d'Youville. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale de Montréal, 16 p.
- LAVOIE, G., 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec, 180 p.
- MARIE-VICTORIN, F., 1964. Flore laurentienne, 2e éd. revue par E. Rouleau. Les Presses de l'Université de Montréal, 925 p.
- ROUSSEAU, C., 1974. Géographie floristique du Québec/Labrador. Les Presses de l'université Laval, 798 p.
- SCOGGAN, H.J., 1978-1979. The Flora of Canada. National Museum of Natural Sciences, National Museums of Canada, Publication in Botany, n° 7(1), 1711 p.

ANNEXE 1: Liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables des localités de Léry, Châteauguay, île Saint-Bernard et Kahnawake

Espèces	Localités	Source
<i>Acer nigrum</i>	Kahnawake	CDPNQ*
<i>Agastache nepetoides</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Allium canadense</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Bromus latiglumis</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Cardamine bulbosa</i>	île Saint-Bernard	CDPNQ
<i>Cardamine concatenata</i>	Léry, Kahnawake	CDPNQ
<i>Carex alopecoidea</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Carex cephalophora</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Carex hitchcockiana</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Celtis occidentalis</i>	île Saint-Bernard	CDPNQ
<i>Cinna arundinacea</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Crataegus crus-galli</i>	Châteauguay	CDPNQ
<i>Crataegus dilatata</i>	Châteauguay	CDPNQ
<i>Crataegus suborbiculata</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Elodea nuttallii</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Elymus riparius</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Elymus villosus</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Galearis spectabilis</i>	Châteauguay	CDPNQ
<i>Justicia americana</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Najas guadalupensis</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Quercus bicolor</i>	île Saint-Bernard	Dryade (1984) Marcotte (1981)
<i>Ranunculus flabellaris</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Ranunculus longirostris</i>	Kahnawake	CDPNQ
	île Saint-Bernard	Dryade (1984)
<i>Saururus cernuus</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Schizachne purpurascens</i> var. <i>pubescens</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Sparganium androcladum</i>	île Saint-Bernard	Dryade (1984)
<i>Taenidia integerrima</i>	Châteauguay, Kahnawake	CDPNQ
<i>Ulmus thomasii</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Viola affinis</i>	Kahnawake	CDPNQ
<i>Zizania aquatica</i> var. <i>aquatica</i>	Châteauguay	CDPNQ

* Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

ANNEXE 2: Localisation des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du ruisseau Saint-Jean

ANNEXE 3: Noms français des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables mentionnées dans le texte; d'après Fleurbec (1994)

Nom latin	Nom français
<i>Allium canadense</i>	ail du canada
<i>Cardamine bulbosa</i>	cardamine bulbeuse
<i>Carex alopecoidea</i>	carex alopécoïde
<i>Carex typhina</i>	carex massette
<i>Celtis occidentalis</i>	micocoulier occidental
<i>Cinna arundinacea</i>	cinna roseau
<i>Crataegus crus-galli</i>	aubépine ergot-de-coq
<i>Elodea nuttallii</i>	élodée de nuttall
<i>Elymus riparius</i>	élyme des rivages
<i>Elymus villosus</i>	élyme velu
<i>Quercus bicolor</i>	chêne bicolore
<i>Ranunculus flabellaris</i>	renoncule à éventails
<i>Ranunculus longirostris</i>	renoncule à long bec
<i>Saururus cernuus</i>	lézardeille penchée
<i>Viola affinis</i>	violette affine
<i>Zizania aquatica</i>	zizanie à fleurs blanches
<i>var. aquatica</i>	variété à fleurs blanches

Annexe 9. Fiche technique du Bois de Châteauguay/Léry

Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal

Bois validés sur le terrain en 2002

Bois de Châteauguay/Léry

No du plan RCI : CS-06

Municipalité : Châteauguay/Léry

1. Localisation et délimitation du bois

Le bois se situe dans les municipalités de Châteauguay et de Léry. Il est bordé, au sud, par le corridor électrique à la hauteur de la Polyvalente Louis-Philippe-Paré, à l'ouest, par le golf Belle Vue, au nord, par la route 132 et le fleuve Saint-Laurent et, à l'est, par la rue Principale et le boulevard Rousseau.

Les deux tiers du bois au sud de la route 132 ont été visités au cours du mois d'octobre 2002. La partie du bois au nord de la 132 a fait l'objet d'un contrôle plus limité. La limite du bois est présentée à la fin de cette fiche et correspond à la zone optimale de conservation. Elle a été déterminée à partir de notre visite du bois ainsi que de l'analyse des orthophotos 1999 et des cartes écoforestières de 1994 produites par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).

2. Données de base sur les bois

Superficie du bois : 567,70 hectares

Superficie du bois protégé par le RCI: 245,3 hectares

Pourcentage zoné agricole : 18 %

Valeur à l'hectare en milieu agricole selon le rôle d'évaluation : 3 000\$/ha

Valeur à l'hectare en zone blanche selon le rôle d'évaluation : 27 000\$/ha

3. Caractéristiques écologiques du bois

- Ce bois se compose principalement de peuplements feuillus dominés par des érablières sucrières sur des dépôts de tills dont plusieurs sont centenaires. Les peuplements matures couvrent environ 30 % du bois et sont concentrés à l'est de la route 132.



Érable très âgé (diamètre de 70 cm) dans l'érablière sucrière à caryer cordiforme bi-centenaire au centre écologique Fernand-Séguin.



Érablière sucrière à chêne rouge bi-centenaire sur un versant de till dans le secteur nord-est du bois.

- Le reste du bois se caractérise par des peuplements jeunes (âgés entre 20 et 40 ans) ou semi-matures (âgés entre 40 et 60 ans).
- Ce bois est constitué d'une grande diversité de peuplements forestiers. On y retrouve notamment l'érablière sucrière à caryers, l'érablière sucrière à hêtre et frêne d'Amérique, l'érablière sucrière à frêne d'Amérique, l'érablière sucrière à chêne rouge, l'érablière sucrière à ostryer de Virginie, la frênaie d'Amérique, la peupleraie à peuplier à feuilles deltoïdes, la peupleraie à peuplier faux-tremble, la frênaie rouge, l'érablière argentée et la prucheraie.
- Les marais à l'ouest de la 132 sont fréquentés par deux espèces fauniques : le râle de Virginie et le petit blongios (petit butor). Ces milieux humides sont aussi utilisés par d'autres espèces.
- En plus des espèces citées plus haut, on retrouve dans ce bois des espèces de grand intérêt comme le charme de Caroline, le caryer ovale, le caryer cordiforme et le noyer cendré.
- Les peuplements résineux sont très rares dans ce bois. Un des plus importants se trouve au sud boulevard René-Lévesque (à la limite nord-est du golf Belle Vue et à l'extérieur du centre écologique Fernand-Séguin) et s'identifie à une prucheraie mature occupant des dépôts sableux

(en rouge sur la figure ci-dessous). D'une superficie de 2,2 hectares, ce peuplement représente un abri hivernal propice pour le cerf de Virginie et un refuge pour les oiseaux de proie.



Prucheraie mature sur des dépôts de sable, à la limite nord-est du golf Belle Vue.

- Les milieux humides sont concentrés en bordure du fleuve (lac Saint-Louis) et occupent de grandes superficies. Ils se caractérisent par des marais à Cypéracées et des marécages arborescents (éablières argentées) et arbustifs. La partie sud-ouest du bois (longeant la ligne électrique) est marécageuse et est dominée par des peuplements d'érables argentés et de peuplier à feuilles deltoïdes. On retrouve également quelques petits marécages entre le boulevard René-Lévesque et la route 132.



Grand marais à Cypéracées dans la plaine de débordement du fleuve Saint-Laurent, au nord de la route 132.

- Les cours d'eau sont peu abondants au sud du boulevard René-Lévesque et prennent généralement la forme de fossés de drainage. Le plus important est le ruisseau Saint-Jean au nord du bois, près du fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Louis).

4. Activités humaines

- La portion sud-est du bois, située entre la Polyvalente Louis-Philippe-Paré et le golf Belle Vue, fait partie du centre écologique Fernand-Séguin appartenant à la ville de Châteauguay. On y



retrouve des sentiers d'interprétation avec des affiches thématiques.



- Le groupe Héritage Saint-Bernard qui assure la gestion du refuge faunique de l'île Saint-Bernard est également impliqué dans la protection des milieux humides en bordure du fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Louis), soit à l'ouest de la route 132.
- Le bois est très accessible par le réseau routier local, notamment par le boulevard René-Lévesque et la route 132.
- Une piste cyclable longe la plaine

inondable en bordure de la route 132.

- La partie sud du bois pourrait être menacée par le projet de prolongement de l'autoroute 30.

5. Évaluation des 3 critères d'analyse pour la sélection des bois

L'évaluation ci-dessous porte sur les deux tiers du bois qui ont été visités de façon plus précise.

Critères utilisés par le Comité interministériel	Concordance des critères avec la validation sur le terrain
Critère 1 Âge des peuplements	80 %
Critère 2 Diversité des peuplements	90 %
Critère 3 Variété des habitats	60 %

La validation sur le terrain nous a permis de constater que les données utilisées par le comité interministériel pour ce bois sont fiables en ce qui a trait à l'âge et la diversité des peuplements forestiers. Par ailleurs, plusieurs milieux humides situés entre le boulevard René-Lévesque et la route 132 ainsi qu'à l'extrémité sud-est du bois n'ont pas été répertoriés par le comité.

6. Commentaires spécifiques sur le bois

1. D'après la validation sur le terrain, ce bois présente une valeur écologique élevée étant donné que la majorité des peuplements forestiers répondent à 2 critères, soit la diversité et la maturité.
2. La conservation de ce bois permettrait de créer un corridor vert qui pourrait inclure l'île Saint-Bernard et la réserve indienne de Kahnawake.

Note : Ce document a été réalisé par le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts, avec la collaboration de M. Claude Thiffault, consultant en environnement.

Annexe 10. Limite du territoire visé par le RCI (Bois de Châteauguay/Léry)

